Cau
FRC
4016

MtW 6927

FRAPPEZ;

MAIS ÉCOUTEZ.

A PARIS,

Chez les Libraires associés, et M.ds de Nouveautés.

AN V (1796).

THE NEWBERRY LIBRARY, CHICAGO

FRAPPEZ ; MAIS ÉCOUTEZ.

CHAPITRE I.er

Les Corps législatifs de France ont-ils *aliéné à perpétuité* les Domaines nationaux ; et en supposant l'affirmative, le contrat seroit-il indissoluble entre la Nation et les Acquéreurs ?

Ceux-ci, pour conserver à perpétuité leur acquisition, peuvent-ils invoquer la foi publique, et l'article 374 de l'Acte constitutionnel ?

Telles sont les Questions que je me propose d'examiner. Si mon entreprise est hardie, c'est qu'elle est soutenue par l'amour du bien public. Mes efforts en partant d'un pareil but, mériteront l'encouragement de l'homme probe, mes erreurs mériteront son indulgence ; il ne m'en faut pas davantage : quant aux traits de la malignité, de l'intérêt et de l'égoïsme, ils peuvent m'atteindre, et non me faire trembler. La vérité toute entière, voilà l'élément de l'Écrivain

courageux ; l'impartialité, la modération, voilà ses guides. Que celui-là milite donc contre moi, avec de pareilles armes, qui croira que j'en ai fait un mauvais usage. Il est juste que je sois vaincu par elles, si je ne mérite pas triompher.

Avant de passer à l'examen des Questions énoncées, je dois prévenir que je suis loin de confondre l'Acquéreur de bonne foi, et qui a payé loyalement le prix véritable de la chose vendue, avec celui qui n'a presque rien donné en retour, ou qui n'a acquis en apparence, que pour dévaster en réalité. Dans le premier, je vois un homme confiant et juste; dans le second, je ne vois qu'un déprédateur de la fortune publique, conséquemment un ennemi de la Patrie. Ainsi, que ce dernier applique à lui seul les apostrophes véhémentes peut-être, qui pourront se trouver dans ce leger esquisse. Elles ne seront l'effet que d'une juste indignation dont l'honnête homme ne peut pas toujours diriger les mouvements. C'est pour lui sur-tout que l'iniquité triomphante est vraiment un spectacle irritant.

Qu'on ne m'accuse pas non plus de vouloir entraver la marche du Gouvernement, en semant des inquiétudes sur le résultat des

acquisitions que le Corps législatif propose, et dont il desire le succès. Ce seroit empoisonner mes intentions, que de me supposer ce but odieux. On remarquera d'ailleurs par l'ensemble de mes moyens, combien il est loin de mon cœur. On y remarquera également qu'un ennemi de sa Patrie, et du bonheur de ses semblables, n'est pas l'Auteur de l'Ouvrage.

Comme mon intention n'est pas d'écrire pour ceux qui peuvent juger la Question; mais pour ceux qu'il faut instruire, je leur donnerai une idée simple de quelques expressions dont il sera nécessairement fait un fréquent usage dans les Chapitres suivants.

J'entends par le mot *Souverain*, l'universalité des Citoyens Français, ou la Nation: par celui de *souveraineté*, l'exercice de la puissance du Souverain: par le mot *membre* ou *sujet*, chacun des individus composant le Souverain, pris séparément.

J'entends par le mot *Etat*, notre position politique et civile relativement aux autres Nations, et à nous-mêmes: par le mot *Gouvernement*, une puissance intermédiaire entre le Souverain et chacun de ses membres, puissance qui exerce le vœu national, d'une manière conforme aux Lois qu'il a établies.

Ces trois dénominations seront souvent employées l'une pour l'autre, parce que l'on s'est moins attaché à la stricte propriété des mots, qu'aux moyens propres à opposer la conviction sur chacune des propositions que l'on entreprend de prouver. Ce sera donc au bon goût à faire une juste application des expressions; ce sera à la raison seulement à apprécier la valeur des choses.

CHAPITRE II.

Principes dont il faut se pénétrer pour juger sainement sur les Questions proposées.

LE but de toute association politique est, à l'égard du Souverain, le bonheur de tous, et à l'égard de chacun de ses membres, la conservation de leurs personnes et de leurs propriétés. S'il n'en étoit pas ainsi, l'homme seroit plus heureux dans l'état purement naturel, parce qu'il auroit moins de charges à remplir, et moins de privations à éprouver.

De ces principes sort la conséquence que si le particulier peut, en faveur de l'Etat, re-

noncer à tout ou partie des avantages qu'il en retire, il n'en est pas de même de l'Etat envers le particulier. Ainsi le premier ne pourra jamais abandonner le maintien de sa gloire et de sa prospérité, s'appauvrir ou se dégrader tellement soi-même, que chacun de ses membres soit réduit au mépris et au malheur. Ce seroit faire de sa puissance le plus mauvais usage, lorsqu'il n'est établi que dans des vues contraires. Pour faire le bien, cette puissance est sans bornes; mais elle cesse, ou plutôt elle n'est plus légitime, dès que le résultat en est nuisible, et qu'au lieu de tendre à sa conservation, elle ne tend qu'à sa ruine. En pareil cas, les obligations du Souverain ne sont plus irréfragables, et il rentre nécessairement, aussitôt qu'il le veut, dans l'exercice des droits inhérents à son essence. Ces idées ne sont pas nouvelles; elles ont été lumineusement développées par le fameux Auteur du Contrat social. Sur ce point écoutons-le:

« Il faut remarquer, dit-il, que la délibé-
» ration publique, qui peut obliger tous les
» sujets envers le Souverain, à cause des deux
» différents rapports sous lesquels chacun d'eux
» est envisagé, ne peut, par la raison con-
» traire, obliger le Souverain envers lui-

» même, et *que par conséquent, il est contre* » *la nature du corps politique, que le Sou-* » *verain s'impose une loi qu'il ne puisse en-* » *freindre.* Ne pouvant se considérer que » sous un seul et même rapport, il est alors » dans le cas d'un particulier contractant avec » soi-même, par où l'on voit qu'il n'y a, ni » ne peut y avoir nulle espèce de loi fonda- » mentale obligatoire pour le corps du Peuple, » pas même le contrat social; car à l'égard de » l'étranger, il devient un être simple, un in- » dividu ».

Ce seroit donc raisonner au plus mal que d'invoquer la confiance publique pour justifier le contraire. Où les besoins et la nécessité parlent, la confiance se tait. Si le particulier peut l'invoquer cette confiance, le Gouvernement peut l'invoquer encore davantage, parce qu'il ne peut se maintenir sans une soumission parfaite à tout ce qui est juste, avantageux à l'État, avantageux au plus grand nombre. C'est en cela que consiste, à ses yeux, la confiance et la volonté générale, volonté qui tend essentiellement au bien public, volonté, il est vrai, qui ne l'atteint pas toujours, mais qui ne s'en écarte jamais que par erreur, de laquelle personne ne peut prendre droit.

En effet, ne seroit-ce pas le comble du ridicule de voir une minorité intéressée à l'exécution d'une convention ruineuse, réclamer la bonne foi contre l'avantage de la majorité, et prétendre que celle-ci s'est enchaînée d'une manière indissoluble ? Ne seroit-ce pas demander que la partie l'emportât sur le tout, que le *Souverain* reçût la loi du *sujet*, et que les intérêts les plus chers fussent sacrifiés à la cupidité de quelques égoïstes effrénés qui n'ont pour principe d'association politique, que leur avantage particulier, et pour patriotisme, que l'agrandissement, à quelque prix que ce soit, de leurs fortunes souvent illicites.

CHAPITRE III.

Autres Conséquences qui sortent des Principes que l'on vient d'établir.

Si l'Etat ne peut rien faire contre le bonheur commun, et contre sa propre conservation, il en résulte qu'il doit se maintenir dans le degré de crédit et de puissance où il s'est toujours trouvé, soit par le vœu de

tous, soit par l'effet de circonstances imprévues. Il en résulte encore qu'il ne peut, pour quelque raison que ce soit, ou abandonner, ou perdre, ou aliéner à perpétuité ses plus précieux Domaines, parce qu'avec eux il se conserve dans le degré de splendeur qui lui est nécessaire; parce que par eux il est respecté au dehors, puissant au dedans; parce que dans les circonstances critiques, ces Domaines offrent une ressource assurée, digne de la confiance de tous, et qu'ils préservent les propriétés particulières, d'une masse énorme de contributions qui, sans eux, deviendroient indispensables.

On diroit vainement que ce qu'un petit Etat ne peut faire, un grand le peut, c'est précisément parce qu'un Etat est grand qu'il lui faut de grands moyens, et conséquemment de grands Domaines. Outre l'autorité de l'exemple, nous avons sur cela le sentiment de Montesquieu qui, dans l'Esprit des Lois, se propose la question suivante : Le Domaine d'un Etat est-il inaliénable ou ne l'est-il pas? Voici comme il la résout. « Cette » question doit être décidée par la loi poli- » tique, et non pas par la loi civile, parce » qu'il est aussi nécessaire qu'il y ait un

» Domaine, pour faire subsister l'Etat, qu'il » est nécessaire qu'il y ait dans l'Etat des » lois civiles qui règlent la disposition des » biens.

» Si donc on aliene le Domaine, l'Etat » sera forcé de faire un nouveau fonds pour » un autre Domaine. Mais cet expédient » renverse encore le Gouvernement poli- » tique, parce que, par la nature de la chose, » à chaque Domaine qu'on établira, le sujet » paiera toujours plus, et le Souverain re- » tirera toujours moins; en un mot, le Do- » maine est nécessaire, et l'aliénation ne l'est » pas ».

A ces motifs, on peut ajouter que pour qu'un Gouvernement pût aliéner ses Domaines, sans courir le danger infaillible de s'appauvrir soi-même, il faudroit qu'il pût acheter la propriété de ceux qui voudroient la vendre. Or, un pareil système est destructif de toute espèce de bien public. En effet, que l'on suppose le Gouvernement Français qui maintenant est républicain, qu'on le suppose, dis-je, achetant de toutes parts la propriété des Citoyens : n'est-il pas sensible qu'infiniment plus riche qu'aucun d'eux, il pourra posséder, un jour, les

trois quarts du territoire, en supposant qu'il ne possède pas tout ? Que seront les habitants dans un Gouvernement semblable ? Ce qu'ils sont en Turquie et en Pologne, des serfs ou plutôt des esclaves dont l'existence sera toute pour le Grand-Seigneur. Le Gouvernement n'aura donc de républicain que le nom ; mais au fonds, il sera le plus affreux de tous ceux qui existent sur la terre, puisque d'un Peuple de propriétaires, il fera un Peuple de malheureux, où chacun n'aura pas à soi, où se faire enterrer. Que deviendront alors l'industrie et le commerce, les sciences et les arts ? Que deviendra le Gouvernement lui-même ?

On dira, peut-être, qu'ayant la faculté d'acheter, il auroit aussi celle de revendre, que conséquemment, ce qu'il tireroit d'une main, il le remettroit de l'autre. Il n'y a qu'ignorance, ou plutôt absurdité, dans une pareille objection. Un Gouvernement n'est pas institué pour devenir Marchand, pour brocanter, pour agioter la fortune du particulier. Celui qui s'est livré à un aussi infame trafic, a toujours opéré la ruine de l'Etat. Nul individu, d'ailleurs, ne pourroit soutenir la concurrence avec le Gouvernement. Celui-

ci, toujours sûr de tout avoir, seroit sûr aussi qu'on ne pourroit acheter que de lui, et ne craindroit pas d'acquérir au double, au triple, au centuple? Il seroit comparable, en ce cas, à un banquier de pharaon, pour lequel les chances sont presque assurées, et qui en a soixante et dix pour lui, lorsque le joueur en a trente? Comment, au surplus le Gouvernement acheteroit-il? N'ayant rien pour lui-même, mais tirant tout de la poche du Citoyen, ce seroit avec l'argent de celui-ci qu'il le réduiroit au titre de serf en traitant de sa propriété. Une pareille idée repugne aux droits du Citoyen. Il faut donc renoncer à toutes ces mesures forcées, à tous ces secrets de l'agiotage, par lesquels un Gouvernement est en opposition continuelle avec ceux qui sont gouvernés. S'il n'en est pas ainsi, les efforts des uns et des autres n'opèrent que la ruine de tous, et font d'un Peuple que l'honneur, la justice et la vertu doivent diriger, un Peuple de fourbes, de fripons et d'esclaves. Il faut, pour tout dire en un mot, revenir aux vrais principes.

CHAPITRE IV.

Moyens auxquels un Gouvernement dans ses besoins, peut avoir recours.

LA raison qui empêche à tout bon Gouvernement d'aliéner à perpétuité, ses Domaines, lui fait un devoir, dans des circonstances malheureuses, de les engager pour un tems, et de procurer aux engagistes toutes les suretés possibles. Telle a été la marche du Gouvernement Français, sous le règne des derniers Rois, ce qui a fait dire au célèbre Domat, Publiciste éclairé et judicieux, « *Que les biens du Domaine ne peuvent être* » *aliénés qu'à condition du retour*, et que ce » retour est différent, selon la cause de l'alié- » nation.

» Dans le cas de nécessité de guerre, dit- » il encore, les biens aliénés retournent au » Souverain, en remboursant aux acquéreurs » le prix de leurs acquisitions. Ainsi ces » aliénations ne se font jamais qu'à la charge » d'une faculté perpétuelle de rachat..... Les » mêmes raisons, continue cet Auteur, qui

» rendent les biens du Domaine inaliénables, » les rendent aussi imprescriptibles, puisqu'ils » seroient aliénés, si on pouvoit les acquérir » par prescription. Ainsi un particulier ne » peut s'en rendre le maître par le simple » effet d'une longue possession : car outre la » conséquence de la conservation du Do- » maine pour le bien de l'État, la qualité » du Souverain, lui rendant impossible la » vigilance à la conservation du détail des » biens de son Domaine, la prescription ne » doit pas courir contre lui ».

Il me semble entendre maintenant la majorité des acquéreurs de Domaines nationaux répondre aux autorités que je viens de citer, qu'elles n'ont plus d'application à la nature du Gouvernement républicain.

J'admire, comme les partisans du Républicanisme, ce genre de Gouvernement; mais ils sont profondément dans l'erreur ceux qui s'imaginent qu'il a moins de besoins que l'Etat monarchique, et que, comme lui, il ne doit pas conserver de grands Domaines. Comme lui, au contraire, ou plutôt bien plus que lui, il est obligé de régir à grands frais; comme lui, il entretient des armées de terre et de mer; comme lui, il nourrit une por-

tion de Citoyens indigents, comme lui, il est chargé d'établissements, d'hôpitaux, d'ateliers, de travaux publics; comme lui, il a des instituteurs à payer, des fonctionnaires à indemniser, des artistes, des savants à encourager, des militaires à récompenser; comme lui, il a son crédit, sa gloire, sa puissance à faire respecter; comme lui, en un mot, il a le sort du Peuple à améliorer; et certainement elles existeront toujours ces obligations sacrées. Si elles cessoient d'exister, le Gouvernement bientôt n'existeroit pas non plus.

Qu'ils sont donc niais ces politiques du moment, qui, n'écoutant que le langage de leur intérêt et de leurs passions, prennent pour base d'un Gouvernement, et ce qui les flate et ce qu'ils desirent. Mais qu'ils le sont encore bien plus ceux qui pensent que les Gouvernements ne reviennent pas toujours aux principes qui les constituent, et qui regardent comme la volonté permanente et inaltérable d'un grand Peuple, ce qui n'est que l'effervescence passagère d'un moment d'exaltation. Tristes calculateurs! l'expérience vous apprendra qu'on ne transige pas avec les intérêts du Souverain, que ces intérêts ne

demeurent

demeurent pas toujours sacrifiés à l'avidité d'une poignée de sangsues dévorantes ; elle vous apprendra que si les droits du Peuple sont sacrés, ses biens, ses Domaines, ses ressources, son crédit, sa prospérité ne le sont pas moins ; elle vous apprendra qu'au milieu de toutes les Nations qui nous environnent, vouloir s'isoler est une folie, qu'aspirer à une perfection exclusive, est une chimère ; elle vous apprendra enfin qu'il existe dans la Nation Française une masse immense de Citoyens pour qui le bonheur de la Patrie est autre chose qu'un vain nom. Soyez-en bien persuadés, cette masse entière vous ramenera, sans vous en douter, au véritable point de justice, d'ordre et de raison, qui convient à tous les Peuples, et il ne vous restera que la douleur d'avoir cru follement que, comme Atlas, vous pourriez porter le Ciel sur vos foibles épaules.

CHAPITRE V.

Dangers qui naissent de la vente des Domaines nationaux.

SI ceux que l'envie d'acquérir les Domaines

d'un État, aveugle au point de les rendre injustes envers la Patrie, eussent jetté les yeux sur le tableau des siècles passés, nous aimons à croire qu'ils y auroient vu le sort qu'ils doivent attendre; mais il s'en faut beaucoup qu'il en soit ainsi. Pleins d'un mépris souverain pour tout ce qui les a précédés, ravissant à nos pères qu'ils ont réduit au titre de barbares, jusqu'aux notions du sens commun, ils se sont imaginés qu'ils formeroient un monde nouveau, et que ce monde seroit impérissable, quoiqu'il n'eût pour base que l'extravagance et la violation de tous les principes. Eh bien, qu'ils sachent ces innovateurs obscurs que long-temps avant eux, des Rois de France avoient aussi vendu les Domaines de l'État; qu'ils apprennent en même temps quelles en furent les suites affreuses. Peut-être trouveront-ils quelque ressemblance entre la position de ces temps malheureux et la notre. C'est encore l'immortel Montesquieu qui va parler.

« Ce qui affoiblit sur-tout la Monarchie, » dit-il, en parlant du règne de Louis le » débonnaire, c'est que ce Prince en dissipa » les Domaines. C'est ici, ajoute-t-il, que » Nitard, un des plus judicieux Historiens

» que nous ayons, Nitard, petit fils de » Charlemagne, qui étoit attaché au parti » de Louis le débonnaire, et qui écrivit » l'Histoire par ordre de Charles le chauve, » doit être écouté.

» Il dit qu'un certain Adelbart avoit eu, » pendant un temps, un tel empire sur l'es- » prit de l'Empereur, que ce Prince suivoit » sa volonté en toutes choses; qu'à l'insti- » gation de ce favori, il avoit donné les biens » fiscaux à tous ceux qui en avoient voulu, » et par là avoit anéanti la République; ainsi » il fit dans tout l'Empire ce que j'ai dit » qu'il avoit fait en Aquitaine, chose que » Charlemagne répara, et que personne ne » répara plus. L'État fut mis dans cet épui- » sement où Charles Martel le trouva lors- » qu'il parvint à la Mairie, et l'on étoit dans » ces circonstances qu'il n'étoit plus question » d'un coup d'autorité pour le rétablir.

» Le fisc se trouva si pauvre, que sous » Charles le chauve, on ne maintenoit per- » sonne dans les honneurs, on n'accordoit » la sureté à personne que *pour de l'argent*; » quand on pouvoit détruire les Normands, » on les laissoit échapper *pour de l'argent*; » et le premier conseil que Hincmar donna

» à Louis le bègue, c'est de demander dans » une assemblée, de quoi soutenir les dé- » penses de sa maison ».

Seroit-ce une chimère par rapport à nous, que cette position effrayante du règne de Louis le débonnaire et de Charles le chauve? Si chez nous *on ne vend pas les honneurs et la sureté des personnes*, l'État en est-il plus riche, le particulier moins malheureux ? Pour être convaincu du contraire, il suffira d'interroger tous ceux qui n'ont pas acquis des Domaines nationaux, ou qui ne se sont pas livrés à l'agiotage. La réponse sera unanime, pour ne pas dire effrayante.

Il faut distinguer, diront peut-être, ces hommes qni s'accomodent de tout, entre les propriétés qui ont toujours appartenu au Souverain, et celles qu'il a confisquées sur ses ennemis. Pitoyable distinction! Est-ce d'après les crimes commis par le sujet contre l'État, que celui-ci doit décider de ce que son intérêt exige ? Le véritable intérêt de tout Gouvernement n'est-il pas le bonheur commun ? Or, que fait au bonheur commun la vente à quelques particuliers, des plus beaux biens de la France ? Qu'importent au Citoyen les richesses de son voisin, richesses

amassées dans un an, dans un mois, peut-être dans un jour ? Que lui importe qu'il sorte de sa chaumière pour entrer dans un château, et qu'au lieu de cultiver le petit champ de ses pères, il promène son orgueil dans des parcs immenses ? Cette métamorphose ne lui fait ni bien ni mal ; mais ce qui n'est pas indifférent pour lui, ou plutôt ce qui l'intéresse au-delà de tout, c'est que l'État soit riche, c'est que l'État ait de grandes ressources, c'est qu'il ne soit pas obligé de vexer, d'accabler, de torturer, à chaque instant, ceux qui en sont membres. Une pareille perspective pour le Citoyen est désolante : elle absorbe toutes ses facultés, parce qu'elle lui présente un abyme sans fonds, et des maux toujours renaissants ; parce qu'enfin il ne se dissimule pas que si, pour le consoler, on lui prodigue le titre flatteur d'homme libre, on ne lui ôte pas le titre réel d'esclave de l'infortune.

Qui ne frémit pas d'ailleurs des effets de la confiscation quelque juste qu'elle puisse être ? Ne tient-elle pas plutôt au cruel despotisme qu'à un État vraiment libre ? Enfin la confiscation n'est-elle pas toujours odieuse ? Ecoutons encore sur cela le Platon Français,

« Le Gouvernement, dit-il, ne sauroit être » injuste sans avoir des mains qui exercent » ses injustices. Or, il est impossible que ces » mains ne s'emploient pour elles-mêmes. Le » péculat est donc naturel dans les États des- » potiques.

» Ce crime y étant le crime ordinaire, les » confiscations y sont utiles. Par là, on » console le Peuple, l'argent qu'on en tire » est un tribut considérable que le Prince » leveroit difficilement sur des sujets abymés; » il n'y a même dans ce pays aucune famille » qu'on veuille conserver.

» Dans les États modérés, c'est toute autre » chose. Les confiscations rendroient la pro- » priété des biens incertaine : *elles dépouille- » roient des enfants innocents ; elles détrui- » roient une famille, lorqu'il ne s'agiroit que » de punir un coupable.* Dans les Républiques, » elles feroient le mal d'ôter l'égalité qui en » fait l'ame, en privant un Citoyen de son » nécessaire phisique ».

Si la confiscation dans un Gouvernement républicain, tient du Régime despotique, avez-vous été justes envers l'État, quand vous en avez secondé si ardemment les efforts, vous qui avez vociféré tant d'imprécations contre

tous les despotes? N'auroit-ce été que pour devenir vous-mêmes les plus redoutables de tous? C'est la Loi, dites-vous, qui a autorisé ces aliénations. Ah! quel langage! Ne frémissez-vous pas au fond de vos cœurs, en donnant le mot glorieux de *Loi* à des actes dont vous avez vous-mêmes si souvent et si criminellement abusé? Ce n'a-t-il pas été aussi la Loi d'aliéner jusqu'aux biens des pauvres, et de les exposer à mourir de faim et de misère, sans secours et sans consolation? Ce n'a-t-il pas été aussi la Loi de dépouiller les Temples, ensuite de les vendre, et de remuer jusqu'aux cendres des morts, pour éteindre tout sentiment de piété, de religion et de reconnoissance? Ce n'a-t-il pas été aussi la Loi de faire une guerre implacable à tout ce qui valoit quelque chose, d'incriminer, de suspecter, d'emprisonner, de guillotiner? Ce n'a-t-il pas été la Loi d'encourager la débauche, de fortifier l'audace et la grossièreté du crime. Enfin ce n'a-t-il pas été la Loi d'anéantir dans le cœur de la plus brave et de la plus généreuse Nation du monde, tout sentiment d'humanité, en ordonnant à ses infatigables défenseurs, de ne pas faire un seul prisonnier Anglais,

et de poignarder jusqu'au dernier ? Oui sans doute, telle a été aussi la Loi ; mais la Loi destructive de tous les droits, la Loi de tous les crimes. Ne profanez donc plus ce mot si auguste et si saint, *la Loi*. Ecoutez Cicéron à ce sujet ; il étoit aussi Républicain ce grand homme, et son républicanisme valoit bien le votre.

« *La justice*, dit-il, *est la seule Loi vé-* » *ritable*, et non sujette comme celles qui ne » sont que positives, à commencer et à finir » avec le titre qui les contient. Ainsi, comme » la Loi suprême réside dans cet esprit divin » dont elle est émanée, elle réside de même » dans l'esprit du sage ou de l'homme parfait. « Quant aux Loix écrites, qui varient sur » les autres objets, et ne doivent durer qu'un » temps, elles tiennent plutôt ce nom de la » faveur du Peuple, que de leur propre es- » sence, étant certain que pour le mériter, » elles doivent être dignes d'éloges, comme » on l'a prouvé par ce raisonnement. Il est » indubitable que les Loix ont été établies » pour le salut des Citoyens, pour la con- » servation des Villes, pour la tranquillité et » le bonheur de la Société. Il est certain » encore que les premiers Legislateurs per-

» suadèrent aux Peuples, avant toutes choses, » que les constitutions qu'ils proposeroient, les » feroient vivre heureusement et avec honneur, » s'ils vouloient les recevoir et s'y soumettre; » et que tout ce qui fut rédigé et arrêté de » cette manière porta le nom de Loi, *d'où* » *l'on peut raisonnablement conclure que les* » *auteurs des Ordonnances pernicieuses et in-* » *justes, n'ayant point satisfait à l'engage-* » *ment qu'ils avoient contracté, et aux espé-* » *rances qu'ils avoient données, ont fait toute* » *autre chose que des Loix.* Ensorte qu'il est » évident que le terme de Loi renferme dans » son idée la nécessité de choisir ce qui est » juste et conforme au droit ».

CHAPITRE VI.

Position fâcheuse de grand nombre de Citoyens bien plus favorables que les Acquéreurs de Biens nationaux.

Si une Nation fut jamais obligée de maintenir quelque droit particulier, dans toute son étendue, c'est sans doute celui de la propriété, puisque sans lui, un Gouvernement

ne peut être ni modéré, ni juste, ni bienfaisant. Trois Constitutions cependant ont été déja présentées au Peuple Français ; toutes trois ont consacré d'une manière plus ou moins expresse le principe que l'on vient de poser, et aucune des trois n'a rapporté le fatal décret concernant le remboursement des rentes foncières, décret qui a conduit un grand tiers de toutes les familles à la plus profonde misère, comme si c'eut été un crime de céder sa propriété moyennant une redevance annuelle. Il faut le dire hardiment, parce que c'est la vérité, jamais convention ne fut plus licite et plus juste que celle par laquelle l'un se démettoit de son domaine, et l'autre en prenoit sur son compte tous les avantages et tous les désavantages, avec obligation d'en payer annuellement le revenu fixe. Le premier dont la fortune est sûre par un pareil contrat, peut se livrer plus hardiment et plus librement aux opérations commerciales, aux sciences et aux arts, ou à toute autre partie qui flatte ses desirs, ses goûts et ses espérances. Le second, obligé de satisfaire aux termes convenus, en devient plus laborieux ; il cultive avec plus de soin et d'ardeur ; il s'attache plus puissamment à la

propriété dans laquelle il trouve son bien-être, avec certitude de n'être jamais dépossédé, tant qu'il servira la rente. Ce n'a donc été que par un défaut de réflexion, et par une exaltation momentanée pour le système ridicule d'une indépendance absolue d'homme à homme, que l'on a porté atteinte aux droits sacrés de cette propriété, en permettant aux possesseurs des Domaines fieffés, d'amortir le capital de la rente originaire, et cela contre la clause expresse du contrat, par laquelle ils avoient renoncé formellement à l'amortir jamais. Que le Gouvernement eût été autorisé d'éteindre ces capitaux pour les redevances qui l'auroient concerné, c'eût été dans la nature des choses, puisqu'en agissant au nom du Souverain, il ne peut pas être lié d'une manière préjudiciable à ses intérêts ; mais avoir permis aux Citoyens qui peuvent se lier les uns aux autres par toute espèce de convention, pourvu qu'elle ne blesse ni les mœurs, ni le bien public ; leur avoir permis, dis-je, d'anéantir celles arrêtées sous l'empire des loix, c'est ce qui ne pouvoit trouver passage que dans une tourmente révolutionnaire, et c'est ce qui est arrivé. Ce qu'il y a de plus malheureux encore, c'est que les amortissements désastreux

en question, qui, d'après même les loix nouvelles, ne devoient s'opérer, contre le vœu du créancier, qu'en lui donnant au moins la véritable valeur du bien par lui aliéné, se sont faits pour la plupart dans un moment où le papier-monnoie avait déja perdu la moitié de sa valeur nominale. Or, les acquéreurs de Domaines nationaux peuvent-ils dire de bonne foi que leur sort soit plus dur que celui des créanciers de rentes foncières? Que perdront-ils ces acquéreurs, en leur retirant la jouissance de leurs prétendus biens? Absolument rien, puisque les revenus ont été plus que suffisants pour les indemniser de ce qu'ils ont payé en capital, et puisqu'en supposant que quelques-uns d'entr'eux aient payé le véritable prix, on les laissera jouir jusqu'à ce qu'ils soient remplis de leurs avances. Les créanciers de rentes ne sont pas si heureux, il s'en faut bien; c'est sans retour que leur fortune est perdue, et encore quelle fortune? Celle que plusieurs siècles de travaux et de possession tranquille avoient assurée, celle que la justice et la probité avoient légitimée, celle que les loix et la bonne foi avoient rendue sacrée. Qu'auprès de celle-ci dont le spectacle est flatteur à l'œil, et glorieux au cœur

de l'homme, nos nouveaux enrichis, nos acquéreurs rapaces présentent le tableau de leur opulence, et ils verront l'affreuse différence du juste et de l'injuste, de l'honnête et de ce qui ne l'est pas.

La conservation de la propriété n'est pas le seul avantage dont un bon Gouvernement doit faire jouir les Citoyens : il en est encore un que la justice leur assure, et dont on ne peut les priver sans mettre le Gouvernement lui-même dans le cas d'être abandonné de tous ceux qui doivent s'intéresser à sa gloire. Cet avantage est la récompense des services qui lui ont été rendus, et l'acquit des obligations qu'il a contractées, quand elles ont tourné au bonheur de l'État. Qu'on demande maintenant aux possesseurs de tous nos plus beaux Domaines, ce qu'ils ont fait pour mériter de la Patrie au point de regorger de ses richesses, il ne s'en trouvera pas *deux* sur *cent*, qui puissent invoquer une belle action. Eux seuls cependant sont riches, tandis que l'on voit mourir de faim et l'Administrateur et le Juge de Tribunal, et tous les Magistrats. Les infortunés! servir fructueusement leur Patrie, la servir aux dépens de leurs intérêts, de leur repos, et voir dévorer leur propre subsistance, voir

descendre avec eux dans l'abyme, et leur famille et leur postérité, telle est leur triste sort. Oui, dignes Magistrats, qui avez fait des loix une étude pénible, qui avez renoncé à tous les plaisirs et à tous les avantages de la fortune, ce sont là les tableaux qui affligent journellement vos cœurs généreux. Et vous Guerriers intrépides, qui avez acheté par tant de victoires et par tant de sang, partie des biens que l'on vous ravit, quelle sera votre surprise, lorsqu'après une paix glorieuse, il ne vous restéra que vos blessures, et que vous verrez dans des mains spoliatrices, ce qui devoit être l'objet de votre récompense? Ah! l'indignation la plus vive s'emparera peut-être de vos ames, non pas parce que vos espérances seront trompées, ce motif seroit indigne de vous; mais parce la République n'aura pas profité même de vos malheurs.

Le créancier sur l'État, le petit rentier qui a versé dans le trésor public le fruit de ses travaux et de ses sueurs, le rentier dont les deniers peut-être ont contribué en grande partie à la prospérité nationale, est-il moins intéressant aux yeux du Gouvernement, que le Magistrat et le Soldat? Ces biens que l'on

donne au plus hardi, ne sont-ils pas les siens? Ne sont-ils pas garants de sa confiance? Ne sont-ils pas le gage et l'hypothèque des sommes qu'il a prêtées, des obligations légitimes qui ont été avec lui contractées? Oh oui, ils le sont, ou il n'y a plus rien de sacré sur la terre. Si cependant l'on étoit toujours sourd à sa voix, que seroit-on censé lui dire? Ces mots effroyables: Tais-toi, et meurs, Ton existence nous est à charge. Ces biens après la perte desquels tu soupires, il falloit avoir le courage de les prendre. Tu as voulu être honnête homme, tais-toi et meurs. Tes services rendus à un Gouvernement que nous avons renversé, font tes crimes. Nous devons soutenir le notre par tous les moyens possibles. A sa conservation sont attachés le bonheur du Genre humain entier, le triomphe de toutes les vertus, et le règne de la plus souveraine justice. Tais-toi et meurs.

CHAPITRE VII.

Continuation du même Sujet.

SI les motifs que l'on vient d'exposer étoient impuissants pour que la Nation Française se

rendît elle-même jnstice, et arrachât à la cupidité de quelques vautours insatiables, les faibles ressources qui lui restent, il en est d'autres qui frapperont ceux qui ne se font pas gloire de leur aveuglement.

Rien de plus respectable que ces établissements de secours publics, connus sous le titre d'hôpitaux. C'est là où les liens de l'humanité et de la véritable fraternité sont resserrés et ennoblis par des soins que la vertu peut enfanter et soutenir; c'est là que la Religion Chrétienne qui seule pouvoit donner l'idée de pareils établissements élève l'homme en le raprochant de son semblable souffrant et pauvre. Les abandonnera-t-on ces refuges du malheur? Les abandonnera-t-on pour conserver aux acquéreurs de leurs biens une possession contre laquelle réclament les droits de l'humanité et les besoins de la nature? Il n'y a pas à balancer, si l'on écoute ces hommes que rien n'arrête; il faut les vendre comme les autres, il faut maintenir les aliénations déja faites, parce que l'État nourrira ses membres infortunés. A cette assertion, fondée comme toutes les autres sur des moyens exagérés et sur des espérances ridicules, la réponse est aisée. Comment l'État les nourrira-

t-il

t-il ces pauvres, lorsque par pauvreté, il se sera lui-même dépouillé de ses ressources? Il faudra donc qu'après avoir tout vendu, il reprenne sur la fortune de chacun de nous, le montant du revenu annuel des objets aliénés, et cela pour laisser jouir en paix ceux qui ont porté une main téméraire sur le patrimoine sacré du malheur? Une pareille marche répugne à l'ordre des choses, et la Nation Française ne l'adoptera pas. On peut juger par ce qu'elle vient de faire, en suspendant la vente des biens dont il s'agit, ce qu'elle fera dans des temps plus heureux.

Les hôpitaux, dira-t-on, alimentent la paresse, et sont plus nuisibles qu'utiles; il faut donc les détruire, et maintenir les aliénations de leurs biens; il faut même procéder à celles qui restent à faire. Encore une objection basée sur un prétexte frivole! Quand cessera-t-on de juger les choses par le côté qui leur est défavorable? Oui sans doute, ces établissements, comme tous ceux qui sortent de l'esprit humain, présentent des dangers; mais faut-il pour cela les détruire? Ecoutons encore Montesquieu, il va décider la question.

« Dans les pays de commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'Etat

» est souvent obligé de pourvoir aux besoins » des vieillards, des malades et des orphelins. » Un Etat bien policé tire cette subsistance » du fond des arts mêmes ; il donne aux uns » les travaux dont ils sont capables, enseigne » les autres à travailler, ce qui fait déja un » travail.

» Quelques aumônes que l'on fait à un » homme nud, dans les rues, ne remplacent » point les obligations de l'Etat qui doit à » tous les Citoyens une subsistance assurée, » la nourriture, un vêtement convenable, et » un genre de vie qui ne soit point contraire » à la santé.

» Aurenzèbe à qui on demandoit pourquoi » il ne bâtissoit point d'hôpitaux, dit : je » rendrai mon Empire si riche qu'il n'aura » pas besoin d'hôpitaux : il auroit fallu dire, » je commencerai par rendre mon Empire » riche, et je bâtirai des hôpitaux.

» Les richesses d'un Etat supposent beaucoup d'industrie. Il n'est pas possible que » dans un si grand nombre de branches de » commerce, il n'y en ait toujours quelqu'une » qui ne souffre, et dont par conséquent les » ouvriers ne soient dans une nécessité momentanée.

» C'est pour lors que l'Etat a besoin d'ap-
» porter un prompt secours, soit pour em-
» pêcher le Peuple de souffrir, soit pour
» éviter qu'il ne se révolte : c'est dans ce cas
» qu'il faut des hôpitaux ou quelque règle-
» ment équivalent, qui puisse prévenir cette
» misère ».

S'il est maintenant certain que plus un Empire est étendu, riche et puissant, moins il peut se passer des établissements dont est question, il n'y a plus qu'une chose à savoir pour décider sainement. Comment la République les soutiendra-t-elle si elle ne conserve pas ses Domaines, et comment celui qui les possède ose-t-il les retenir, si elle en a un besoin indispensable ? N'est-ce pas faire le rôle d'un fils barbare qui, joignant l'hypocrisie à la cruauté, cherche à étouffer sa mère en l'embrassant ?

Le soulagement du pauvre n'est pas le seul trait de bienfaisance nationale dont le Gouvernement ait à s'occuper. L'éducation publique mérite aussi toute son attention. Comme cette partie, sans laquelle une Nation n'est qu'une peuplade de Tartares, demande des hommes éclairés, et qu'ordinairement les hommes de cette espèce n'ont que la pauvreté

pour partage, il en résulte qu'il leur faut un traitement proportionné au service qu'ils rendent à l'Etat. Il en résulte encore qu'on doit leur assurer une retraite honnête pour le temps de la vieillesse, sans quoi l'on n'aura pour instituteurs que des hommes indignes de ce nom, et qui feront du plus beau des Etats une honteuse école de lucre et d'immoralité. La République doit s'attendre à de grandes dépenses pour relever cette partie indispensable. Il faut donc qu'elle se dispose aux plus généreux sacrifices, et elle n'aura encore fait que la moitié de ce qu'elle doit faire. Il faudra qu'elle soutienne ces sacrifices autant que son honneur et sa gloire l'exigeront. Or, quel sera l'homme à talent, qui consacrera et son repos, et ses projets de fortune, et toute son existence, à former le cœur et l'esprit de la jeunesse, si le cours de sa vie est marqué par une fluctuation et une incertitude continuelle, et si pour récompense de ses vieux jours, il n'a en perspective que l'oubli et la misère? Les possesseurs des Domaines de l'Etat n'y regardent pas de si près, on le sait bien : que l'ignorance la plus profonde couvre de ses ténèbres épaisses notre sol malheureux, que leur posté-

rité ressemble plutôt à des Scytes qu'à des Français, c'est le moindre de leurs soucis. Pourvu qu'ils soient riches, pourvu qu'ils jouissent, pourvu qu'ils se saturent de plaisirs, leur ame est contente; mais ce n'est pas ainsi que pense le Législateur. Il sait combien l'ignorance mène à l'asservissement, combien elle est destructive de toute idée d'ordre, et conséquemment de tout bonheur social. Il sait que l'éducation publique seule imprime à l'homme le caractère de justice, de fermeté et de grandeur, qui forme le véritable Républicain. Il sait qu'elle fait d'une Nation, au milieu de toutes celles qui l'environnent, le juste objet de leur admiration et de leur respect, comme de leur jalousie. Pénétré de ces grandes vérités, il ne s'arrête pas à l'aspect de quelques intérêts particuliers; le besoin de former l'homme, d'enoblir son existence, de le rendre heureux, voilà ce qui occupe continuellement son esprit et son cœur. Renoncez donc à vos projets de dégradation, ennemis jurés du Genre humain, qui voudriez réduire à votre niveau tous ceux que distinguent le génie et les talents. Assez et trop long-temps votre barbare ignorance a plané sur nos têtes, et désigné les plus illustres victimes. Assez

et trop long-temps vous avez bercé une partie du Peuple Français par vos folies présomptueuses, et par le mépris dont vous avez couvert tous les hommes qui méritoient vos hommages. Que votre orgueil disparoisse devant le flambeau de la lumière. La raison réclame ses droits pour notre bonheur ; elle les réclame pour le bonheur de notre postérité menacée de l'abrutissement le plus déplorable.

Et vous possesseurs des biens de Collèges et d'Universités, tremblez de vouloir les garder ces biens, tremblez de vouloir garder ceux dont vous n'avez pas payé la vraie valeur. La justice nationale vous chargera du mépris et de la haine de vos Concitoyens. Vous y succomberez infailliblement, parce qu'on ne trompe jamais long-temps un Peuple qui sent sa dignité et ses droits. Instruisez-vous aux leçons du passé, elles sont terribles sans doute ; mais elles vous offrent de grandes vérités. Ils ne sont plus ces monstres de férocité et d'injustice, qui ont désolé la terre ; ils ne sont plus ces profanateurs de toute vertu, ces corrupteurs de toute morale ; leurs disciples, leurs partisants se taisent, mais ils passeront comme eux. L'homme probe,

l'homme juste restera triomphant pour prouver au méchant et à l'impie que la justice est vraiment l'ame du monde.

CHAPITRE VIII.

Motif irrésistible pour revendiquer les aliénations des Domaines nationaux.

IL s'est élevé dans tous les Empires, des hommes dévorés par la ridicule manie de rendre méprisable le Culte de leurs pères. Il s'en est trouvé aussi qui ont poussé la folie jusqu'à détruire les Temples et les Autels, et qui ont persécuté, proscrit, couvert de maux les Ministres de leur Religion; mais on n'en a jamais vu d'assez déraisonnables, ou plutôt d'assez brutes, pour s'imaginer que leur scélératesse sera toujours triomphante, et qu'au fond de son cœur, le Peuple y a applaudi. La Nation Française devoit seule en donner l'exemple, parce qu'elle seule renferme une quantité d'individus tellement couverts de sang et de crimes, qu'il leur est impossible de faire un pas rétrograde vers la vertu. Pour de tels êtres il ne faut ni Culte, ni Religion, ni Prêtres, ni Divinité, conséquemment l'Etat doit disposer à jamais, et

des Biens ecclésiastiques et des Eglises, et des Presbitères et des Cimetières, et de tout ce qui a fait autrefois l'objet de notre vénération et de notre amour.

Ou ces hommes-là sont organisés d'une manière bien supérieure à celle de tous les autres, ou l'opinion de ceux-ci est l'effet d'un terrible aveuglement ; car il n'y a pas de Peuple éclairé qui non seulement n'ait une Religion, mais même un Culte. On a trouvé dans le fond de l'Amérique, il est vrai, quelques Peuplades dans lesquelles on n'a remarqué aucun exercice de Religion. Il y en a aussi en Asie, qui n'ont jamais élevé de Temple à l'Être suprême ; mais quelle conséquence raisonnable peut-on en tirer par rapport à nous ? Sommes-nous des Tartares ou des Patagons pour nous y assimiler ? Oui, et mille fois oui, celui-là n'est qu'un insensé qui voudroit juger d'eux par nous, et de nous par eux. Il y a autant de différence entre les uns et les autres, qu'il y a de distance entre leur territoire et celui de la France, entre leur climat et le notre. Je tiens donc un langage absolument contraire à celui de nos innovateurs, et je dis qu'il nous faut un Culte, des Temples, des Mi-

nistres, et des Biens destinés à l'entretien des Autels et de ceux qui les servent. Si une pareille assertion me mérite les honorables épithètes de fanatique et d'aristocrate, si souvent prodiguées aux plus illustres et aux plus vertueux personnages, tant mieux. Mes ennemis me paroîtront vaincus, et ils le seront en effet, dès là qu'ils seront réduits à ne plus raisonner et à ne répondre que par des injures. Ma conduite sera bien différente; et en leur faisant l'honneur qu'ils croient mériter, je les rangerai parmi les plus fameux Républicains du monde, et non parmi les Calmouks et les Hottentots pour lesquels ils paroissent si passionnés. Je les transporterai donc parmi les habitants de Rome et d'Athènes. C'est là qu'ils figureront dignement.

Or, sans parler des sacrifices, des prières, des lustrations, dont les Grecs, et particulièrement les Atheniens, accompagnoient toutes leurs Cérémonies religieuses; sans parler davantage du respect profond qu'ils portoient à leurs Prêtres, aux Devins, aux Interprètes, et de la punition dont étoient frappés ceux qui parloient ou qui écrivoient contre l'existence des Dieux, on pourra juger si ces

payens auroient adopté le système de nos partisants de l'irréligion, lorsqu'une de leurs premières loix étoit ainsi conçue : « Honorez » en public et en particulier les Dieux et les » Héros du pays. Que chacun leur offre » tous les ans, suivant ses facultés, les pré- » mices de ses moissons ».

Un Peuple capable d'une pareille loi, se peint tout entier par un semblable coup de pinceau, et la philosophie en y répandant ses lumières, n'a pas à y rougir du philosophe ; aussi voit-on le sage Socrate, pour combattre Platon son disciple, qui lui proposoit ses doutes sur la nécessité d'un Culte public, s'expliquer ainsi. « Ce que nous ap- » pelons la gloire de l'Être par excellence, » n'est que la vanité humaine divinisée. Dieu » n'a pas besoin de notre Culte, mais ce » Culte convient à l'homme pour lui-même ; » *si j'étois le seul habitant de ce globe, le* » *Théisme simple me suffiroit sans doute ; mais* » *né pour la société, j'ai d'autres devoirs à* » *remplir* : toutes les fois que j'entre dans » un Temple, je crois apprendre aux infor- » tunés qui m'environnent, que si la justice » dort sur la terre, le Juge éternel veille » encore ; l'aspect seul d'un Autel suffit pour

» faire soupçonner à un Tyran qu'il n'est » pas si heureux que le juste qu'il persécute.

» Oui, quand les plus sublimes des Législateurs n'auroient point établi de Culte public, pour rappeler sans cesse les hommes » à Dieu, il faudroit que Platon l'introduisit » dans sa République; lui seul ramène à la » liberté primitive des cœurs flétris par l'opprobre, et asservis par les préjugés. Voyez » le Peuple au pied du Trône, il n'existe » que pour sentir son néant. Mais dans les » Temples, le dernier des hommes est égal » au premier des Rois.

» Le Culte extérieur est donc nécessaire à » l'homme, parce qu'il semble composé de » deux substances; le Théisme pur ne conviendroit guère qu'à de pures intelligences; » dès que l'adorateur de Dieu a un corps, » il faut que sa piété se manifeste par un » homme corporel; c'est là qu'il peut prouver » au Modérateur de la nature, que tout son » être est dans sa dépendance.

» Un grand spectacle et peu de Religion » semble l'appanage de l'homme grossier; » *l'Athée ne veut point de spectacle pour être* » *libre de n'avoir point de Religion; le vrai* » *Philosophe est lié aux hommes par le spec-* » *tacle, et à Dieu par la Religion* ».

Accablé par ce raisonnement aussi juste que sublime, « ô mon Maître! ô grand Homme! » s'écrioit le divin Platon, de quel trait de lu- » mière venez-vous de me frapper! *Combien* » *votre philosophie est faite pour germer dans* » *tous les cœurs sensibles et honnêtes!* Que » votre doctrine est bien différente de celle de » ces sophistes présomptueux qui ne dédaignent » un Culte public, *qui parce qu'il les confond* » *avec le Peuple qu'ils méprisent;* qui se font » Théistes pour se dispenser d'être religieux, » et qui portant jusque dans l'hommage de leur » néant, le témoignage de leur fierté et de leur » indépendance ».

Quittons ces Oracles de la Grèce, dans la crainte de blesser nos Oracles Français. Une pareille compagnie leur déplairoit peut-être. Transportons-les avec ceux de Rome. Ils méritent aussi d'être connus. Là, comme à Athènes, il y avoit des Philosophes qui vouloient renverser le Culte public, sous prétexte qu'il étoit inutile. Là toutes les rêveries de nos prétendus Politiques étoient débitées avec complaisance. Le Peuple ne cessoit d'y entendre dire, comme chez nous, que le Temple de l'homme de bien, étoit l'univers entier, que la voûte des Cieux étoit son

Autel, et mille autres sottises semblables, pour une Nation qui vit en association civile et politique. Voici comme le Prince des Orateurs et des Philosophes Romains, leur répondoit : « Je ne suis pas la doctrine des » Mages de Perse, sur l'avis desquels on dit » que Xercès fit mettre le feu aux Temples » des Grecs, parce qu'ils renfermoient, entre » des murailles, les Dieux à qui tout doit » être ouvert, et dont l'univers est le Temple » et le domicile. Les Grecs, et nos Romains » après eux, ont pensé plus raisonnablement » quand pour affermir la piété que nous de- » vons avoir pour les Dieux, *ils ont voulu* » *qu'ils eussent leur habitation dans les Villes* » de même que les hommes.

» Car cette opinion nourrit la Religion, et » *fait un très-bon effet dans la Société*, puis- » que selon cette belle parole de Pytagore, » la piété et la Religion ne font jamais tant » d'impression sur l'esprit, que lorsque nous » sommes occupés du Service divin, et que » suivant Thalès, le plus renommé des sept » Sages, nous devons être persuadés que » tout est plein de Dieux, et que rien » n'échappe à leurs regards, parce que ne » les perdant pas de vue, et nous considé-

» rant comme dans des Temples, nous se-
» rons toujours plus retenus et plus religieux;
» *car il ne faut pas croire que les hommes*
» *se bornent à l'idée toute spirituelle de la*
» *Divinité, suivant certaine opinion; ils s'en*
» *font une image visible* ».

Une stérile admiration pour cette morale consolante, n'a pas été l'ouvrage du Peuple Romain; il s'en faut beaucoup. Tout le monde sait au contraire qu'il n'y a point eu sur la terre de Nation plus religieuse, ce qui faisoit dire à un de ses Historiens « qu'il » ne falloit pas être surpris, si les Dieux » veilloient d'une manière si particulière à la » conservation et à la gloire de l'Empire, » puisque Rome avoit mis dans les Loix et » les Cérémonies religieuses, une si scru- » puleuse observance, qu'elles sembloient » toujours présentes à l'esprit de ses Citoyens.

» Aux spectacles publics, portoit encore la » Loi, autres que ceux de la course et des » combats, que l'on contienne les transports » du Peuple dans les justes bornes du chant, » des instruments à corde, et des flûtes, » *et que l'honneur des Dieux soit inséparable de ses divertissements.* Que l'on » retienne ce qu'il y a de meilleur dans les

» anciens Cultes... Que celui qui aura dé-
» tourné ou pris de vive force quelque chose
» de sacré, ou un dépôt mis en sauve-garde
» dans un lieu saint, soit traité comme
» parricide ».

Il étoit donc plus vertueux que nous, ce Peuple de Rome que nous prenons pour modèle ? Socrate, Platon, Cicéron étoient donc religieux ? Qui osera fronder leur philosophie ? Sera-ce vous, esprits legers et présomptueux, hommes corrupteurs et corrompus, qui n'avez rien médité, rien approfondi, et qui êtes incapables peut-être de rien concevoir de bon ? Sera-ce vous, hommes dévorés par l'amour de la nouveauté et de la domination, qui pour avoir poussé des hurlements contre le Culte de vos pères, imaginez que vous le ferez haïr à vos semblables, et que les Temples de la Religion ne se rouvriront plus ? Ah ! votre orgueil sera confondu. La honte et la seule honte vous restera de nous avoir assimilés à des Tartares. Si ces Peuples, et tous ceux qui leur ressemblent, n'ont point de Temples, apprenez-en la raison dans notre Platon Français, que probablement vous n'avez jamais lu.

« Presque tous les Peuples policés, dit-il,

» habitent dans des maisons. Delà est venue » naturellement l'idée de bâtir à Dieu une » maison où ils puissent l'adorer et l'aller » chercher dans leurs craintes ou leurs es- » pérances.

» En effet, rien n'est plus consolant pour » les hommes qu'un lieu où ils trouvent la » Divinité plus présente, et où tous ensemble » ils font parler leur foiblesse et leur misère.

» *Mais cette idée si naturelle ne vient qu'aux* » *Peuples qui cultivent les terres ;* et on ne » verra pas bâtir de Temple chez ceux qui » n'ont pas de maisons eux-mêmes.

» C'est ce qui fit que Gengischan marqua » un si grand mépris pour les Mosquées. Ce » Prince interrogea les Mahométans ; il ap- » prouva tous leurs Dogmes, excepté celui » qui porte la nécessité d'aller à la Mecque : » il ne pouvoit comprendre qu'on ne pût pas » adorer Dieu par-tout. Les Tartares n'ha- » bitant point de maisons, ne connoissoient » point de Temples.

» Les Peuples qui n'ont point de Temples, » ont peu d'attachement pour leur Religion. » Voilà pourquoi les Tartares ont été de tous » temps si tolérants ; pourquoi les Peuples » barbares qui conquirent l'Empire Romain,

ne

» ne balancèrent pas un moment à embrasser » le Christianisme ; et pourquoi les sauvages » de l'Amérique sont si peu attachés à leur » propre Religion ».

Que reste-t-il maintenant aux destructeurs du Culte ? Dans quel retranchement se retireront-ils ? Après leur avoir fait connoître les véritables et uniques motifs qui empêchent les Nations errantes d'élever des Temples ; mais après leur avoir fait connoître aussi qu'à nous, Peuple policé et vivant au milieu des Peuples qui nous ressemblent, il faut un Culte, des Temples, conséquemment des Ministres ; après leur avoir prouvé par la seule citation des autorités qu'on vient de rapporter, qu'ils ne sont pas de plus grands Philosophes que Socrate et Platon, de plus grands Hommes d'Etat que Cicéron, de plus profonds Politiques que Montesquieu, ils se rabattront sans doute sur les arguments communs. Ils prétendront qu'il vaut mieux n'avoir point du tout de Religion, que d'en avoir une mauvaise. Delà passant aux tableaux rembrunis des malheurs qui ont pris naissance dans la notre, ils en concluront follement qu'elle est plus nuisible qu'utile ; et comme ils s'attachent moins à ses prétendues imperfections, qu'au

plaisir de la détruire, pour vivre sans frein et dans la dépravation, ils en concluront qu'il faut en faire disparoître jusqu'au moindre vestige. C'est en leur opposant encore le sentiment d'un des grands Hommes que l'on vient de citer, que l'on va répondre à leurs objections mille fois rebattues.

« Dire que la Religion n'est pas un » motif réprimant, parce qu'elle ne ré- » prime pas toujours, c'est dire que les » loix civiles ne sont pas un motif réprimant » non plus. C'est mal raisonner contre la » Religion, de rassembler dans un grand » ouvrage une longue enumération des maux » qu'elle a produits, *si l'on ne fait de même* » *celle des biens qu'elle a faits.* Si je vou- » lois raconter tous les maux qu'ont produit » dans le monde *les loix civiles*, *la Monar-* » *chie*, *le Gouvernement républicain*, je di- » rois des choses effroyables. Quand il se- » roit inutile que les sujets eussent une Re- » ligion, il ne le seroit pas que les Princes » en eussent, et qu'ils blanchissent d'écume » le seul frein que ceux qui ne craignent pas » les loix humaines, puissent avoir.

» Un Prince qui a une Religion, et qui la » craint, est un lion qui cède à la main qui

» le flatte, ou à la voix qui l'appaise : celui qui » craint la Religion, et qui la hait, est comme » les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui » les empêche de se jetter sur ceux qui » passent. Celui qui n'a point du tout de » Religion, est cet animal terrible qui ne » sent sa liberté, que lorsqu'il déchire et » qu'il dévore.

» La question n'est pas de savoir s'il vau- » droit mieux qu'un certain Peuple n'eût » point de Religion, que d'abuser de celle » qu'il a ; *mais de savoir quel est le moindre* » *mal, que l'on abuse quelquefois de la Re-* » *ligion, ou qu'il n'y en ait point du tout* » *parmi les hommes* ».

CHAPITRE IX.

Continuation du même Sujet.

Qu'il est consolant pour l'homme de bien ce langage d'un des plus beaux génies qui aient brillé sur la scéne du monde ! Montesquieu, Philosophe, Homme d'Etat, Politique profond, reconnoît la nécessité d'un Culte. Ce Culte ne sera donc pas renversé par une

tourbe d'insensés qui, nourris de tous les fatras de la présomption et de l'orgueil, s'imaginent porter une glorieuse réforme sur le Genre humain, et lui donner une dignité inconnue, en lui inspirant l'épouvantable idée de renverser ses Temples. Cruels ennemis de vos semblables! quel temps prenez-vous pour empoisonner les cœurs de vos maximes pestilentielles? Celui où la France accablée depuis six ans par la plus terrible des révolutions, a plus besoin que jamais de s'élancer dans le sein de l'Être suprême; celui où toutes les ames sont pénétrées d'une douleur profonde; où tous les yeux sont mouillés des larmes du répentir; celui où tous les fronts seroient attachés à la terre, si l'indignation publique n'étoit pas la digne compagne de la plupart des Ministres qui nous restent, et dont nos cœurs repoussent même jusqu'aux vertus. Vous ne voulez pas de Religion! Vous ne voulez pas de Culte! Y avez-vous bien pensé? Demandez à ces époux infortunés dont les enfants chéris sont tombés sous le fer de l'ennemi, demandez-leur s'ils pensent comme vous. Interrogez encore ce fils respectueux, cette fille modeste, destinée à être épouse, dont les auteurs innocents ont péri sous le glaive de la tyrannie, ou qui ont

perdu le jour dans le fond des cachots, comme de vils scélérats, et vous verrez s'ils pensent encore comme vous. Interrogez cette famille autrefois puissante, maintenant réduite à l'indigence, et qui dévore ses peines sans oser se plaindre, mais sans rien perdre aussi du respect qui lui est dû; interrogez enfin celle qui, fidelle au Culte de ses pères, évite les regards du méchant, pour s'y livrer en secret, et fortifier son ame contristée, par les sublimes maximes de la Religion contre les injustices et la dépravation de ses infames persécuteurs, interrogez-les, dis-je, et vous verrez si elles pensent comme vous. Qui vous déplaît donc dans cette Religion pour vous prononcer si fortement contre elle? Est-ce sa morale? Mais elle est la plus belle qui ait été enseignée aux hommes. Toute la terre l'admire. Tous les Législateurs, tous les Philosophes lui rendent hommage. Sont-ce ses cérémonies? Mais ne valent-elles pas bien celles qu'on a voulu leur substituer? Vos cœurs jouissoient-ils moins à l'aspect de ces promenades religieuses où chacun s'imaginoit avoir la Divinité pour compagne, qu'ils ne jouissent maintenant par vos promenades prétendues civiques que chacun regarde d'un œil

de pitié, et où se traînent, par devoir, quelques Membres des Corps constitués? Sont-ce ses miracles? Sont-ce ses mystères? Mais ne savez-vous pas qu'il n'y a point de Culte qui n'ait les siens? Ne savez-vous pas que Spartes, Athènes, Rome, et toutes les autres Républiques du monde, ont eu les leurs? Ne savez-vous pas qu'il en est de même chez toutes les Nations? Vous auriez donc été les destructeurs des Temples à Rome comme à Paris, et à Athènes comme à Pekin? Funestes perturbateurs de l'Espèce humaine, profanateurs odieux de la liberté, quelle cruelle manie vous dévore? Ah! croyez-vous que toutes les générations n'aient été composées que d'imbéciles, que tous les Législateurs n'aient pu atteindre à la hauteur de vos vues? Croyez-vous que ceux qui ont jetté des Codes religieux au milieu des Peuples, ne connussent pas mieux que vous ce qui convenoit à l'esprit et au cœur de l'homme? Mais voyons donc à quoi vous a conduit votre criminelle innovation? Est-ce à un plus grand bonheur dans l'intérieur de vos maisons? Vous n'oserez, j'en suis sûr, donner l'affirmative. La honte, les remords vous y tuent comme la misère. Vos épouses, vos enfants, tous

ceux qui partagent votre opinion, ne vous respectent et ne vous aiment pas mieux que s'ils vous étoient attachés par les liens religieux, en même temps qu'ils le sont par les liens civils. Est-ce à une plus grande justice envers nos semblables? mais ne vous y trompez-vous point? Ne se présente-t-il pas mille traits à votre souvenir, où vous avez compté pour peu leurs intérêts, intérêts que vous n'auriez pas blessés, si l'idée de la justice divine eût soutenu dans vos cœurs la foiblesse de la justice humaine. Est-ce à un plus grand amour envers la Patrie? Ah! faites-en franchement l'aveu, jamais elle n'eut autant d'enfants ingrats. Aucun de vous peut-être n'eût fait le moindre sacrifice pour elle, s'il n'en avoit pas vu la récompense dans le triomphe de son amour-propre ou de son intérêt. Partout c'étoit une exemption ou une diminution de charges publiques, que vous aviez en perspective. Par-tout c'étoit l'espérance d'occuper les places de Magistrat, d'Administrateur, de Législateur; par-tout c'étoit l'espoir de bâtir votre fortune sur celle des victimes immolées à la haine, à la vengeance, ou à des raisons d'Etat; par-tout enfin le desir de satisfaire vos ressentiments et vos passions

particulières. Tels ont été les mobiles irrésistibles de votre patriotisme ; mais ce patriotisme qui éclaire ses ennemis, qui les amène par la persuasion, qui leur fait aimer leur devoir ; ce patriotisme qui parle amour de l'ordre, respect aux personnes, respect aux propriétés, respect à la foiblesse, respect au malheur, respect à tous nos semblables quelque soit leur Religion, leur opinion politique, et leur état ; ce patriotisme qui auroit gagné tous les cœurs en France, et les eût embrâsés d'un amour universel, ah ! l'avez-vous jamais connu ? Non, vous ne l'avez jamais connu, et quelle en est la raison ? Votre honteuse et criminelle désertion de la sainte Religion de vos pères : votre confiance aveugle dans les déclamations insipides de quelques philosophes frénétiques, voila la source de vos malheurs. Oui, Français, vous seriez encore heureux, vous seriez encore la première Nation du monde, si vous eussiez toujours voulu l'être, si par un fol amour de la nouveauté, vous ne vous fussiez pas précipités dans l'immondice des Nations voisines ; si au lieu de prendre pour guide les Philosophes probes et religieux, vous n'eussiez pas pris de sales Epicuriens, d'orgueilleux romanciers qui se

sont crus hommes d'Etat, parce que du haut de leur grenier ils savoient ameuter contre ceux qui gouvernoient, une foule innombrable d'esprits ardents et indociles que l'on est toujours sûr de séduire en flattant leurs passions; oui, Français, ce sont là les hommes que vous avez écoutés; ce sont aussi les hommes qui vous ont perdus. N'en exceptez pas ce fameux Citoyen de Genève, dont j'admire comme vous le génie et les talents, quoique ses ouvrages n'offrent aucun résultat auquel on puisse s'arrêter, ou plutôt quoiqu'ils n'offrent, comme toutes les actions de sa vie, qu'un tout bisarre, mais admirable. Ils sont pleins ces ouvrages, des poisons, du mépris et de la malignité pour tout ce qu'il y avoit de plus respectable parmi vous. Oui, cet homme, quoique né Chrétien, et admirateur en apparence du Christianisme, a porté au Culte de vos pères les plus terribles coups. A l'entendre, de véritables Chrétiens ne sont ni bons Soldats, ni bons Généraux. Ils sont faits pour être esclaves, parce que le Christianisme ne prêche que servitude et dépendance. A l'entendre encore, le véritable Chrétien ne sera sensible ni à la voix de l'honneur, ni à la voix de la Patrie. Il n'y aura entre

lui et ses égaux, ni amour-propre, ni émulation ; il n'y aura dans leur société, qu'un seul sentiment, qu'un seul vœu : celui de ne ne pas déplaire au Ciel, *et de faire son salut ;* quant à tout ce qui intéresse les autres hommes, *le Chrétien y est absolument étranger.* C'est ainsi que par des assertions inconsidérées on a trouvé le moyen d'éteindre dans vos cœurs, des sentiments dont vos pères se sont honorés pendant quinze siècles. De vrais Chrétiens ne peuvent pas être de bons Soldats! Quelle absurdité! Vous n'étiez donc que de pitoyables automates, valeureuses Troupes de Louis XIV, de Charles V, de Philippe Auguste et de Charlemagne? Vous étiez donc indifférents à la gloire de votre Patrie, Héros immortels, Turenne, Villard, Montmorency, Duguê-Trouin, et mille autres qui avez sauvé la France? Vous étiez donc indifférents à son bonheur, Ministres et Magistrats si chers à notre mémoire, L'hôpital, Colbert, Dagues-seau, Malesherbes, qui avez tant aimé et votre Religion et votre Prince? Et vous Ministres des Autels, ames sublimes comme la vertu même, Fénelon, Massillon, Fléchier, vous n'avez fait entendre les leçons de la piété, de la reconnoissance et de l'amour pour

votre Dieu, que pour faire de tous vos semblables des Citoyens sans amour pour la Patrie ? C'est le Citoyen de Genève qui vous fait cette imputation. Quelle différence entre ce langage et celui de Montesquieu qui en nous parlant de la douceur de la Religion Chrétienne, s'explique ainsi !

« Une Religion qui enveloppe toutes les » passions, qui n'est pas plus jalouse des » actions que des desirs et des pensées ; qui » ne nous tient point attachés par quelques » chaînes, mais par un nombre innombrable » de fils ; qui laisse derrière elle la justice » humaine, et commence une autre justice ; » qui est faite pour mener sans cesse du ré- » pentir à l'amour, et de l'amour au Ré- » pentir ; qui met entre le juge et le cri- » minel, un grand médiateur ; entre le juge » et le médiateur, un grand juge ; une telle » Religion ne doit trouver de crimes inex- » piables ; mais quoiqu'elle donne des craintes » et des espérances à tous, elle fait assez » sentir que s'il n'y a point de crime qui » par sa nature soit inexpiable, toute une vie » peut l'être ; qu'il seroit très-dangereux de » tourmenter sans cesse la miséricorde par de » nouveaux crimes et de nouvelles expiations ;

» qu'inquiets sur les anciennes dettes, jamais
» quittes envers le Seigneur, nous devons
« craindre d'en contracter de nouvelles, de
» combler la mesure, et d'aller jusqu'au terme
» où la bonté paternelle finit ».

Tel est le tableau au-dessus de tout éloge, de cette Religion aujourd'hui si décriée par ses ennemis. Mais il ne suffit pas de savoir combien Montesquieu admiroit sa douceur, il faut connoître aussi ce qu'il pensoit de la perfection des vertus civiques auxquelles elle pouvoit porter le Citoyen.

« Les diverses Sectes de Philosophie chez
» les Anciens, disoit-il encore, pouvoient être
» considérées comme des espèces de Religion.
» Il n'y en a jamais eu dont les principes
» fussent plus dignes de l'homme, et plus
» propres à former des gens de bien, que
» celle des Stoïciens ; *et si je pouvois un*
» *moment cesser de penser que je suis Chré-*
» *tien*, je ne pourrois m'empêcher de mettre
» la destruction de la Secte de Zénon, au
» nombre des malheurs du Genre humain ».

Hommes sans préjugés et sans passion, Peuples qui prétendez à la lumière et à la vérité, jugez du prix que donnoit Montesquieu à notre Religion, puisqu'il la mettoit

an-dessus de la Secte qu'il admiroit le plus, et qu'il regardoit comme la plus propre à former des hommes courageux et des gens de bien. Pesez l'opinion de ce grand Philosophe, pesez celle de son antagoniste, et choisissez celui qui vous a tenu le langage le plus convenable à vos intérêts et votre bonheur.

CHAPITRE X.

Conséquences qui sortent des vérités établies dans les précédents Chapitres.

Chez toutes les Nations Catholiques, les frais de Culte ont toujours été très-considérables; voilà pourquoi les Gouvernements se sont bien gardés de toucher aux biens destinés à ses dépenses, et pourquoi dans chaque Commune on les administroit avec tant de soin. Si chez nous ils étoient aliénés à perpétuité, il faudroit donc que la République, qui, comme on l'a vu, ne peut se passer d'un Culte, achetât d'autres Domaines pour remplacer ceux qu'elle n'auroit plus; mais en supposant que l'on pût trouver assez de biens à acquérir, il seroit impossible d'en effectuer

le paiement, puisque, du premier mot, il faudroit plus de trois milliards de numéraire pour se procurer cent soixante millions de revenu, qui seroient bien la moindre somme à laquelle se monteroient les dépenses du Culte et le traitement de ses Ministres. On pourroit se passer, il est vrai, de faire un pareil capital, mais il faudroit alors augmenter les contributions de chaque année, de la somme énorme de cent soixante millions. Qu'on joigne cette somme à celle qui seroit payée par le Peuple pour l'administration des hôpitaux, et pour tous les genres utiles d'éducation, et l'on aura bientôt une dépense annuelle qui, pour ces trois objets seulement, absorbera la contribution foncière. Quelle partie fera face après cela, aux travaux publics, au traitement des Juges, au paiement des Officiers et des Soldats, et sur-tout aux dépenses de la guerre? Quelle autre partie fera face également à celles du Gouvernement? Il n'aura donc pas un sou pour tenter rien d'utile, pour entreprendre aucune découverte? Il n'aura donc pas un sou pour entretenir ses relations extérieures, pour payer ses Ambassadeurs, ses Consuls et ses Agents? Il n'aura donc pas un sou pour rendre sa marine

respectable, pour faire fleurir le commerce, pour contre-balancer dans l'intérieur, l'effet du mécontentement, de la misère et des factions toujours renaissantes? Quel triste Gouvernement que celui-là, et que le Français auroit à rougir si on y reconnoissoit le sien. Insensés que vous êtes! vous croyez que pour vous maintenir éternellement dans vos *acquisitions de papier*, la France accumulera sur elle les maux de tous les genres, qu'elle se réduira au titre humiliant de la plus pauvre, de la plus grossière, de la plus ignorante et de la plus irréligieuse Nation du monde? Vous croyez sur-tout que par respect pour vos injustices, le Gouvernement sera toujours aux prises avec la pénurie, toujours aux moyens extrêmes, toujours dominé par les circonstances, sans pouvoir faire le bien, sans pouvoir être juste, puissant, constant dans sa marche, et assuré de produire au moins quelques effets salutaires? Quelle sottise! L'aveuglement que cause l'intérêt, peut seul en enfanter une pareille.

Après la guerre, direz-vous, car c'est là votre réponse favorite, les choses changeront bien de face. Je le pense comme vous; mais quand aurez-vous la paix, à quelle condition

l'aurez-vous, c'est ce que vous ne savez pas, quoique toujours vous en parliez, comme si vous deviez la dicter à l'Europe. Au reste ce langage présomptueux n'est que l'effet d'un reste d'enivrement causé par quelques succès cherement achetés. Mais ce n'est pas assez, pensez-y bien, que de conquérir, il faut pouvoir conserver. Ce n'est pas assez non plus que de vaincre, il faut encore dicter la loi au vaincu, et se retirer vainqueur. S'il n'en est pas ainsi, les victoires ne sont que de vrais désastres, et ne tournent qu'à la ruine de la Nation victorieuse. Vous avez sur cela des exemples encore récents, profitez-en. Le vainqueur de la Pologne, Charles XII, emporté par ses victoires, ne peut rejoindre son Royaume, et périt au milieu de la Nation qu'il avoit vaincue tant de fois. Louis XIV, après avoir fait trembler l'Europe, tremble à son tour devant le Prince Eugène, et voit la France à deux doigts de sa perte. Louis XV, presque aux portes de Vienne, perd en huit jours le fruit de ses éclatants succès. Quel seroit votre étonnement, si le sort des combats vous rappeloit quelques-uns de ces événements dont toute la prudence humaine et toute l'habileté des plus fameux Généraux, ne purent

garantir

garantir ces Monarques immortels? Prenez-y garde encore, la victoire a des ailes, dit-on, et l'inconstance n'est pas son moindre défaut. Mais on suppose qu'elle vous soit entièrement favorable, croyez-vous pour cela avoir tout gagné? La paix n'a-t-elle pas aussi ses genres de dépenses? Tant qu'elle dure, n'entretient-on pas des armées en bon état? Ne se livre-t-on pas à la culture des arts et à l'encouragement des talents? Ne cherche-t-on pas à ranimer toutes les branches d'industrie, et à faire oublier, par un changement heureux, tous les malheurs passés? Nul doute sur cela, et si les dépenses d'un Etat en paix, ne sont pas aussi effrayantes que celles d'un Etat en guerre, elles le sont toujours assez pour absorber ses revenus. Vous avez encore à cet égard, l'exemple des Règnes de nos deux derniers Rois. C'est après trente années de paix que l'Etat s'est trouvé chargé de dettes, malgré l'économie de l'infortuné Louis XVI. Ne vous imaginez pas d'ailleurs que nos ressources, pendant la paix, seront les mêmes qu'elles ont été jusqu'ici. Il faudra que la masse des contributions soit diminuée de moitié. Où seront alors les moyens de soutenir le Gouvernement? Entre vos mains, et entre vos

mains uniquement. La Nation sera donc obligée de les revendiquer, quand même elle ne le voudroit pas : des raisons d'Etat la conduiront à cette nécessité. Vainement ferez-vous entendre des murmures. Ils seront étouffés dans le cri de la justice universelle qui vous répétera de tous côtés : Voulez-vous que l'Etat périsse pour conserver vos richesses ? Qu'avez-vous donc fait pour vous croire si privilégiés à ses yeux ? Vous avez voté l'abolition de toutes les distinctions, et vous voulez qu'on vous distingue au point de regarder comme indissoluble votre contrat ? N'êtes-vous pas aussi les membres du Souverain ? Pouvez-vous en cette qualité mettre un terme à ses besoins et à son pouvoir ? Pouvez-vous croire qu'il se soit engagé avec vous comme avec son égal ? Vous avez eu de la confiance en lui : qu'avez-vous fait que vous ne dussiez pas faire ? Est-il injuste, lorsque vous ne perdez rien, et que quelques années de jouissance valent mieux que tout ce que vous avez déboursé de capital ? N'est-ce pas vous, au contraire, qui avez foulé aux pieds toute règle de justice, quand vous n'avez donné en retour qu'une monnoie presque sans prix ? Vous avez été Patriotes : c'est maintenant un

doute. Un tel titre ne convient pas à tous ceux qui le prennent. Etiez-vous Patriotes quand vous avez dévasté, parce que le cri de votre conscience vous répétoit sans cesse que vous n'étiez pas de légitimes acquéreurs, et que vous ne conserveriez pas toujours ? Oui, vous avez été Patriotes, mais vous l'avez été de nom seulement, c'est-à-dire, que vous vous êtes livrés à toute l'effervescence d'un *Patriotisme intéressé*, à la faveur duquel vous marchiez à grands pas vers le malheur de vos égaux. Qu'auriez-vous fait davantage pour vous montrer les ennemis jurés de la Patrie ? Vous reclamez le respect dû à la propriété : l'avez-vous respectée vous-mêmes cette propriété ? N'avez-vous pas, au contraire, donné l'exemple que celle de l'Etat n'étoit pas sacrée pour vous ? Vos enfants ont mérité d'en rester possesseurs, parce qu'ils l'ont acquise au péril de leur vie ; sont-ils les seuls qui aient exposé la leur ? Les enfants de ceux qui n'ont rien acheté, et qui n'ont pas fait pour la République moins que les vôtres n'ont-ils pas autant de mérite à ses yeux ? Vous avez scellé de votre sang la révolution. Qui ne vous a pas imité ? Qui n'en a fait encore plus que vous sans être obligé d'en faire autant ? Et les

trois quarts des Français qui n'ont pas acquis de Domaines, sont-ils restés spectateurs tranquilles? Cessez donc, cessez de vouloir en imposer encore par cet étalage de prétendues vertus civiques. Le temps est passé où par de pareils moyens vous obteniez tous les avantages, et faisiez dévorer les plus repugnantes absurdités. Il est passé aussi ce règne funeste d'une magie de mots inintelligibles, sous laquelle on a caché tant de projets atroces, consommés d'une maniére plus atroce encore. Rendez enfin à la Patrie des Domaines sur lesquels vous n'avez jamais compté, et dont la possession est un phénomène politique pour vous. Car quels biens voulez-vous retenir? Ceux d'une Université? Mais ils ont servi à vous distinguer de la classe purement animale. Vous seriez encore, sans eux, couverts de la crasse de l'ignorance, et vos droits si sacrés, vos droits dont vous avez si complettement usé, seroient encore méconnus. La reconnoissance ne vous dit-elle rien? Quels biens voulez-vous retenir? Ceux d'un Hôpital? Mais ils ont servi au soulagement de vos pères dans des temps malheureux; sans eux, peut-être vous ne seriez plus, la misère auroit tranché le fil de votre vie. Sans eux, des femmes, des enfants, des vieillards, des

infirmes, et tous les infortunés que la nature couvre de ses disgraces, n'auroient que la mort pour ressource. La pitié ne vous dit-elle rien? Quels biens voulez-vous retenir? Ceux de votre Curé, ceux de votre Evêque? Mais ils ont servi à diriger les premiers pas de votre enfance, à vous conduire dans le sentier de la vertu; ils ont servi à nourrir des hommes éclairés, compatissants, qui ont cherché à élever votre ame par les leçons de la plus sublime et de la plus pure morale; ils ont servi à vous consoler dans vos afflictions, à vous secourir dans vos infortunes, et à essuyer vos larmes amères; ils ont servi à vous réunir dans des Temples, pour y offrir à la Divinité vos vœux, vos prières, vos peines, vos plaisirs, et à lui demander en commun vos besoins et l'oubli de vos crimes; ils ont servi conséquemment à vous rendre sensibles, généreux, reconnoissants et meilleurs. Et ce sont là les biens que vous ne respectez pas? C'est sur ce Temple saint où vous méritiez autrefois les bénédictions du Ciel, où vous receviez, comme de la main de Dieu, la compagne de votre vie, la consolatrice de vos maux; où vous présentiez les fruits de votre union et de votre bonheur, que vous

osez porter une main spoliatrice et impie ? C'est sur cette terre consacrée aux mânes de vos pères, et qui renferme dans son sein l'ami que vous avez pleuré, le fils qui nourrissoit vos espérances, l'épouse que vous avez tant aimée, que vous vous disposez à faire passer la charrue ? La Religion ne vous dit-elle rien ? Quels biens voulez-vous enfin retenir ? Ceux de votre ci-devant Seigneur ? Mais ils ont servi, dans des temps reculés, à la conservation de vos fortunes ; ils ont même servi souvent à leur augmentation. Ils vous ont donné des protecteurs et quelquefois des amis. Vos pères y ont trouvé le principe de la prospérité dont vous jouissez maintenant. Ce château que vous regardez d'un œil d'envie, et dans lequel vous vous êtes livrés peut-être aux fureurs du vandalisme, pour ne pas dire aux excès du brigandage, ce château n'a pas toujours été l'asyle d'un farouche orgueil et d'une insupportable tyrannie. L'humanité, la bienfaisance, les vertus paisibles, le plaisir de faire des heureux, celui de vous être utile, l'ont aussi habité long-temps, et vous avoient fait oublier les outrages émanés de la barbarie. Et ce sont là les biens que vous voulez retenir ? La jus-

tice ne vous dit-elle rien ? Mais voyez autour de vous les vertueuses épouses de ces fugitifs dont l'absence a été souvent votre ouvrage ; voyez autour de vous leurs enfants infortunés, qui redemandent un mari, un père et sa fortune. Sont-ils punissables du crime qu'il a commis ? N'est-ce pas pour eux, comme pour vous, que les fautes sont personnelles ? N'est-ce pas pour eux, comme pour vous, que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ? N'est-ce pas pour eux, comme pour vous, que l'existence est un bienfait de la nature, et non un crime ou politique ou civil ? N'est-ce pas enfin pour eux, comme pour vous, qu'est gravé dans le cœur de l'homme, ce principe si doux, si consolant, que le mal n'est qu'un fléau passager sur la terre ; mais que la justice, cette fille bienfaisante du Ciel, y vient enfin à son tour essuyer les larmes du malheureux ? Eh ! pouvez-vous croire encore que la Patrie, qui chérit jusqu'à ses enfants ingrats, n'oubliera pas un jour leur égarement, pour ouvrir à leur répentir et à leurs larmes, un sein généreux et compatissant ? Comment pensez-vous donc de la Nation Française, pour lui

supposer un éternel besoin de haine ou de vengeance ? Que vous la connoissez mal ! Si elle a un grand desir de vaincre ses ennemis, elle n'en a pas un moins grand de pardonner, parce que sa clémence ne le cède en rien à son courage. Rendez-lui donc les moyens de soutenir sa grandeur. Vous y êtes intéressés autant que personne, et la souveraine justice vous en fait un suprême devoir. Si vous êtes vraiment Patriotes, imitez le malheureux Rentier qui a supporté tout le poids des calamités publiques, et qui, sans cesser d'aimer sa Patrie, a mille fois mouillé de ses larmes le foible morceau de pain qui a prolongé sa douleur et sa misère. O véritable vertu, patriotisme toujours pur et toujours le même, il est donc vrai que le cœur de l'homme juste est ton unique asyle !

CHAPITRE XI.

Les Acquéreurs de Biens nationaux peuvent-ils invoquer la foi publique ?

Après avoir prouvé que le Gouvernement ne peut pas disposer à perpétuité des Do-

maines du Souverain, et que celui-ci ne peut pas non plus faire un contrat par lequel il soit lié avec aucun de ses membres, il semble qu'il n'y auroit plus rien à désirer sur les propositions qui ont été établies. Cependant, comme l'intérêt trompé est fertile en moyens artificieux, comme il prend effrontément jusqu'au langage de la bonne foi, il faut le suivre un moment dans tous ses détours. Les Acquéreurs peuvent-ils, en majeure partie, se faire un moyen de leur confiance et invoquer les contrats qui en sont une émanation? je ne crains pas de le dire : les écouter seroit foiblesse, parce qu'il n'y a dans leur conduite qu'injustice et perfidie. La preuve de cette vérité est facile.

Sans examiner combien de supercheries ont été employées pour faire vendre à vil prix les objets les plus intéressants, combien les Experts estimateurs ont été le jouet, tantôt d'un Maire, tantôt d'un Procureur de Commune; sans examiner encore combien d'indignes ménagements, de pitoyables déférences et la ridicule crainte sur-tout de blesser les convenances, ont été nuisibles à la chose publique, je m'attache à un point simple, et je suppose une vente faite en 1792, pour

72000 ℔. D'après les loix alors existantes, l'acquéreur avoit douze ans pour effectuer ce paiement. C'étoit donc 6000 ℔ qu'il devoit annuellement verser dans le Trésor public. Hé bien, si on lui demande ce qu'il a payé dans les premiers mois de l'an second, dans les mois de Nivôse et Pluviôse de l'an troisième, dans ceux de Messidor et de Thermidor, même année, il répondra qu'il a payé les 6000 ℔ en question; mais cette réponse sera le fruit du mensonge. Il est bien vrai qu'en assignats, valeur nominale, il a effectivement payé ces 6000 ℔; mais la valeur nominale de l'assignat n'étoit plus sa valeur réelle. A la première époque, cette vraie valeur étoit de soixante-quinze pour cent; à la seconde, elle n'étoit plus que de cinquante; et à la troisième, elle n'étoit plus que de quinze; c'est-à-dire, que la Nation qui devoit recevoir, chaque année, 6000 ℔ réellement, a commencé par perdre d'abord un quart, ensuite une moitié, puis les trois quarts, et enfin la presque totalité de chacune de ses annuités, puisqu'il est encore malheureusement vrai que depuis Vendémiaire de l'an quatre, les assignats ont été réduits à six, trois et deux pour cent.

Des loix postérieures ont ordonné le paiement en totalité des annuités, ce paiement s'est effectué, on en convient ; mais il faut convenir aussi que la République n'y a absolument rien gagné, puisque la monnoie avec laquelle l'acquéreur s'acquittoit, perdoit journellement, ou plutôt, puisqu'elle a été frappée, peu de temps après, d'une nullité ridicule, par le décret portant démonétisation de tous les assignats créés sous le régime monarchique, assignats avec lesquels le Corps législatif a cependant permis d'effectuer le paiement des sommes dues. La Nation pour prix des plus beaux et des plus précieux Domaines, n'a donc reçu que des assignats qui n'avoient plus cours, et qui ne valoient pas mieux que des feuilles de chêne. Mais si elle opéroit d'une manière si infructueuse, les acquéreurs tenoient une conduite bien différente, il faut l'avouer. Tout ce qui pouvoit discréditer, ou plutôt anéantir jusqu'au moindre signe du papier-monnaie, ils le mettoient ardemment en usage. L'un ne vouloit rien vendre qu'en argent, l'autre portoit à 4000 ** le quintal de froment, et ne s'en defaisoit que par grace ; un troisième vendoit son bœuf cent mille francs, un quatrième en

vouloit cent cinquante mille, et tous tiroient d'une foible partie de la production annuelle du sol, de quoi payer deux fois sa valeur. Voilà pour les premières aliénations.

Si l'on examine aussi les plus récentes, quel nouveau motif de douleur et de déploration! A peine la promesse de mandat est-elle en émission, qu'une foule de vampires s'agglomèrent autour des Domaines nationaux. Ils en traitent en mandats, valeur nominale, par la voie de la soumission, conformément aux loix; puis avilissant la promesse de mandat comme ils avoient avili l'assignat, ils paient avec rien ou presque rien. Aussi quelles horribles dévastations! Quel débordement de brigandage! Celui-ci, pour acquitter le capital de la vente d'un château, n'a besoin que de la rampe de l'escalier, et s'empresse de la faire enlever. Il rembourse avec elle une somme d'argent qu'il a empruntée et ensuite convertie en mandats, pour verser en apparence un capital considérable dans le Trésor national, tandis qu'il n'y verse rien ou presque rien en valeur réelle. Celui-là s'attache aux goutières et aux fenêtres, pour en arracher les plombs et les barreaux. Un autre fait abattre une partie de maison ou un pan de

muraille, pour en vendre les pierres. Un autre fait raser jusqu'aux bois taillis et jusqu'aux arbres fruitiers. Enfin dans la bouche de tous, on n'entend que cet effroyable langage : *Si la brebis ne nous reste pas, nous aurons au moins la toison.*

O postérité, pourras-tu le croire, quand l'histoire te retracera cet excès de dégradation, ou, pour mieux dire, cette abnégation de tout principe et de tout sentiment de justice? Pourras-tu croire sur-tout qu'il y ait eu sur la terre une portion d'hommes assez perverse, assez ennemie de tout bien public, pour reclamer des aliénations où se trouvent tant de fraudes, tant de manœuvres odieuses, tant de trahisons envers la Patrie? Non, tu ne le croiras pas, tu ne le croiras pas surtout de la Nation Française qui a brillé sur la scène de l'Univers par tant d'honneur, et par tant de vertu.

Que faudroit-il donc aux acquéreurs pour qu'ils pussent invoquer la confiance publique? Ce qu'il faut pour former les contrats les plus simples, c'est-à-dire, un prix représentatif en valeur de la chose vendue; autrement, il n'y a et il ne peut y avoir d'engagement, parce que ce qui fait la base d'un

contrat quelconque, la bonne foi, sans laquelle toutes les obligations ne sont que des crimes, n'a jamais présidé à celles contractées par vos usurpateurs. Pour établir cette vérité, je ne veux leur faire qu'une demande, et la voici : lequel d'entr'eux eût voulu vendre sa propriété aux mêmes conditions que celles par lesquelles il a acquis? Pas un seul, j'en suis sûr, ne répondra *c'est moi* : au contraire, si chacun d'eux eût vendu, non pas à trois quarts de perte, comme a fait souvent la République, mais à un quart seulement, ils auroient tous voulu rescinder le contrat; tous auroient crié au dol et à la lésion énorme; tous auroient fait retentir les tribunaux de leurs plaintes et de leurs réclamations. Comment se feroit-il donc qu'on ne pût pas invoquer contr'eux les principes de rigueur dont ils se seroient fait un si terrible appui? Seroit-ce parce que la Nation ne descend pas dans l'arène des contestations judiciaires? Mais elle n'en a pas besoin, ses droits étant imprescriptibles, et le souverain bien étant de son essence, c'est par la plénitude de sa puissance qu'elle se fait droit à elle-même. Seroit-ce parce que ses intérêts seroient moins sacrés que ceux du simple Citoyen? Mais c'est un

crime de le croire, c'en est un plus grand encore d'agir comme si l'on en étoit persuadé, lorsque la raison dit si énergiquement le contraire.

Ce n'est pas notre faute, objectent sans cesse les acquéreurs, *si le papier-monnoie est tombé dans un si grand discrédit : nous avons suivi les événements ; ils ont été heureux, tant mieux pour nous.* Hommes de mauvaise foi, pouvez-vous raisonner ainsi ? Quels qu'ils fussent ces événements, n'aviez-vous pas des moyens pour légitimer jusqu'à un certain point votre acquisition, en payant l'objet vendu à sa vraie valeur ? Vous n'eussiez pas été coupable aux yeux de la justice et de votre propre conscience. Mais c'est votre faute et non celle du Gouvernement, si les assignats et les mandats sont tombés sans prix. Vous avez été les premiers à les discréditer par votre infame avarice, en mettant une différence, d'abord insensible, et ensuite énorme, entr'eux et le numéraire. C'étoit à vous pourtant à faire des sacrifices, si vous vouliez que l'Etat ne périt pas. Donner vos denrées, vos travaux et vos récoltes pour sa monnoie, valeur nominale, c'étoit votre devoir. Vous auriez par là balancé les efforts

de l'agiotage, et comprimé les desseins de la malveillance ; mais il s'en faut beaucoup que vous vous soyez comportés ainsi. Vous imaginant que la Nation s'endormiroit sur vos injustices, et qu'elle se regarderoit bien payée par des chiffons, vous avez suivi le fatal torrent de l'iniquité, et foulé aux pieds la sagesse de cette belle maxime : *Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des Loix.* Ne vous y trompez pas, les coups que vous voulez porter à la Patrie, retomberont sur vous-mêmes. Il ne vous suffira pas de vous aider de la lettre de la Loi, on vous demandera encore ce que vous avez fait pour en remplir le but et l'esprit. Hé bien, qu'aurez-vous à repondre, lorsque la voix publique vous dira : En même temps que la Nation mettoit en vente ses Domaines, elle créoit des assignats qui devoient en être le véritable prix ; et lui supposer des vues contraires, seroit une absurdité. Supposer aussi qu'elle ait pu croire que ce prix s'affoibliroit, ou plutôt s'anéantiroit, en seroit une autre. Qu'est-il cependant arrivé ? Le contraire de ce qu'on avoit voulu ; de manière que vous n'avez donné en paiement que du papier qui n'avoit plus ou presque

plus

plus de valeur. Où est donc dans votre conduite *cette franche et religieuse observance des loix*, que vous avez jurée, et dont vous avez fait vous-mêmes un article de votre Code constitutionnel? Convenez-en: vous avez joint l'hypocrisie à l'assassinat envers la République. Et c'est vous qui osez reclamer la bonne foi et la confiance? C'est vous qui invoquez la faveur et le respect dûs aux contrats? Commencez donc par les respecter vous-mêmes, commencez par respecter la Patrie, par respecter ses intérêts; commencez par être justes. C'est là le titre, et le titre unique, soyez-en persuadés, avec lequel on peut invoquer des actes, et faire valoir des droits légitimes. Mais quand on se présente comme vous, dénués de ce titre respectable; quand au lieu d'une main pure, on ne peut lever vers la bonne foi qu'une main avare, spoliatrice, impie; c'est une profanation d'une impudeur extrême que de se placer sous son égide protectrice. Inutilement dites-vous encore que le Souverain n'auroit pas dû vous vendre, s'il ne pouvoit pas s'engager irrévocablement avec vous. Cet argument ne prouve rien contre lui, si ce n'est qu'il a pu commettre une erreur;

mais votre acquisition n'en est pas plus inattaquable, puisque jamais l'erreur n'a légitimé un acte quelconque, puisqu'il est de vérité, au contraire, que c'est dans la supposition que cet acte est l'ouvrage de la raison, de la sagesse et de l'équité, qu'on aime à le maintenir. Ouvrez les Codes de tous les Peuples, et vous verrez si ces principes sacrés ne sont pas par-tout reconnus. Au reste, de quoi vous plaignez-vous? Si le Souverain n'a pu faire avec vous un contrat indissoluble, pourquoi l'avoir souscrit? Comme membres de ce corps politique, vous connoissiez ses droits et son pouvoir; vous n'ignoriez pas conséquemment qu'en traitant avec lui, il n'y avoit entre lui et vous rien moins que parité de motifs pour anéantir ou pour conserver les prétendues aliénations. En effet, vous ne pouviez voir en lui qu'une famille immense toujours occupée du bonheur commun, et qui, par cette raison, ne pouvoit s'arrêter à la vûe de quelques intérêts privés, sans quoi sa puissance ne seroit qu'une triste illusion plus nuisible qu'utile; dans vous, au contraire, vous ne pouviez envisager que des membres épars, soumis à la majo-

rité ; recevant toujours la loi, mais ne la donnant jamais, et qui conséquemment n'auriez qu'à obéir, si la plus grande partie de cette famille vous disoit un jour : Je révoque un contrat dans lequel je ne trouve plus ni mon avantage ni le votre : n'examinez pas si ma conduite est équitable envers vous. Sur cela il ne peut y avoir aucun doute, dès-là qu'elle est motivée sur le bien public.

Acquéreurs anciens et nouveaux, soyez de bonne foi, et osez dire que dans cet argument vous ne reconnoissez pas votre propre ouvrage, c'est-à-dire, ce moyen triomphant avec lequel vous avez cru vous-mêmes tout permis, avec lequel vous avez tout osé, tout hazardé, et tout bouleversé.

Mais à quoi bon raisonner, quand les circonstances parlent si puissamment ? Vous êtes, dites-vous, de sincères amis du bonheur public : c'est pour y coopérer que vous avez acquis. Il est aisé de s'en convaincre. Voici le moment de marquer par un grand acte de vertu civique, si vraiment vous en êtes capables. Accablée sous le poids des besoins, la Patrie attend de nouveaux secours. Volez au devant d'elle

portez-lui ce que vous lui devez encore réellement : elle a droit au moins de l'exiger. Faites plus, s'il est possible, montrez-vous généreux, et versez dans son sein les secours même qu'elle n'attend pas..... Vous gardez le silence, et serrez les cordons de votre bourse. Ah! criminels Citoyens, enfants dénaturés, lâches égorgeurs de votre mère, c'est donc ainsi que vous reconnoissez ses bienfaits. Allez : vous n'avez ni vertu publique ni vertu privée : vous n'êtes que d'infames agioteurs. Tout votre patriotisme consiste, comme vous le dites vous-mêmes, à tirer parti des événements; mais il ne vous réussira pas long-temps ce honteux et barbare moyen. La justice nationale vous observe, et pour être lente, elle n'en renversera pas moins vos coupables espérances. Ce n'est pas à son empire que l'on se soustrait par des voies aussi funestes que perfides.

CHAPITRE XII.

Les Acquéreurs des Domaines nationaux peuvent-ils invoquer l'article 374 de la Constitution.

AVANT d'entrer dans l'examen d'une pareille question, l'homme sensé s'en propose trois autres que voici : la première, celui-là peut-il invoquer le bienfait d'une loi, qui en a violé les dispositions les plus essentielles ? la seconde, les acquéreurs ont-ils rempli le but de celle qui exigeoit en retour des Domaines aliénés, le prix réel de chaque objet ? la troisième, n'ont-ils pas, au contraire, éludé *sciemment et contre droit* les effets de cette loi qui n'avoit pour but que de sauver la Patrie ? Comme l'affirmative a déja été établie, on n'y reviendra pas, et on examinera ce que porte l'article invoqué. Il est ainsi conçu : *La Nation Française proclame pareillement, comme garantie de la foi publique, qu'après une adjudication légalement consommée de Biens nationaux, quelqu'en soit l'origine, l'acquéreur légitime ne*

peut en être dépossédé, sauf aux tiers ré-clamants à être, s'il y a lieu, indemnisés par le Trésor national.

Tout est précieux sans doute, dans ce article, et d'autant plus qu'il fait partie d notre Constitution. Que garantit-elle don comme sureté *de la foi publique*? Est-ce un possession dénuée de caractères distinctifs Non; mais une possession précédée d'u *adjudication légale*. En faveur de qui do s'opérer cette garantie? Est-ce en faveur d l'acquéreur le plus diligent ou le plus rusé Non; mais au profit de l'acquéreur lég time, ce qui ne signifie pas seulement ac quéreur que la loi reconnoît, mais encor celui que la justice approuve. Cette diff rence bien saisie, la question n'est pas di ficile à resoudre, et je dis à celui qui o acheté: Deux choses doivent concourir e vous pour mériter la garantie *de la sure publique*; une adjudication légale, et un acquisition légitime. Si vous avez la pr mière, parce que, suivant le langage d Palais, les formalités ont été conservées parce qu'on a mis des affiches, indiqu jour, et adjugé à la chaleur des feux vous n'êtes pas pour cela de légitim

acquéreurs. D'abord vous ne pourriez l'être d'un objet qui ne peut être vendu à perpétuité ; en second lieu, vous ne pourriez l'être, dans la supposition du contraire, qu'après en avoir payé le véritable prix, et c'est ce que vous n'avez jamais fait. Or, avez-vous pu croire qu'en aliénant, la Nation vous ait dit : Je vends réellement, mais vous n'acquerrez à peu près que pour la forme ; vous posséderez à perpétuité, mais à perpétuité, vous posséderez injustement : aussi réunissez-vous, agglomerez-vous autour de mes plus précieuses ressources : prenez-les : dévorez-les, *et comptez encore sur ma protection et sur la foi publique* ! Soyez plus sincères, soyez plus vrais, et reconnoissez que dans l'article 374 votre condamnation est écrite en toutes lettres, ou il faut dire que le Peuple Français ait voulu consacrer une injustice et s'y enchaîner d'une manière irréfragable. Mais on suppose pour un moment, qu'il pût en être ainsi (supposition qui révolte, qui indigne autant qu'elle désole), croyez-vous que cet article soit plus respectable que tous les autres qui composent notre Code ? Est-il plus *respectable*, par exemple,

que celui qui abolit toute distinction de naissance et toute hérédité de pouvoirs ; que celui qui fixe la division de la France à 83 Départements, et le nombre des Députés du Peuple à 750? Est-il plus respectable que celui qui ordonne que ces Députés seront pris à raison de la population, et non de la propriété ? Donner l'affirmative seroit ignorance, car tous sont également nécessaires, et aucun d'eux ne peut être distrait ou violé, sans porter atteinte au tout. Hé bien, la Nation Française, par l'organe de ses Législateurs, a reconnu que chaque article pouvoit être modifié, et même anéanti. Cela est si vrai qu'elle a décrété par l'Acte constitutionnel même, une Assemblée de revision, pour remédier aux inconvénients que feroit sentir l'expérience. Cela est si vrai encore, à l'égard de l'article 374, qu'elle n'a pas fait d'exception, d'où il faut conclure qu'il peut être revisé ainsi que tous les autres. Comment cependant le sera-t-il, si vous triomphez des principes, en disant seulement : Nous avons une adjudication légale, et cela nous suffit? Il faut en convenir, vous seriez les privilégiés par excellence. Tout pourroit être

revisé, excepté vos effrayantes déprédations. Il n'en sera pas ainsi, ou la souveraineté n'est qu'un mot, ou la justice n'est qu'un mot, ou la faculté de reviser notre Constitution n'est aussi qu'un mot.

Comment donc entendre cette garantie de la foi publique que la Nation assure aux légitimes acquéreurs, d'une manière conforme aux intérets du Souverain, et non pas aux vues intéressées *du sujet*, ce qui est bien différent? D'après cette vérité, l'un aura droit de jouir jusqu'à ce qu'il soit remboursé, parce que la justice ne permet pas au plus fort de dépouiller le plus foible, et qu'elle lui ordonne au contraire, de le secourir et de le protéger; l'autre sera obligé de le laisser jouir à titre d'indemnité. Il sera même obligé de déployer pour lui partie de sa puissance, si des circonstances l'exigent, afin de le maintenir dans l'exercice de cette jouissance, en cas qu'on voulût la lui ravir. Ce n'est pas tout, le membre du Souverain ne perdant pas de vue qu'il ne jouit qu'usufruitierement, et que ce sont les biens de la Patrie qu'il possède, accompagnera sa jouissance de tous les actes qui opèrent la conservation et l'amélioration

même de ses biens, afin de les rendre au Propriétaire réel et incommutable dans le meilleur état possible. Toute autre marche est nécessairement contraire aux principes constitutifs d'un Gouvernement éclairé, et ne peut conduire qu'à la violation des droits sacrés du Peuple.

Mais *c'est pour le bien du Peuple, que les aliénations à perpétuité ont été ordonnées : sans cela on n'auroit jamais pu soutenir la guerre, et terminer la révolution.* Cette objection est captieuse, et c'est là tout son mérite. D'abord on ne voit dans aucune loi que l'aliénation des Domaines nationaux *soit faite à perpétuité* : ce point de fait est inconstestable. En second lieu, il ne suffiroit pas de prouver que c'est pour le bien du Peuple que l'on a vendu ; mais il faudroit prouver encore que c'est pour son plus grand bien, et c'est ce qui est impossible. En effet, que la Nation se trouve par la suite dans une position aussi critique, ou peut-être plus critique que celle d'où elle sort ; que l'Europe entière conspire un jour de nouveau contre nous, et que nous n'ayons plus de ressources extraordinaires, ce qui arrivera nécessairement, si les aliénations sont per-

pétuelles et irrévocables, qui osera dire que les ventes actuelles ont été faites pour le plus grand bien? Les besoins insurmontables du moment permettront-ils alors de comparer les deux positions pour peser le degré de malheur qu'aura entraîné chacune d'elles? Le Souverain pourra-t-il s'en assurer par un calcul géométrique? Le membre de la souveraineté aura-t-il droit de le déterminer suivant son intérêt et ses caprices? Quel sera donc le premier cri national? De remettre en vente les Domaines aliénés, comme essentiellement destinés à sauver l'État, et comme l'ayant déjà sauvé. S'il n'en est pas ainsi, il faudra qu'il périsse, ou que le particulier vende une partie de sa propriété pour remédier au malheur de n'avoir plus un Domaine commun. Mais cette vente pourra-t-elle s'opérer? Qui achetera le bien de son voisin pour être obligé de le revendre un moment après? N'est-il pas prouvé qu'une mesure semblable ne peut atteindre personne, pas plus qu'un hypothèque assurée sur le bien de tous, ne l'est effectivement sur le bien d'aucun? Une pareille vente d'ailleurs seroit-elle juste, en la supposant praticable? Seroit-elle con-

forme à l'intérêt du plus grand nombre? Elle ne seroit pas juste, parce que les acquéreurs auroient plus d'intérêts que les autres Citoyens à maintenir leurs propriétés, et que cependant ils ne feroient pas de plus grands sacrifices. Elle ne seroit pas conforme au bien du plus grand nombre, puisque ce seroit pour maintenir quelques avantages, que la propriété des trois quarts au moins, seroit morcelée et vendue, ce qui ne peut être admis ni dans les règles de la politique, ni dans celles de la justice. Il faut donc que chaque Citoyen, comme membre du Souverain, au lieu de lui dire: vous êtes lié avec moi, et mon contrat repose sur le plus grand bien possible; se contente d'agir dans le sens où la liberté et la conservation de la souveraineté sont le plus à couvert. Ainsi dans des moments critiques, il s'empressera d'acheter pour un temps les Domaines de l'Etat, parce que les besoins de l'Etat lui commanderont d'en agir ainsi; mais il ne pourra jamais se les approprier à perpétuité, parce qu'il doit toujours s'imaginer que l'Etat en lui vendant, lui tient à peu près ce langage: Je pourrois prendre une partie de votre fortune pour éviter ma

ruine, et vous éviter à vous les plus grands malheurs. Mais je veux employer un moyen plus doux, et qui doit vous tranquilliser au lieu de vous alarmer. Je vous offre mes biens à moi, pour en jouir gratuitement jusqu'à ce que vous soyez indemnisé des avances que je pourrois exiger. Prenez-les ces biens : usez-en comme des votres; mais faites-y bien attention : aussitôt que vos intérêts seront remplis, votre possession prendra fin : au-delà, vos espérances deviendroient criminelles, parce qu'elles seroient contraires à l'obligation que vous avez contractée de me servir de tous vos moyens. En un mot, décidez-vous pour un des deux partis, ou de vous sauver sans rien perdre, ou de perdre tout sans peut-être vous sauver. Tels sont les raisonnements qu'il faut toujours supposer dans la bouche du Souverain, et ils dérivent du principe précédemment prouvé, qu'il ne peut être lié d'une manière indissoluble, à moins qu'il ne contracte avec son égal, c'est-à-dire de Nation à Nation, mais jamais de Nation avec le simple individu.

Que l'on n'eût pu soutenir la guerre et terminer la révolution sans la vente des

Domaines nationaux, c'est une assertion hardie, mais dont rien ne démontre la vérité. Ne pourroit-on pas dire, au contraire, que sans cette aliénation, il n'y auroit maintenant ni guerre ni révolution? De grands possesseurs dépouillés, des hommes d'un grand nom persécutés, n'ont pas peu contribué à rallumer contre nous les sentiments de haine qui marchent toujours à la suite de l'envie. Notre révolution devoit d'ailleurs effrayer assez les Nations étrangères, sans justifier leurs craintes et leurs vengeance par un dépouillement aussi subit et aussi douloureux? Au reste, il n'est pas question de chercher ici s'il eût été sage d'en agir autrement, mais de réfuter l'objection proposée : pour y parvenir, une simple réflexion suffit, et la voici. La guerre, il faut le dire, est injuste de la part de nos ennemis, il faut la soutenir. Qu'eût-on fait cependant si les Domaines nationaux n'eussent pas existé? Eût-on tendu les mains supliantes? Eût-on courbé la tête sous un joug de fer? Cette idée est affreuse et fait frémir. Non, il auroit fallu, comme nous l'avons fait, armer tous les bras et tendre tous les ressorts; il auroit fallu ne pas craindre d'ac-

pabler les Citoyens de contributions, et morceler la propriété patrimoniale des acquéreurs, comme celle de tous les autres. On n'en est pas venu, il est vrai, à ce comble de malheur. La conséquence qui en résulte est que dans les Domaines nationaux chacun a trouvé son avantage ; que l'acquéreur y a aussi trouvé le sien, avant même d'en avoir traité. Eh! pourquoi voudroit-il les retenir perpétuellement ? Ne doit-il pas par cette raison seule les remettre à l'Etat qui s'est sauvé par eux, et qui avec eux l'a sauvé cet acquéreur cupide et aveugle ? Oui sans doute, et il ne peut en pareil cas faire entendre un autre langage que celui-ci : Ma propriété, ma personne, ma famille, ma Patrie, tout m'est conservé. Je le dois à l'existence de nos biens communs. C'est leur aliénation momentanée qui a produit ce miracle. Il auroit fallu, sans eux, donner le dernier sou de ma poche, et combattre jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Graces soient donc rendues à la sagesse de nos pères qui avoient conservé ces précieuses et immenses ressources ? Je les rends à la Patrie : je les rends à la postérité à qui elles appar-

tiennent. Un jour peut-être elles seront aussi réduites à ne pouvoir se sauver sans elle.

Combien seroient accablantes, dans le cas contraire, c'est-à-dire, dans la supposition d'une guerre injuste de notre part, les objections qui s'éleveroient contre les acquéreurs. Avoir contribué par un honteux intérêt, au triomphe de toutes les injustices et de tous les forfaits; avoir prolongé les horreurs d'une révolution; nous avoir rendus l'objet du mépris et de l'exécration de toute l'Europe; donner naissance dans l'intérieur aux funestes divisions qui nous déchirent; alimenter les ressentiments, le desir de la vengeance et la rage du désespoir; ce sont là les reproches qu'on pourroit leur faire. Qu'ils choisissent donc entre la position d'une guerre juste ou injuste de notre part. Au premier cas, ils n'ont fait que ce qu'ils devoient, et ils n'ont rien à demander à l'Etat; au second cas, nous leur devons tous les malheurs qui nous dévorent, et leur propre sang crie vengeance contre eux.

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIII.

Continuation du même Sujet.

OBLIGÉS de renoncer aux moyens qu'ils prétendent tirer des loix, c'est de la part des acquéreurs, avouer leur défaite. Il ne leur reste donc que des moyens de pure considération. C'est dans ce retranchement qu'il faut aussi les attaquer.

A les entendre, ils ont tous dénaturé leur fortune pour acquérir. L'un a dans son acquisition, placé son numéraire ; l'autre les fonds de son commerce : celui-là le montant d'une charge ou la dote de sa femme ; de manière que *si leurs contrats ne sont pas respectés, tous seront on ne peut plus à plaindre.* Leur fortune et leurs espérances se trouveront ruinées par l'excés de leur confiance.

On suppose vraies toutes ces assertions dictées chez les trois quarts au moins, par le mensonge, qu'il n'en résulteroit pas que *le Souverain* devroit s'arrêter dans sa marche, et respecter des engagements qui

lui imprimeroient une tache honteuse et ineffaçable. Une pareille idée ne peut sortir que de la tête d'un enfant ou de ceux qui n'ont pas la première notion des droits inhérents à la conservation de la souveraineté. A son égard sur-tout, il n'est pas permis de confondre les motifs déterminants avec ceux qui ne sont purement que de faveur. La nécessité de respecter ce qui est juste, ce qui tend au bien général, ce qui est essentiel à la prospérité et à la gloire d'une Nation, est un moyen du premier genre. Nul Peuple ne peut le méconnoître sans opérer sa perte, et se charger soi-même de mépris et de calamités; mais il n'en est pas ainsi de ce qui intéresse le simple individu, de ce qui flatte et nourrit ses espérances. Une Nation ne peut regarder ces motifs, quelques puissants qu'ils soient, comme une loi pour elle. Il lui est toujours loisible de les apprécier à sa volonté et suivant les circonstances qui souvent la dirigent.

Que les acquéreurs renoncent donc à inspirer la pitié. Invoquer ce sentiment, après l'avoir soi-même si cruellement méconnu, c'est une hypocrisie qui indigne. Eh! qu'on

ne m'accuse pas en ce moment, d'une exagération condamnable. Si je dis qu'ils ont méconnu la pitié, je ne crains pas d'être démenti par le plus grand nombre d'entre eux. Nous avons une preuve récente de cette vérité désolante. Dans ces jours affreux de famine et de mort, où la moitié du Peuple Français disputoit aux animaux les aliments les plus grossiers; où le pauvre, dévoré par la faim et la misère, avoit moins l'air d'une créature humaine que d'un spectre vivant, jamais insensibilité n'égala celle des acquéreurs. Sourds aux gémissements de ce pauvre, ils le voyoient d'un œil sec se débattre contre la mort, et rendre à leurs pieds le dernier soupir de l'accablement et du désespoir. Souvent même ils étoient pour lui un objet d'indignation telle qu'il ne les honoroit pas de ses plaintes et du spectacle de ses larmes. C'étoit aux cœurs compatissants qu'il présentoit une main foible et suppliante. C'étoit d'eux aussi qu'il recevoit quelque adoucissement à l'excès de ses maux.

Mais il faut servir les acquéreurs, des arguments qu'eux-mêmes emploient pour soutenir leurs prétentions. L'altération, le

renversement de leur fortune, voilà ce qu'ils ont sans cesse à la bouche. A cela je réponds d'une manière bien simple. Comptent-ils donc pour rien l'altération de la justice publique, à laquelle ils ont si évidemment contribué, quelques-uns sans le vouloir, mais le plus grand nombre très-volontairement ? Qui a fait autant qu'eux pour rendre la propriété incertaine, le dépouillement complet, les injustices révoltantes ? Dans quelle Nation ont-ils vu une portion d'hommes applaudissants comme eux aux projets les plus insensés et aux loix les plus désastreuses, quoique leur conscience les accusât de fouler aux pieds tout ce qu'il y avoit de plus respectable ? Quel est le Français honnête-homme qui a imité leur conduite scandaleuse, qui s'est emparé du patrimoine destiné au soutien de l'infortune, de l'innocence, de la foiblesse, de la bienfaisance, de la piété ; et qui, pour se maintenir dans une possession contre laquelle reclament tous les droits, a fait verser des flots de sang et des torrents de larmes ?

Sous un autre point de vue, qui a démoralisé la Nation Française aux yeux de l'Univers entier ? Qui nous a fait traiter par

tous les Peuples, de spoliateurs, de brigands, d'impies, de cannibales ? Qui a rompu avec eux toute communication, toute liaison d'amitié ? Enfin qui nous a rendus en horreur au point de n'oser prendre le nom de Français, nom autrefois si doux, si flatteur et si glorieux ; nom qui nous méritoit l'estime, l'amour et le respect de toutes les Nations civilisées ? Il n'y a pas à hésiter, ce sont les acquéreurs de Biens nationaux. Sans eux, des loix injurieuses à la propriété, à la liberté, à l'humanité, seroient restées sans effet, et la Nation n'auroit eu à gémir que sur des erreurs politiques, et non sur des actes d'injustice et de barbarie universelles. Si les acquéreurs ne sont pas les créateurs de ces actes, ils en ont été les criminels exécuteurs, et souvent même ils ont encore renchéri sur tout ce qu'ils avoient d'odieux. Tous ne sont pas à ranger dans cette classe, on en convient. Les uns ont été emportés par la soif ardente des richesses ; mais les autres *par la nécessité de placer leurs assignats ; mais un certain nombre aussi par amour de la Patrie.* Que d'objections on pourroit faire ! Comment se sont

comportés ceux qui n'ont pas acquis de Domaines, et qui avoient beaucoup de papier-monnoie ? Quelle voie ont-ils trouvée pour ne pas se couvrir de la haine et de l'ignominie publiques, compagnes inséparables d'une injustice criante et notoire ? Ils l'ont trouvée cette voie *inconnue à tant d'autres*, dans leur probité, dans leur délicatesse, dans leurs vertus vraiment civiques : *la crainte de nuire à autrui*. Quant à l'amour de la Patrie, dont se targue un certain nombre, c'est de leur part le comble de l'outrage, de la dérision et de la perfidie. Par amour de la Patrie, dépouiller celui qui en est membre, celui qui avoit bien mérité d'elle, celui qu'elle avoit regardé pendant quinze siècles comme un être utile, précieux et même nécessaire ; celui qu'elle devoit secourir, nourrir et vêtir jusqu'au tombeau, parce que jusqu'au tombeau il travailloit pour elle, et donnoit généreusement à tous ses enfants, ses soins, ses pénibles instructions : par amour de la Patrie, dépouiller la malheureuse épouse d'un fugitif ; lui ravir des droits assurés par des traités de mariage, par le vœu respectable des familles, et par des loix plus

respectables encore ; dépouiller les fruits innocents de leur union ; dépouiller leurs pères, leurs mères, leurs frères, leurs sœurs, et tous leurs parents, coupables ou non du crime dont on les accuse. Quel patriotisme, grand Dieu ! Il soulève l'indignation, il excite la fureur, et fait frémir la nature. Mais vous ne sentez donc rien, Patriotes spoliateurs ? Il n'y a donc pas un père, un fils, un époux, un infortuné parmi vous ? Vous n'assouvissez donc votre patriotisme qu'avec des larmes et des malheurs, comme le tigre n'assouvit sa rage qu'à force de sang ?

Il est donc vrai que les acquéreurs ne sont pas plus heureux dans leurs moyens de faveur, que dans les principes rigoureux. Peut-être même le seroient-ils davantage dans ceux-ci ; car il ne seroit pas nécessaire de se livrer à l'examen de leur conduite, examen qui, sous quelque point de vue que ce soit, ne peut tourner que contre leur système.

Sommes-nous, de notre côté, plus heureux depuis la vente de nos Domaines communs ? Le serons-nous davantage par la suite ? C'est encore un point à examiner.

Il seroit sans doute agréable pour les

acquéreurs, de pouvoir nous étourdir sur nos infortunes, pour nous faire croire que leurs acquisitions ont tourné *à notre profit.* La conséquence qu'ils en tireroient, seroit simple : *il y auroit injustice à les anéantir.*

Comme ce n'est plus avec des mots qu'on étouffe le langage de la vérité, je demande en quoi consiste le bonheur d'une Nation, et à quel signe on reconnoît qu'elle est heureuse? Si c'est dans la paix, ce qui sembleroit assez naturel, aucun Peuple n'en est aussi éloigné que nous. Les plus redoutables Puissances de l'Europe redoublent d'ardeur et d'efforts pour nous terrasser, peut-être pour nous anéantir. Nous ne sommes pas même en paix parmi nous. Le crime et la probité s'y livrent des combats journaliers ; l'honnête-homme y est encore victime par le scélérat. Celui-ci qui a tout osé, n'y a rien à craindre des loix ; celui-là ne peut y obtenir vengeance contre le meurtrier révolutionnaire de sa famille, contre le dévastateur de sa maison, le ravisseur de sa fortune, le dénonciateur infame qui l'a conduit à deux pas de l'échafaud. Son existence y est encore empoisonnée par la présence d'une secte infernale

d'égorgeurs, connus sous le nom à jamais odieux *de Jacobins*, hommes plus méchants que la vipère, plus cruels que les tigres, plus féroces que les lions, plus atroces que tous les bourreaux ensemble, et qui ne cherchent que le moment de reprendre leur sceptre de fer, et de renouveller leur fureur. Non seulement ils respirent encore au milieu de nous, ces monstres détestables; mais leurs chefs tout couverts de sang, y jouissent des honneurs qui devroient n'être la récompense que des talents et des vertus.

Si une Nation est heureuse quand elle est riche, jamais Peuple ne le fut moins que nous. Il n'en est pas, en effet, un réellement plus pauvre, plus couvert de dettes, plus incapable de remplir ses obligations, et de payer ses créanciers quoique mourants de faim et de misère après ce qui leur est dû. Si elle est heureuse quand elle entretient un commerce considérable, quand ses manufactures sont en pleine activité, quand un grand crédit lui est ouvert chez l'étranger, quand elle verse chez lui le superflu de ses richesses, nous sommes encore loin du bonheur. Avant la révolution, douze

cents vaisseaux de commerce couvroient pour nous les mers, et nous apportoient annuellement de toutes les parties du monde, deux cents millions. Soixante vaisseaux de ligne, autant de frégates, protégeoient ce commerce florissant, et faisoient respecter le bonheur et la gloire de la Nation. Des millions de bras occupés dans différents lieux à des travaux utiles, et à tous les genres d'industrie, charmoient l'œil de l'étranger par le spectacle flatteur de l'opulence, et de tous les biens qui contribuent aux jouissances de la vie. Un nombre infini de productions territoriales, et d'ouvrages précieux, dus aux talents et à la culture des arts, étoient exportés jusqu'au bout du monde, et faisoient oublier aux Nations lointaines leur insuffisance et leur pauvreté, en attestant la puissance et la grandeur du Peuple Français. Delà une confiance entière, un crédit universel, ou plutôt une rivalité parmi tous les Peuples, de tenir à notre glorieuse alliance, et de venir à notre secours dans nos besoins. Quelle différence aujourd'hui, et peut-on y penser sans répandre les larmes d'une affliction profonde sur les malheurs de la Patrie ?

Sommes-nous heureux parce que notre population est considérable ? Mais de ce côté, quel malheur égala jamais le nôtre ? Quel fléau dévorateur, quel démon meurtrier, ont jamais fait sur l'espèce humaine un plus épouvantable carnage que sur la portion qui couvre encore notre territoire ? Deux millions de combattants, les plus robustes et les plus vigoureux, sont tombés sous le fer de l'ennemi, ou ont perdu le jour en massacrant, dans leurs propres foyers, leurs frères et leurs Concitoyens, pour différence d'opinions politiques. Trois millions de filles vertueuses, dignes d'être épouses et mères, sont réduites au célibat, et à rester sans établissement : diminution conséquemment, et sous peu d'années, d'un grand quart au moins de la population actuelle : voilà comme nous marchons au bonheur.

Enfin sommes-nous heureux parce que nous sommes conquérants ? Il ne manqueroit plus que de soutenir l'affirmative pour donner une parfaite idée d'un aveuglement volontaire. N'oublions pas sur ce sujet les paroles du créateur peut-être de la révolution. « Il est plus aisé de conquérir

» que de régir. Avec un levier suffisant, » d'un doigt on peut ébranler le monde ; » mais pour le soutenir, *il faut les épaules* » *d'Hercule* ».

Qu'ont donc fait nos triomphateurs, de si intéressant pour nous ? Est-ce la conquête de la Belgique que nous ne sommes pas surs de conserver, dans laquelle la terreur a fait voter à quelques bandits leur réunion à la France, et où tant d'extorsions et tant d'horreurs ont été commises, que les habitants nous regardent maintenant comme les fléaux de l'humanité, et n'attendent qu'un moment heureux pour secouer notre joug tyrannique, et rentrer sous l'ancienne domination ? Est-ce celle de la Hollande où nous n'avons porté que l'esprit de révolte et d'insurrection, avec accompagnement d'une cruelle et profonde misère pour un Peuple sur-tout qui ne l'avoit jamais ressentie, où nous avons tari, pour le plaisir *de détrôner un Roitelet*, une source immense de commerce qui donnoit annuellement plus de 600 millions, et rejaillissoit sur l'Europe entière ; où nous avons exposé une Nation simple et laborieuse, mais considérable en population, à mourir de faim

sur un petit territoire, ou à traîner une pénible existence dans la honte et les regrets? Est-ce dans l'Italie, tombeau naturel des Français, où sous trois de nos Rois, pendant une guerre de cent trente deux ans, un million de combattants ont perdu le jour pour le malheureux Duché de Milan qu'il a fallu rendre; où les Peuples, témoins de nos désordres et de notre misère, riens de notre *liberté sans chaussure*, et de notre républicanisme *en haillons*; où témoins encore des rodomontades d'un Jacobin écervelé, qui ne rêve que création de Républiques et de Sociétés populaires, ils ne se donnent pas même la peine de combattre, parce que l'expérience leur a appris qu'il n'y a point d'ennemi pour nous plus meurtrier que le climat, et d'obstacles plus surs et plus insurmontables que les torrents? O France! O ma Patrie! il n'est donc que trop vrai, ce bonheur qui nous a été tant de fois promis, n'existe que dans l'imagination des tyrans intéressés à nous tromper, tyrans qui s'engraissent de notre propre substance, qui regorgent de plaisirs au milieu des calamités publiques, et qui cherchent à se perpétuer dans l'usurpation de nos droits?

Il est donc vrai encore que tes plus précieuses richesses ont été la proie d'une foule de vautours impitoyables, acharnés à ta ruine, et qui tournent contre leur mère trop confiante les bienfaits dont elle les a couverts. Vainement espèrent-ils nous en imposer sur nos maux par quelques marques extérieures d'un luxe insolent. Ce n'est pas en employant une si perfide politique, qu'ils nous feront prendre le change. Ce ne sont pas là des richesses, ce n'est pas même de l'aisance, nous ne l'ignorons pas. Les cicatrices profondes et hideuses de la misère sont cachées sous ce masque trompeur.

Vainement encore prétend-on prouver notre heureuse situation, par le concours nombreux de gens oisifs qui garnissent les spectacles de la Capitale, par la mise aussi riche qu'élégante de nos femmes. Toute Nation ébête de sa ruine, est folle de plaisirs et de jouissance. Qu'on examine les Atheniens contemporains de Philippe, et les Romains sous les Empereurs, on sera convaincu de cette vérité. La manière de raisonner du vrai philosophe à cet égard, est bien différente de celle de l'homme ordinaire. Celui-ci dans ces nombreuses

assemblées, voit tous gens riches ou au moins à leur aise, et comme si toute une Nation étoit le même jour au théâtre, il juge de l'universalité par une legère partie, et croit que le bonheur est par-tout : celui-là au contraire voit dans les spectateurs, d'abord un quart d'êtres insigniffiants, et qui se trouvent toujours bien où ils n'ont ni trop froid ni trop chaud, machines journalières qui vont du même pas au sermon et à la comédie, aux Sections et au caffé ; dans les trois autres quarts il voit des hommes ennemis du travail et de la solitude, incapables de se procurer à eux-mêmes aucun délassement, et que l'ennui dévore au sein de leur famille ; dans ces brillantes spectatrices il voit une portion de courtisannes (ce sont les plus remarquables par leurs parures) pour lesquelles les spectateurs sont tout, et pour qui le spectacle n'est rien ; il voit des femmes honnêtes qui s'étourdissent sur une union malheureuse ou dans laquelle elles ne trouvent qu'une foible portion du bonheur qu'elles espéroient ; il voit en troisième lieu quelques douzaines de *paysannes parvenues* dont la révolution a changé en taffetas républicain le corset de *toile mo-*

narchique, et qui, par amour de l'égalité, ne céderoient pas *pour un Royaume* leurs honorables places aux premières ; il voit enfin quelques femmes de goût pour lesquelles le théâtre est en même temps un lieu d'amusement et d'instruction ; mais qu'on ne s'y trompe pas, il voit aussi dans tous des économistes forcés qui ménagent le bois et la chandelle, qui n'osent rester chez eux, parce qu'ils craignent d'y recevoir compagnie, d'y perdre six francs au jeu, d'y donner un souper dispendieux, et sur-tout d'y soutenir une conversation lamentable et assommante sur l'inépuisable sujet de la révolution. Le spectacle est donc aux yeux du philosophe, une espèce de temple patriotique dans lequel tous les Citoyens vont demander à la Patrie, non pas d'oublier leurs crimes et leurs égarements, mais d'oublier leur bourse et leur fortune, et de leur donner quelque consolation pendant trois heures pour leur rendre supportable la masse des peines qui les a accablés pendant le surplus du jour. Juger par là du bonheur d'une Nation, c'est annoncer une politique digne des petites maisons.

Serons-nous heureux par la suite? Il n'y a

pas

pas de doute sur cela, si l'on écoute les acquéreurs. Ne fut-ce que dans deux ou trois siècles, après avoir traversé des mers de sang. Oui, nous serons heureux, mais de ce bonheur que personne ne pourra apprécier, parce que chacun, accoutumé dès sa naissance, à l'infortune, ne formera ni desirs ni regrets. Voilà le bonheur que nous devons attendre, si nous sommes assez aveugles pour continuer à travailler à notre ruine. Ne nous étourdissons pas sur cette vérité : nous ne serons jamais heureux tant que nous serons abandonnés à nous-mêmes, tant que nous serons pour les Nations voisines un objet d'inquiétude, tant que nos systêmes leur inspireront de la défiance, tant que nous ne soutiendrons pas avec elles la balance du commerce, du crédit, des richesses, des travaux utiles, des arts et des sciences; tant que nous n'aurons pas comme elles des ressources assurées, indépendantes des circonstances, inaccessibles à la cupidité et à la dévastation; tant que dans nos finances chacun sera maître de puiser à pleines mains sans jamais rendre compte, et qu'il pourra fermer la bouche à la Nation entière avec

les deux mots magiques *dépenses secrettes*. D'un autre côté nous ne serons jamais heureux tant que nous affecterons toujours l'extérieur d'un Peuple tout guerrier, tant que cinq cents mille Citoyens nécessaires à leur commerce et à leurs travaux domestiques, passeront journellement leur temps et leurs veilles sur un lit de camp; tant que plus de six mille Administrations campagnardes ornées chacune de trois ou quatre commis à 1200 ℔ d'appointements, couvriront la France, pour ne rien faire qui vaille; tant que nos ci-devant Hôtels de Villes seront remplis d'Administrateurs occupés à délivrer des passe-ports et des extraits de naissance, à faire des mariages, à enregistrer des divorces, et à enterrer les morts. Nous ne serons jamais heureux tant qu'une Administration de Département coûtera à elle seule plus que dix Intendances ensemble; tant que les justiciables d'un Tribunal iront à vingt lieues de leur domicile demander justice en première instance, et quelquefois à cinquante en cause d'appel; tant qu'un nombre considérable de petites Villes seront privées des établissements qui les faisoient vivre, et qu'elles

verront tous les avantages dans les chefs-lieux où se forme insensiblement une aristocratie de richesses et de puissance. Nous ne serons jamais heureux tant que les lumières de l'éducation ne seront pas généralement répandues, tant que pour livres d'instruction, la jeunesse n'aura que des recueils de sentences inintelligibles, ou quelques maximes impies d'une philosophie aride et fausse ; tant qu'au lieu d'instituteurs instruits et d'une conduite pure, elle aura de mauvais arithméticiens, des géographes de village, des grammairiens de cabaret, et des philosophes de club. Enfin nous ne serons jamais heureux tant qu'on ne travaillera pas essentiellement à rétablir les mœurs, tant qu'on sera obligé, *par système de Gouvernement*, à faire une guerre continuelle aux Ministres d'une Religion sublime, et d'une morale bienfaisante ; tant que, baissant perpétuellément la tête sous un joug de fer, nous n'aurons pas le courage de dire ce que nous aimons, ce qu'il nous faut, et ce que nous voulons.

Usurpateurs des droits les plus sacrés, tyrans de tous les genres, auteurs de tous les crimes, bourreaux de l'humanité, mas-

sacreurs des prisons, révolutionnaires chargés de forfaits, proconsuls atroces, infames voteurs de mort, infames empoisonneurs, tremblez. Votre dernière heure va sonner, votre cruelle domination va finir : le Peuple sçait que vous l'avez trompé, que vous l'avez opprimé ; il le sçait, c'en est assez. Vous n'échapperez pas à sa colère, la furie s'exile de son cœur, la pitié y reprend ses droits, les gémissements de sa Patrie malheureuse s'y font entendre. De tous côtés elle crie vengeance, tremblez. Ces larmes arrachées à l'innocence, ces persécutions exercées pour le triomphe de vos crimes, ces assassinats commis sur l'enfance, sur la vieillesse, sur le malheur, sur les têtes les plus augustes, vous les paierez de votre sang odieux. C'est en vain que vous annoncez aujourd'hui des sentiments de modération, d'humanité et de justice, votre lâche hypocrisie ne nous en imposera pas. Ce n'est qu'un crime de plus que vous aurez à expier dans le séjour infernal.

Et vous, vils soutiens de la tyrannie, plats valets de l'injustice, que le plus honteux intérêt dévore, vous qui, par amour du bien, ne pouvez rien faire de bon ; mais

qui, par amour du lucre, descendez à toutes les bassesses, ames de boue, en révolution comme en Gouvernement, dans la République comme dans la Monarchie, crasse des Nations, lie infecte de tous les Peuples, anarchistes, fripons, brigands, détenteurs iniques, dénonciateurs infames, Patriotes exclusifs, Républicains intolérants, piliers de tribunes et de Sociétés populaires, destructeurs de Temples, persécuteurs de leurs Ministres, corrupteurs de morale, vous rentrerez dans le néant. C'est le Peuple Français, c'est le Souverain qui le veut, et qui le voudra désormais toujours. Il lui en coûte trop pour ne pas vous avoir réduits plutôt à la nullité, et pour ne pas vous détester à jamais. Vous êtes trop méprisables pour mériter un instant sa vengeance.

CHAPITRE XIV.

Immoralité effrayante, Dangers qu'elle a produits, A qui on doit les imputer ?

IL en est quelquefois des Nations comme des individus : c'est par le malheur qu'elles se

forment un grand caractère. Les Républiques surtout prennent ordinairement naissance à cette école sublime. Ce n'est donc pas parce qu'un Peuple est malheureux, qu'il ne pourra pas se maintenir dans le Gouvernement républicain ; raisonner ainsi, seroit parler contre l'expérience. Mais il n'en est pas de même d'un Peuple qui marche vers l'immoralité. Si une main habile et sage ne l'arrête, il se précipite dans l'abyme. Cette terminaison est d'autant plus infaillible que le malheur même la favorise. Pour juger si nous en sommes à ce point, il ne faut qu'ouvrir les yeux. La justice a-t-elle conservé son empire sur les cœurs ? Une grande partie des Français est-elle vraiment insensible à toute espece de remords ? voilà les deux points auxquels on peut reconnoître l'immoralité. Or l'un et l'autre ne sont plus douteux. Se dire ami de la justice, et ne pas craindre d'enlever le bien d'autrui, et jouir tranquillement de ses dépouilles, et se repaître du spectacle de ses larmes, et condamner sa postérité innocente à la honte et à la misère, est avoir une justice dont Cartouche et Mandrin auroient peut être rougi. Se dire sensible, et compter pour rien les calamités publiques, et braver les cris du malheureux,

et ruiner tous ceux qui nous environnent, et voir froidement conduire à l'échafaud celui qu'on a conduit soi-même à la désobéissance par une infâme persécution, c'est une sensibilité digne d'un tygre. Ah ! s'il étoit heureusement vrai que la justice et la sensibilité habitassent dans le cœur de ceux qui les mettent à l'ordre du jour, jamais leurs projets affreux n'auroient été proposés. Dans ce moment ci surtout, ils ne redoubleroient pas de fureur pour les conduire à leur fin, contre le vœu de la classe la plus sage et la plus digne de bonheur. On ne peut méconnoître cette vérité : la sensibilité et la justice ramenent nécessairement à des sentiments doux et généreux, au lieu que chez eux, c'est toujours le même but d'intérêt et de spoliation, toujours le même esprit de dissimulation, de mensonge et de cruauté. Aussi voit-on ces imposteurs dont rien n'égale l'audace et le charlatanisme que la sottise de ceux qui les écoutent, recommander effrontément la frugalité, la tempérance, la modération, la fidélité dans les engagements, l'égalité, la liberté, la bienfaisance, l'amour de la Patrie, tandis que leur conduite n'offre que débauche, libertinage, frénésie, violation de serments,

amour de la rapine et du brigandage, tyrannie d'un côté et esclavage de l'autre, insensibilité monstrueuse, et extinction totale d'esprit public. Les vrais Philosophes ne se sont pas trompés sur les malheurs qui devoient naître de tant de crimes. Ils ont versé des larmes de douleur quand ils ont vu légitimer pour tout un Peuple le mépris des propriétés, ou leur acquisition à vil prix ; quand ils ont vu sur-tout autoriser par un criminel silence, tous les actes de la plus stupide et de la plus cruelle impiété. Mais, helas ! à quoi ont servi leurs sages leçons ? La perversité n'en a pas moins triomphé de la raison, et il ne leur est resté que les regrets qui, dans les cœurs vertueux, marchent à la suite d'un noble et impuissant effort. Philosophes et Politiques du jour, traitez maintenant leur juste censure de jérémiades hypocrites, et méconnoissez aussi, si vous l'osez, les déplorables effets de votre morale homicide, et l'extravagance de vos entreprises irréfléchies. Vous avez regardé d'un œil de pitié l'attachement de nos pères pour leur Religion ; vous avez dit à vos Concitoyens : Renversez ce Temple du mensonge : brisez ce monument ridicule d'un Culte

pueril : mocquez-vous des remontrances de ce Ministre importun : persécutez-le, proscrivez-le pour vous emparer des biens destinés à le nourrir. Vous avez fait plus, car vous avez dit encore : *N'attendez après votre mort ni peine ni récompense : le Dieu que vous adorez est l'ouvrage de votre foiblesse : jamais il n'a existé : soyez homme et vous braverez la foudre.* Eh bien, êtes-vous contents de vos exécrables victoires que vous ne devez cependant qu'à la dépravation du cœur humain ? Oui sans doute vous l'êtes, ou vous ne le serez jamais, car l'immoralité est à son comble. Au lieu du bonheur que vous nous avez si souvent vanté, vous nous avez donné une cupidité aveugle, un mépris complet pour l'opinion publique, un égoïsme destructeur de tout système et de tout bonheur social. Vous avez bronzé nos ames sur les sentiments de fidélité, de reconnoissance et de désintéressement envers nos semblables. Vous nous avez appris à mépriser les bienfaits, à haïr jusqu'à nos bienfaiteurs. Vous avez fait de nous un Peuple de tyrans ombrageux, craintifs et farouches, un Peuple d'ingrats, de dénonciateurs, de persécuteurs, et sous peu peut-être de brigands et d'assassins. Enfin

vous nous avez enlevé jusqu'au respect dû aux mânes de nos pères, jusqu'au plaisir de leur rendre après leur mort les tendres devoirs de la piété et de l'humanité reconnoissantes, c'est-à-dire, en peu de mots, que vous avez fait de nous ce qu'auroient rougi d'être les Nations les plus barbares qui, dans tous les climats de la terre, n'ont pas de plus grand respect que pour les tombeaux. Que pouvez-vous attendre d'un Peuple auquel vous avez enlevé jusqu'à ce point tous les motifs d'attachement? Comptez-vous que celui-là conserve l'amour de la vertu, à qui rien ne rappelle l'existence de son père vertueux? Croyez-vous que le mot *égalité* mis en lettres dorées sur la porte des lieux destinés à la sépulture, laisse dans l'ame le sentiment mélancolique et cependant sublime qu'on éprouve nécessairement à la lecture d'une épitaphe qui retrace en peu de mots les vertus de nos ayeux, et le néant des grandeurs humaines? Croyez-vous que votre Officier public avec son bout de ruban tricolor sur un costume souvent maussade, accompagné d'une demi-douzaine de porte-faix plus maussades encore qui enlèvent un cadavre, et courent le porter dans un trou,

comme des voleurs se sauvent avec le butin qu'ils ont fait, croyez-vous que ces gens-là présentent aux yeux du spectateur ce tableau touchant des Cérémonies de notre Culte, Cérémonies exercées par un Ministre consolateur dans lequel l'homme en quittant la terre, trouve un intermédiaire qui le rappelle aux Cieux? S'il en est ainsi, combien a été grande la folie de ces Nations anciennes que vous prenez pourtant pour modèles en républicanisme? Leur respect pour les morts ne leur laissoit pas oublier les moindres marques d'honneur. Les parfumer d'essence, les revêtir de robes précieuses, inviter leurs parens et leurs amis à recueillir leurs cendres, les renfermer dans des urnes, leur faire des libations, jetter dans le feu quelqu'un de leurs vêtements, les appeller à haute voix comme pour leur faire les derniers adieux, étoient autant de devoirs sacrés imposés par les loix à ceux qui leur survivoient; mais ce n'étoit pas tout, se réunir à des époques marquées, pour rendre de nouveaux honneurs à leurs mânes, pour s'occuper de leur perte comme si elle eût été toujours récente, pour visiter leur tombeau et faire autour de nouvelles libations

de vin, de lait et de miel, etoit encore une nouvelle obligation qu'ils s'imposoient eux-mêmes?

« Moins attentif à l'origine de ces rits *qu'au* » *sentiment qui les maintient*, nous a dit un » des témoins de ces actes pieux, j'admirois » la sagesse des anciens Législateurs qui » imprimèrent un caractère de sainteté à la » sépulture et aux cérémonies qui l'accom- » pagnent. Ils favorisèrent cette ancienne » opinion que l'ame dépouillée du corps qui » lui sert d'enveloppe, arrêtée sur les rivages » du Styx, tourmentée du desir de se rendre » à sa destination, apparoissoit en songe à » ceux qui doivent s'intéresser à son sort, » jusqu'à ce qu'ils aient soustrait ses dépouilles » mortelles aux regards du soleil et aux in- » jures de l'air ».

Philosophes et Politiques du jour qui admirez les vrais Républicains lorsque leurs opinions s'accordent avec les votres; mais qui les honnissez lorsque ces opinions condamnent votre conduite, pourriez-vous nous dire ce que vous avez substitué aux Cérémonies lugubres et pieuses des Anciens à l'égard des morts, et aux honneurs funèbres que la Religion leur rendoit chez nous? On

ne doit pas balancer à le dire, l'affreux système de l'anéantissement, système digne des brutes, système qui ravale l'homme, qui étouffe dans son cœur l'amour de la vertu, la honte du crime, la crainte du châtiment; système en horreur à tous les Gouvernements parce qu'il les mine tous insensiblement, parce qu'il leur ôte toute prise sur l'ame, parce qu'il la frappe d'une espèce de mort anticipée; système qui ne lie plus le Citoyen à ses semblables ni à la Patrie parce qu'il ne l'unit plus à Dieu. Voilà, oui voilà tout ce que vous nous avez laissé.

Qu'il est différent ce système de celui qui attache au Ciel l'habitant de la terre! C'est par les effets qu'il faut en juger. C'est par eux que vous apprendrez de quels forfaits sont devenues capables toutes ces consciences que vous avez rendues insensibles à la crainte et au remord : vous en frémirez peut-être vous-mêmes. Ici un coupable condamné à la mort, monte sur l'échafaud *la pipe à la bouche, et propose au bourreau de fumer avec lui.* Là un autre coupable fait crier à ses complices condamnés, et prêts à recevoir comme lui le coup fatal, *vivent les bons voleurs, gloire aux bons voleurs.* Ailleurs ce sont des femmes

prêtes à périr, qui insultent à la Divinité devant laquelle elles vont paroître. Plus loin c'est un enfant de dix ans, qui se fait gloire d'en avoir assassiné un du même âge : c'en est encore un autre qui voit traîner à l'échafaud l'auteur de ses jours sans cesser ses amusements, et qui invite ses camarades à venir jouir d'un pareil spectacle. O comble de maux!.... Que ne nous avez-vous laissé nos prétendues erreurs et tous nos préjugés! Au moins ils nous consoloient, au moins ils nous rendoient meilleurs, tandis que vos maximes épouvantables nous tuent et nous précipitent dans l'abyme des forfaits! Puisque vous prétendiez nous élever à la hauteur de votre orgueilleux stoïcisme, il falloit avoir le courage de nous dire la vérité toute entière. Il falloit ajoûter en nous débitant votre morale pestilencielle : l'homme est un composé de bien et de mal, et telle est malheureusement la foiblesse de sa raison, que le dernier l'emporte toujours sur le premier, à moins qu'un guide sûr ne dirige son esprit et son cœur. L'abandonner à lui-même, c'est donc le placer, un bandeau sur les yeux, entre mille écueils différents, et vouloir qu'il choisisse le sentier le plus capable de le con-

duire à un port tranquille. Ce n'est pas ainsi que pensoit votre maître, le Philosophe de Genève, dont vous avez si cruellement dénaturé les opinions, et dont vous n'avez fait valoir l'autorité que quand elle a favorisé vos systêmes, et jamais quand elle les fulminoit. En parlant de la nécessité d'un Culte : « Il » y a, disoit-il, une profession de foi purement civile, dont il appartient au Souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogme, mais comme » sentiments de sociabilité, sans lesquels il » est impossible d'être bon Citoyen, ni sujet » fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les » croire, il peut bannir de l'Etat quiconque » ne les croit pas; il peut le bannir non » comme impie, mais comme insociable, » comme incapable d'aimer sincèrement les » loix, la justice, et d'immoler, au besoin, » sa vie à son devoir. Que si quelqu'un, » après avoir reconnu publiquement ces » mêmes dogmes, se conduit comme ne les » croyant pas, *qu'il soit puni de mort*, il a » commis le plus grand des crimes, il a » menti devant les loix.

» De vains prestiges, disoit-il encore, » forment un lien passager, il n'y a *que la*

» *sagesse qui le rende durable.* La loi judaïque » toujours subsistante; celle de l'enfant d'Is- » maël, qui, depuis dix siècles, régit la moitié » du monde, annoncent encore aujourd'hui » les grands hommes qui les ont dictées; et » tandis que l'orgueilleuse philosophie, ou » l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que » d'heureux imposteurs, *le vrai politique ad-* » *mire dans leurs institutions* ce grand et » puissant génie qui préside aux établisse- » ments durables ».

Quel bonheur pour nous, quelque imparfaite que soit cette morale, si vous l'eussiez enseignée aux hommes! Nous eussions peut-être échappé aux calamités et aux crimes dont nous nous sommes couverts; mais non: elle ne favorisoit pas assez vos projets, et vous avez mieux aimé voler de vos propres ailes, et nous engloutir avec vous dans l'abyme, que d'adoucir nos maux, en marchant sur les traces du génie.

Ce n'est pas en matière de Religion seulement que vous avez méprisé les conseils de ce grand homme. En Législation et en Gouvernement, vous n'avez encore rien pris de lui que tout ce que vous deviez éviter. Voyez tout ce que vous avez fait, voyez tout ce qu'il vous a recommandé, et jugez-vous.

« Comme

« Comme avant d'élever un grand édifice, » l'Architecte, dit-il, observe et sonde le sol, » pour voir s'il en peut soutenir le poids; *le* » *sage Instituteur ne commence pas par rédiger* » *de bonnes loix en elles-mêmes;* mais il exa- » mine auparavant, si le peuple auquel il les » destine, est propre à les supporter. C'est » pour cela que Platon refusa de donner des » loix aux Arcadiens et aux Cyréniens, sa- » chant que ces deux Peuples étoient riches » et ne pouvoient souffrir l'égalité; c'est pour » cela encore qu'on vit en Crete de bonnes » loix et de méchants hommes, par ce que » Minos n'avoit discipliné qu'un Peuple chargé » de vices.

» Mille Nations ont brillé sur la terre, qui » n'auroient jamais pu souffrir de bonnes loix, » et celles même qui l'auroient pu, n'ont eu » dans toute leur durée qu'un temps fort court » pour cela. Les Peuples ainsi que les hommes » ne sont dociles que dans leur jeunesse, *ils* » *deviennent incorrigibles en vieillissant:* quand » une fois les coutumes sont établies et les pré- » jugés enracinés, *c'est une entreprise dange-* » *reuse et vaine de vouloir les réformer*, le » Peuple ne peut pas même souffrir qu'on » touche à ses maux pour les détruire, sem-

» blable à ces malades stupides et sans cou-
» rage, qui frémissent à l'aspect du médecin...
» Si l'on ne connoît à fond la Nation pour
» laquelle on travaille, l'ouvrage qu'on fera
» pour elle, quelque excellent qu'il puisse
» être en lui-même, péchera toujours par
» l'application, *bien plus encore lorsqu'il*
» *s'agira d'une Nation déja toute instituée*,
» dont les goûts, les mœurs, les préjugés et
» les vices sont trop enracinés pour pouvoir
» être étouffés par des semences nouvelles....
» Il est impossible de faire des loix dont les
» passions des hommes n'abusent pas comme
» ils ont abusé des premières. Prévoir et peser
» tous ces abus à venir, est peut-être une chose
» impossible à l'homme d'Etat le plus con-
» sommé. Mettre la loi au-dessus de l'homme,
» est un problème en politique, que je com-
» pare à celui de la quadrature du cercle en
» géométrie. Résolvez bien ce problème, et le
» Gouvernement fondé sur cette solution, sera
» bon et sans abus. Mais jusques là soyez surs
» qu'*où vous croyez faire régner les loix, ce*
» *seront les hommes qui régneront.*
» Il n'y aura jamais de bonne et solide
» Constitution *que celle où la loi réghera sur*
» *les cœurs des Citoyens* : tant que la force

» législative n'ira pas jusques là, les loix » seront toujours éludées. Mais comment ar- » river aux cœurs? C'est à quoi nos instituteurs » *qui ne voient jamais que la force et les châti-* » *ments*, ne songent guère, et c'est à quoi les » récompenses matérielles ne meneroient peut- » être pas mieux; la justice est ainsi que la » santé, un bien dont on jouit sans le sentir, » qui n'inspire point d'enthousiasme, et dont » on ne sent le prix qu'après l'avoir perdu ».

Une pareille citation n'a pas besoin sans doute, de raisonnement pour vous prouver combien vos principes sont éloignés de ceux que vous venez d'entendre; mais il faut aussi vous convaincre que jamais application n'a été plus fausse et peut-être plus perfide que celle que vous en avez fait. C'est ici sur-tout que l'homme le plus ignare connoîtra jusqu'à quel point vous l'avez trompé, en invoquant l'autorité du Philosophe en question.

En parlant du Gouvernement démocratique dont vous avez si follement inspiré l'amour à une populace hébétée, voici comme il s'expliquoit. « Il n'y a point de Gouvernement *si* » *sujet aux guerres civiles* et aux agitations » intestines, que le démocratique ou popu- » laire, parce qu'il n'y en a aucun qui tende

» si fortement et si continuellement à changer
» de forme, ni qui demande plus de vigilance
» et de courage pour être maintenu dans la
» sienne..... *S'il y avoit un Peuple de Dieux*,
» il se gouverneroit démocratiquement. *Un*
» *Gouvernement si parfait ne convient pas à*
» *des hommes* ».

Voyez maintenant ce qu'il pensoit du Gouvernement aristocratique, et du Gouvernement monarchique, contre lesquels vous avez déployé tant de mensonges et tant de fureur.

« Les premières Sociétés se gouvernèrent
» aristocratiquement. Les chefs des familles
» délibéroient entr'eux des affaires publiques.
» Les jeunes gens cédoient sans peine à l'au-
» torité de l'expérience. Delà les noms de
» *Prêtres*, d'*Anciens*, de *Gerontes*. Les sau-
» vages de l'Amérique septentrionale se gou-
» vernent encore ainsi de nos jours..... Outre
» l'avantage de la distinction des deux pou-
» voirs, l'aristocratie a celui du choix de ses
» membres : car dans le Gouvernement popu-
» laire, tous les Citoyens naissent Magistrats;
» mais celui-ci les borne à un petit nombre,
» et ils ne le deviennent que par élection;
» moyen par lequel la probité, les lumières,
» l'expérience, et toutes les autres raisons de

» préférence et destinée publique, sont autant
» de nouveaux garants qu'on sera sagement
» gouverné.

» De plus, les Assemblées se font plus com-
» modément, les affaires se discutent mieux,
» s'expédient avec plus d'ordre et de diligence;
» le crédit de l'Etat est mieux soutenu chez
» l'étranger par de vénérables Sénateurs, que
» *par une multitude inconnue ou méprisée.*

» En un mot, c'est l'ordre le meilleur et le
» plus naturel que les sages gouvernent la multi-
» tude, quand on est sûr qu'ils la gouverneront
» pour son profit, et non pour le leur : il ne
» faut point multiplier en vain les ressorts, ni
» faire avec vingt mille hommes ce que cent
» hommes choisis peuvent faire encore mieux.

» Dans la Monarchie, la volonté du Peuple,
» la volonté du Prince, et la force particulière
» du Gouvernement, tout répond au même
» mobile, tous les ressorts de la machine sont
» dans la même main, tout marche au même
» but; il n'y a point de mouvements opposés
» *qui s'entredétruisent*, et l'on ne peut ima-
» giner aucune sorte de Constitution dans la-
» quelle un moindre effort produise une action
» plus considérable. Archimède assis tran-
» quillement sur le rivage, et tirant sans

» peine à flot un grand vaisseau, me présente
» un Monarque habile gouvernant de son ca-
» binet ses vastes Etats, et faisant tout mouvoir
» en paroissant immobile... Nous avons trouvé
» par les rapports généraux que la Monarchie
» n'est convenable qu'aux grands Etats, et
» nous le trouvons encore en l'examinant en
» elle-même. Plus l'administration publique
» est nombreuse, plus le rapport du Prince
» aux Sujets diminue, et s'approche de l'éga-
» lité, ensorte que ce rapport est un ou l'éga-
» lité même dans la démocratie. Ce même rap-
» port augmente à mesure que le Gouverne-
» ment se resserre, et il est dans son *maximum*
» quand le Gouvernement est dans les mains
» d'un seul. Alors il se trouve une trop grande
» distance entre le Prince et le Peuple, et l'Etat
» manque de liaison. Pour la former, il faut
» donc des ordres intermédiaires; il faut des
» Princes, des Grands, de la Noblesse pour
» les remplir ».

Philosophes et Politiques du jour, nous avez-vous éclairés ainsi, quand vous nous avez proposé tous les changements désastreux à la faveur desquels vous avez renversé un édifice dont le temps avoit démontré l'excellence, édifice fondé sur l'honneur, sur des

vertus éprouvées, tandis que le votre, hideux dans toutes ses parties, cimenté par le crime, dirigé par l'ignorance et la folie, ne nous offre qu'un tout bisarre, dégoûtant, d'un aspect insupportable? Nous avez-vous permis de comparer les biens et les maux qui pouvoient naître? Nous avez-vous permis ensuite de connoître la force de nos épaules pour nous assurer qu'elles pouvoient soutenir le fardeau dont vous nous avez accablés? Il s'en faut beaucoup. La tyrannie d'opinion, l'infame esprit de parti, ont été vos guides, et le plus cruel égarement dans une multitude incapable de réflexion et de sagesse, vous a servi de levier pour renverser le monde. La durée de votre ouvrage ne peut être longue. Il n'y aura jamais d'institution durable que *celle qui sera fondée sur la sagesse.* Il n'y aura de bonne et solide Constitution que *celle où la loi régnera sur les cœurs.*

Il ne vous restera donc que la douleur d'avoir été la première cause de notre immoralité : après vous, marcheront avec justice, les acquéreurs de nos Domaines.

CHAPITRE XV.

Continuation du même Sujet.

L'IMMORALITÉ est pour toutes les Nations ce que, pour le corps humain, est une de ces maladies incurables, généralement parlant, qui tuent mille malades pour un qui leur échappe. Ce qui contribue sur-tout aux progrès de ce fléau chez un Peuple, est la nécessité de se soumettre à des loix qui ne lui sont pas propres, ou de vivre sous un Régime qu'il méprise. Chacun alors ne sent que le besoin cruel de s'étourdir pour se rendre le moins malheureux possible. Chaque instant de peines oubliées est autant *de pris sur l'ennemi*. Voilà le raisonnement avec lequel on se console; et où l'on puise des prétextes pour ne pas suivre le vœu des loix même les plus sages. Ainsi le Citoyen cesse de l'être, par le fait, parce que son bonheur réel, celui de sa vie entière, l'occupe moins que la jouissance d'un moment. Ainsi le père de famille, qui tient pour ses enfants le langage qu'il tient pour lui-même, regarde comme une folie d'augmenter leur fortune aux dépens de sa tranquillité et de ses

plaisirs : ainsi ces enfants tremblant à leur tour sur l'avenir, aiment mieux se condamner au célibat, que de former une union dont les fruits seroient comme eux destinés au malheur. Mais le mal est encore bien plus grand, si ce Peuple, en passant par les horreurs révolutionnaires, a traîné sur ses pas les plus épouvantables injustices et les crimes les plus atroces. Il est encore bien plus grand, s'il est obligé de soutenir une guerre terrible, dans laquelle les succès aient été balancés par les revers. Les actes de fureur et d'inhumanité sont toujours présents à l'esprit de ceux qui en ont été victimes. Au moindre signe de dissention, ils s'imaginent voir les bastilles se rouvrir, les tribunaux de sang se former, les échafauds se dresser, et les meilleurs Citoyens y monter par centaines : ils s'imaginent d'un autre côté, que les besoins pressants de la guerre vont rappeller aux combats leurs enfants malheureux, tendres objets de leur amour, et soutiens de leur vieillesse ; ou qu'un ennemi triomphant viendra, précédé de la vengeance, exterminer jusqu'à leurs plus foibles rejettons. Tourmentés par de pareilles idées, tous les cœurs se resserrent, le dégoût de la vie s'en empare, et se change

dans certains individus, en désespoir. Le moyen de remédier à tant de maux est au-dessus des ressources de l'esprit humain. Si le Législateur déploie l'appareil de la rigueur, il irrite encore la plaie, il la rend plus cuisante. Au lieu d'un médecin politique, on ne voit en lui qu'un fourbe audacieux dont les efforts ne tendent qu'à un accroissement de tyrannie, fût-il un Dieu, il n'opéreroit rien de bon et d'heureux. S'il emploie les moyens contraires, s'il cherche à gâgner les esprits par la douceur, par la persuasion, par la modération, on s'imagine qu'il sent lui-même son pouvoir chanceler, et qu'il tremble devant le parti qu'il a anéanti. Alors le desir de la vengeance se ranime, les incertitudes renaissent, l'inquiétude, la crainte, les agitations intestines reprennent leur empire, et chacun tremble de nouveau que dans une position si critique, un ennemi puissant se présente, qu'il oppose le sang-froid à l'impétuosité, la constance à la legèreté, l'économie à la prodigalité, l'unité d'action à la multiplicité, il conduira cette Nation si cruellement tyrannisée, à une lassitude et à une apathie universelle. Il sera sûr de la vaincre tôt ou tard. Le Citoyen détestant le Gouvernement,

loin de voler au-devant de ses besoins, n'ira pas même à son secours; quand il aura payé sa part de contribution, il croira avoir tout fait; le sort de l'Etat ne l'intéressera plus. Le fournisseur ne verra dans la fortune publique, que la sienne propre; il voudra profiter du moment et de sa position pour s'enrichir; pourvu qu'il n'en fasse pas assez pour aller au poteau, il se croira toujours assez honnête homme. Qu'importe l'opinion de la multitude? Mérite-t-elle quelque attention? Elle est trop méprisable. C'est ainsi qu'il raisonnera et il croira bien raisonner. Le fonctionnaire public de son côté, moins attaché à ses occupations par le plaisir de remplir ses devoirs de Citoyen, que parce que son orgueil est flatté de fixer un moment les regards, s'ennuira d'un travail qui ne lui vaudra réellement que des peines: la crainte de retomber sous le joug des scélérats, une fois cessante, il ne pensera plus qu'à jouir de la tranquillité si naturelle à l'homme, sur-tout après les tourments d'une révolution, et il se déchargera avec joie sur son voisin, du poids de ses jouissances. Le malheureux soldat, traîné de combats en combats, de victoires en victoires, mais infailliblement aussi de défaites en défaites, sans jamais

appercevoir de terme à ses fatigues, sans rien gâgner que des blessures, sans rien espérer que de la misère, ou ne se battra que foiblement, ou ne voudra pas se battre du tout; il finira par jetter ses armes par terre pour regâgner ses foyers ou quelque antre sauvage, où il puisse apprendre que la paix par lui si desirée, et par ses chefs si souvent et si vainement promise, n'est plus une illusion inventée par les bourreaux de ses semblables, pour les conduire à de nouveaux massacres et à de nouvelles horreurs. Qu'on joigne à ce tableau l'effet du mécontentement dans l'intérieur, tel que celui des rentiers, s'ils meurent à l'hôpital ou sur la paille; celui des créanciers, s'ils ne touchent pas un sou, et si on leur promet toujours; celui des commis, s'ils sont à la commisération publique; celui de l'artiste, si, les trois quarts du temps, il n'a pas de travail, celui du marchand, si on vuide à chaque moment son portefeuille et sa bourse par des emprunts *généreusement forcés*; celui du propriétaire, si, pendant plusieurs années, il n'a reçu en paiement de ses revenus, que des chiffons; celui du fermier, si sa grange a été vuidée par des réquisitions illégales, ou à force ouverte, et l'on verra ce que doit devenir une Nation

accablée sous un si grand nombre de fléaux. Tyrans de tous les Peuples, il ne suffit pas de rendre des décrets et des loix, il faut encore donner ceux que la raison et la justice approuvent; il faut sur-tout donner ceux que le caractère national et la situation politique et physique exigent. Vous n'êtes pas Législateurs parce que vous en remplissez les fonctions, vous n'êtes pas Représentants parce que vous en usurpez le titre, vous n'êtes pas Hommes d'Etat parce que votre orgueil se couvre de l'éclat qui en émane; vous n'êtes rien de tout cela, à moins que vous n'en soyez dignes. Vainement enchaînez-vous à vos pieds des troupes d'imbécilles ou de flatteurs, vainement triomphez-vous de la probité par la perfidie, de la prudence par la déraison, des intérêts les plus sacrés par le mépris des principes; vainement, pour vous maintenir au faîte du pouvoir, de lâches satellites, de criminels galériens, et tout le rebut de la nature, s'arment-ils pour vous de canons et de bayonnettes; vainement immolez-vous aux tourments, aux craintes et aux soupçons qui vous dévorent, tous ceux dont l'innocence vous condamne, dont la richesse vous rend envieux, dont le grand nom vous ravale, dont

les vertus vous font rougir et vous supplicient, vous n'avez encore rien fait, parce que vous n'avez pas fait ce que vous auriez dû faire. Ce n'est pas ce que vous voulez, qu'il est possible au Peuple d'aimer, *c'est ce qui lui faut, c'est ce qui lui convient.* Avant de lui donner le Gouvernement qui vous flatte, il faut donc savoir que ce Gouvernement lui est propre, et qu'il est essentiel à son bonheur. Pour s'assurer de ce point important, il faut connoître l'avantage de chacun d'eux. Voici ce qu'un Philosophe fameux nous en dit, écoutez-le, et rendez hommage à la vérité, si vous en êtes encore capables.

« Ce fut dans des principes plus brillants » que solides qu'on alla puiser toutes les insti- » tutions qui devoient donner la liberté à chaque » Citoyen, et l'on fonda cette liberté sur l'éga- » lité de puissance, parce qu'on avoit encore » oublié que les Anciens n'avoient eu qu'une » égalité de misères. Comme on s'imagina que » cette *égalité que mille causes physiques et* » *morales ont toujours écartées et écarteront* » *toujours de la terre*, comme on s'imagina, » dis-je, que cette égalité étoit de l'essence » de la liberté, tous les membres d'une Ré- » publique se dirent égaux, ils furent tous

» Rois, tous Législateurs ou participants à la » législation. Pour maintenir *ces glorieuses et* » *dangereuses chimères*, il n'y eut point d'Etat » républicain qui ne se vit forcé d'avoir re- » cours à des moyens violents et surnaturels. » Le mépris des richesses, la communauté » des biens, le partage des terres, la suppres- » sion de l'or et de l'argent monnoyés, l'abo- » lition des dettes, les repas communs, l'ex- » pulsion des étrangers, la prohibition du » commerce, les formes de la police et de la » discipline, le nombre et la valeur des voix » législatives, enfin une multitude de loix » contre le luxe et pour la frugalité publique, » les occupèrent et les divisèrent sans cesse. » *On édifioit aujourd'hui ce qu'il falloit dé-* » *truire peu après*; les principes de la Société » étoient toujours en contradiction avec ceux » de l'Etat, et les moyens qu'on employoit » étoient toujours faux, parce qu'on appli- » quoit à des Nations nombreuses et formées, » des loix, ou plutôt des usages qui ne pou- » voient convenir qu'à un âge mystique, et » qu'à des familles religieuses.

» Les Républiques *se disoient libres, et la* » *liberté fuyoit devant elles; elles vouloient* » *être tranquilles, et elles ne le furent jamais;*

» *chacun s'y prétendoit égal, et il n'y eut* » *point d'égalité.* Enfin ces Gouvernements, » pour avoir eu pour point de vue tous les » avantages extrêmes des théoraties de l'âge » d'or, furent perpétuellement comme ces vais- » seaux qui, cherchant des contrées imagi- » naires, s'exposent sur des mers orageuses, » où, après avoir été long-temps tourmentés par » d'affreuses tempêtes, vont échouer à la fin » sur des écueils, et se briser contre les ro- » chers d'une terre déserte et sauvage. Le » système républicain cherchoit de même une » contrée fabuleuse, il fuyoit le despotisme, » et par-tout le despotisme fut sa fin. Telle » étoit même la mauvaise constitution de ces » Gouvernements jaloux de liberté et d'éga- » lité, que ce despotisme qu'ils haïssoient, en » étoit l'asyle et le soutien. Dans les temps » difficiles, il a fallu bien souvent que Rome » pour sa propre conservation, se soumît vo- » lontairement à des Dictateurs souverains. » Ce remède violent qui suspendoit l'action de » toute loi et de toute magistrature, fut la » ressource de cette fameuse République dans » toutes les circonstances malheureuses où le » vice de sa constitution la plongeoit. L'hé- » roïsme des premiers temps le rendit d'abord

» salutaire

» salutaire, mais sur la fin, cette Dictature
» se fixa dans une famille, elle y devint héré-
» ditaire, et ne produisit que d'abominables
» tyrans.

» Le Gouvernement républicain n'a donc
» été dans son origine qu'une théocratie re-
» nouvellée, et comme il en eut le même es-
» prit, il en eut aussi tous les abus, et se ter-
» mina de même par la servitude. L'un et
» l'autre Gouvernement eurent ce vice essen-
» tiel de n'avoir point donné à la Société un
» lien visible et un centre commun qui la rap-
» pellât vers l'unité, qui la représentât. Dans
» l'Aristocratie, ce centre commun n'étoit
» autre que les Grands de la Nation, en qui
» résidoit l'autorité. Mais un titre porté par
» mille têtes, ne pouvant représenter cette
» unité, le Peuple indécis y fut toujours par-
» tagé en factions, ou soumis à mille tyrans.

» La Démocratie où le Peuple étoit souve-
» rain, fut un autre Gouvernement pernicieux
» à la société, et il ne faut pas être né dans
» l'Orient pour se trouver plus ridicule et plus
» monstrueux. *Législateur, Sujet et Monarque*
» *à la fois, tantôt tout, et tantôt rien, le*
» *Peuple souverain ne fut jamais qu'un tyran*
» *soupçonneux et qu'un Sujet indocile qui en-*

» *tretient dans la société des troubles et des*
» *dissentions perpétuelles qui la font à la fin*
» *succomber sous les ennemis du dedans, et*
» *sous ceux qu'on lui fait au dehors.* L'incons-
» tance de ces diverses Républiques suffiroient
» seules, indépendamment du vice de leur
» origine, pour nous faire connoître que ce
» Gouvernement n'est point fait pour la terre,
» ni proportionné au caractère de l'homme,
» ni capable de faire ici bas tout son bonheur
» possible. Les limites étroites des territoires
» entre lesquels il a fallu toujours que ces Ré-
» publiques se renfermassent, pour conserver
» leur Constitution, nous montrent aussi
» qu'elles sont incapables de rendre heureuses
» les grandes sociétés. Quand elles ont voulu
» vivre exactement suivant leurs principes, et
» les maintenir sans altération, elles ont été
» obligées de se séparer du reste de la terre ;
» et en effet, un désert convient autant autour
» d'une République, qu'autour d'un Empire
» despotique, par ce que tout ce qui a ses
» principes dans le surnaturel, doit vivre seul,
» et se séparer du monde. Mais par une suite
» de cet abus nécessaire, la multitude des
» Districts républicains fit qu'il y eut moins
» d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le

» Genre humain. On vit alors une anarchie de
» ville en ville, comme on en avoit vu une
» autrefois de particulier à particulier. L'iné-
» galité et la jalousie des Républiques entre
» elles firent répandre autant et plus de sang
» que le despotisme le plus cruel. Les petites
» sociétés furent détruites par les grandes ; et
» les grandes à leur tour se détruisirent elles-
» mêmes.

» Les Républiques ont eu leur âge d'or,
» parce que tous les Etats surnaturels ont né-
» cessairement dû commencer par là. Les spé-
» culations théocratiques ayant fait la base
» des spéculations républicaines, leurs pre-
» miers effets ont dû élever l'homme au-dessus
» de lui-même, lui donner une âme plus que
» humaine, et lui inspirer tous les sentiments
» qui seuls avoient été capables autrefois de
» soutenir le Gouvernement primitif qu'on
» vouloit renouveller pour faire reparoître
» avec lui sur la terre la vertu, l'égalité et la
» liberté. Il a fallu que le Républicain s'élevât,
» pendant un temps, au-dessus de lui-même,
» le point de vue de sa législation étant sur-
» naturel ; Il a fallu qu'il fût vertueux pendant
» un temps, sa législation voulant faire re-
» naître l'âge d'or qui avoit été le règne de la

» vertu ; mais il a fallu à la fin que l'homme
» redevînt homme, par ce qu'il est fait pour
» l'être.

» Les grands mobiles qui donnerent alors
» tant d'éclat aux généreux efforts de l'huma-
» nité, furent aussi les causes de leur courte
» durée. La faveur de l'âge d'or s'étoit renou-
» vellée, mais elle fut encore passagère. L'hé-
» roïsme avoit reparu dans tout son lustre,
» mais il s'éclipsoit de même, parce que les
» prodiges ici bas ne sont pas ordinaires, et
» que le surnaturel n'est point fait pour la
» terre. Quelques uns ont dit que les vertus
» de ces anciens Républicains n'avoient été
» que des vertus humaines, et des fausses
» vertus ; pour nous nous disons le contraire :
» si elles ont été fausses, c'est parce qu'elles
» ont été plus qu'humaines ; sans ce vice elles
» auroient été plus constantes et plus vraies.

» L'État des Sociétés ne doit point être en
» effet établi sur le sublime, parce qu'il n'est
» pas le point fixe, ni le caractère moyen de
» l'homme qui souvent ne peut pratiquer la
» vertu qu'on lui prêche, et qui plus souvent
» encore en abuse lorsqu'il la pratique. Quand
» il a éteint sa raison, et lorsqu'il a dompté la
» nature, nous avons toujours vu jusqu'ici

» qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-dessus
» de l'humanité, et c'est par les mêmes prin-
» cipes que les Républiques se sont perdues,
» après avoir produit des vertus monstrueuses
» plutôt que des vraies vertus, et s'être livrées
» à des excès contraires à leur bonheur et à la
» tranquillité du Genre-humain ».

« Les excès du despotisme, disoit le même
» Auteur, en parlant d'un Etat monarchique,
» les dangers des Républiques, et le faux de
» ces deux Gouvernements issus d'une théo-
» cratie chimérique, nous apprendront ce
» que nous devons penser du Gouvernement
» monarchique, quand même la raison seule
» ne nous le diroit pas. Un Etat politique
» où le Trône du Monarque, qui représente
» l'unité, a pour fondement les loix de la So-
» ciété sur laquelle il règne, *doit être le plus*
» *sage et le plus heureux de tous.* Les principes
» d'un tel Gouvernement sont pris dans la na-
» ture de l'homme et de la planette qu'il habite.
» Il est fait pour la terre, comme une Répu-
» blique et une véritable Théocratie ne sont
» faites que pour le Ciel, et comme le Despo-
» tisme est fait pour les enfers. L'honneur et la
» raison qui lui ont donné l'être, sont les vrais
» mobiles de l'homme. Comme cette sublime

» vertu dont les Républiques n'ont pu nous
» montrer que des rayons passagers, sera le
» mobile constant des justes de l'Empire du
» Ciel, et comme la crainte des Etats despo-
» tiques sera l'unique mobile des méchants
» dans le Tartare; c'est le Gouvernement
» monarchique qui seul a trouvé les vrais
» moyens de nous faire jouir de tout le bon-
» heur possible, et de tous les avantages dont
» l'homme en société peut jouir sur la terre. Il
» n'a point été, comme les anciennes Légis-
» lations, en chercher de chimériques dont
» on peut abuser sans cesse.

» Ce Gouvernement doit donc être regardé
» comme le chef-d'œuvre de la raison hu-
» maine, et comme le port où le Genre hu-
» main, battu de la tempête en cherchant une
» félicité imaginaire, a dû enfin se rendre pour
» en trouver une qui fût faite pour lui. Elle est
» sans doute moins sublime que celle qu'il avoit
» en vue; *mais elle est plus solide, plus réelle*
» *et plus vraie sur la terre.* C'est là qu'il a
» trouvé des Rois qui n'affichent plus la Di-
» vinité, et qui ne peuvent oublier qu'ils sont
» des hommes. C'est là qu'il peut les aimer et
» les respecter, sans les adorer comme de
» vaines idoles, et sans les craindre comme

» det Dieux exterminateurs. C'est là que les
» Rois reconnoissent des loix sociales et fon-
» damentales, qui rendent leur Trône inébran-
» lable par le concours de leurs sujets heureux,
» et que les Peuples suivant sans peine et sans
» intrigue, des loix antiques et respectables
» qui leur ont donné de sages Monarques sous
» lesquels, depuis une longue succession de
» siècles, ils jouissent de tous les privilèges
» et de tous les avantages modérés, qui dis-
» tinguent l'homme social de l'esclave de
» l'Asie, et du sauvage de l'Amérique.

» L'origine de la Monarchie ne tient en rien
» à cette chaîne d'événements et à ces vices
» communs qui ont lié jusqu'ici les uns aux
» autres, tous les Gouvernements antérieurs,
» et c'est ce qui fait particulièrement son bon-
» heur et sa gloire. Comme les anciens pré-
» jugés, qui faisoient encore par-tout les
» malheurs du monde, s'étoient éteints dans
» les glaces du Nord, nos Ancêtres, tous
» grossiers qu'ils étoient, n'apportèrent dans
» nos climats que le froid bon-sens, avec ce
» sentiment d'honneur qui s'est transmis jus-
» qu'à nous pour être à jamais l'ame de la
» Monarchie. Cet honneur n'a été, et ne doit
» être encore dans son principe, que le senti-

» ment intérieur de la dignité de la nature
» humaine, que les Gouvernements théocra-
» tiques ont dédaigné et avili, que le despo-
» tique a détruit, que le républicain a forcé,
» mais que le monarchique a toujours res-
» pecté, parce que son objet est de gouverner
» des hommes incapables de cette vive ima-
» gination qui a toujours porté les Peuples du
» Midi aux vices et aux vertus extrêmes. Nos
» Ancêtres trouvèrent ainsi le vrai qui n'existe
» que dans un juste milieu, et loin de recon-
» noître dans leurs chefs des dons surnaturels
» et une puissance plus qu'humaine, ils se
» contentèrent, en les couronnant, de les
» élever sur les parvis et de les porter sur
» leurs épaules, comme pour faire connoître
» qu'ils seroient toujours soutenus par la rai-
» son publique, conduits par son esprit, et
» inspirés par ses loix. Bien plus, ils placèrent
» à côté d'eux des hommes sages auxquels ils
» donnèrent la dignité de pairs, non pour les
» égaler aux Rois, mais pour apprendre à ces
» Rois qu'étant hommes, ils sont égaux à des
» hommes. Leurs principes humains et mo-
» dérés n'exigèrent donc point de leurs Sou-
» verains qu'ils se comportassent en Dieux,
» et ces Souverains n'exigèrent point non plus

» de ces Peuples sensés, ni ce sublime dont
» les mortels sont peu capables, ni cet avi-
» lissement qui les révolte ou qui les dégrade.
» Le Gouvernement monarchique prête la terre
» pour ce qu'elle est, et les hommes pour ce
» qu'ils sont; il les y laissa jouir des privilèges
» et des droits attachés à leur naissance, à leur
» état et à leur faculté; il entretint dans cha-
» cun d'eux des sentiments d'honneur qui font
» l'harmonie et la consistance de tout le corps
» politique; et ce qui fait enfin son plus par-
» fait éloge, c'est qu'en soutenant ce noble
» orgueil de l'humanité, il a su tourner à
» l'avantage de la Société, les passions hu-
» maines, si funestes aux autres Législations
» qui ont moins cherché à les conduire qu'à
» les détruire ou à les exalter. Constitution
» admirable, digne de tous nos respects et de
» tout notre amour! Chaque corps, chaque
» société, chaque particulier même, y doit
» voir une position d'autant plus constante,
» et d'autant plus heureuse, que cette position
» n'est point établie sur de faux principes, ni
» fondée sur des mobiles ou des motifs chimé-
» riques, mais sur la raison et sur le caractère
» des choses d'ici-bas. Ce qu'il y a même de
» plus estimable dans ce Gouvernement, c'est

» qu'il n'a point été la suite d'une législation » particulière, ni d'un système médité, mais » le fruit lent et tardif de la raison dégagée de » ces préjugés antiques. Il a été l'ouvrage de » la nature qui doit être à bon titre regardée » comme la législatrice et comme la loi fonda- » mentale de cet heureux et sage Gouverne- » ment. C'est elle seule qui a donné une légis- » lation capable de suivre dans ses progrès le » génie du Genre humain, et d'élever l'esprit » de chaque Gouvernement à mesure que » chaque Nation s'éclaire et s'élève ».

Que nous ayons fait une triste expérience des vérités que nous venons d'entendre, c'est ce que personne ne peut nier, ou il faudroit être d'une mauvaise foi excessive. Jamais moins de liberté que quand on en a parlé beaucoup, jamais moins d'égalité que quand elle a régné jusques dans l'uniformité des costumes, jusques dans le même goût pour la grossiéreté, on pourroit dire jusques dans la même volupté pour la barbarie. Au nom de ces vertus civiques, nos révolutionnaires ont surpassé en tyrannie tout ce que les Peuples ensemble nous offrent de plus incroyable et de plus dégoûtant. C'est par elles en effet, que non seulement tous les crimes ont été commis,

mais encore que nos tyrans se sont en partie détruis eux-mêmes. C'est par la première qu'une Assemblée nombreuse dont les membres tous égaux en pouvoirs, tous préposés au même but, tous obligés de maintenir les droits du Peuple, et de conserver sa puissance, sa réputation, son bonheur, sa moralité, ont donné les premiers l'exemple du plus honteux esclavage, de l'adulation la plus basse, de l'asservissement le plus complet à tous les caprices de quelques factieux. C'est par elle qu'on a vu en grande partie cette Assemblée crier pendant deux ans, *Guerre aux Rois, guerre aux tyrans, guerre aux hommes riches*, tandis qu'une poignée de misérables, sous le titre de Sections, lui imposoit la loi, et assignoit en déplaisance, jusques dans son sein, celui de ses membres qu'elle vouloit perdre, tandis qu'elle-même fléchissoit le genou devant une autre Assemblée composée presqu'en totalité, de bandits, de fainéants, de fripons, de Bonnets rouges, de sans-culottes, accompagnés de leurs gourgandines et de leurs mégères, ramas effroyable d'êtres immoraux qui n'avoient pour talent, pour conduite et pour vertu que l'audace la plus révoltante, et qui prétendoient gouverner l'Etat; tandis

qu'une trentaine d'entr'eux, divisés en deux conciliabules, l'un de malheur public, l'autre de terreur générale, embastilloient aristocrates et patriotes, riches et pauvres, hommes et femmes, vieillards et enfants, innocents et coupables, pour les conduire indistinctement à la mort; tandis qu'eux-mêmes, glacés de crainte, n'avoient pas de plus grands ennemis que leurs semblables, et que, pour échapper aux malheurs dont ils couvroient leur Patrie, ils se dénonçoient, ils se proscrivoient, ils se déchiroient les uns les autres jusques dans le prétendu sanctuaire de leur odieuse liberté, d'où ils s'envoyoient ensuite à l'échafaud. O bassesse inouie! Pas un n'a osé, pour notre bonheur, dire à ses tyranniques collègues, Vous êtes des bourreaux, et la justice nationale ne laissera pas vos crimes impunis. Ce n'a été que l'excès du mal qui a procuré le remède. Ils n'ont renversé leurs tyrans que quand ils ont vu qu'ils étoient destinés à leur servir de marche-pied pour monter au Trône. Jusques là ils ont applaudi à tous leurs forfaits, comme si le Peuple n'eut voulu trouver en eux que des spectateurs tranquilles de sa destruction. Un certain nombre cependant gémissoit au fond de son cœur, mais trop foible pour

percer la foule d'esclaves et de cannibales, qui l'environnoit, il attendoit tout de la patience et du temps qui ont enfin justifié une partie de ses espérances.

Quant à l'égalité, monstre hideux, ses droits n'étoient pas mieux connus. Par elle les personnages les plus distingués étoient chassés, bannis, ou dans le fond des cachots; mais l'homme de boue, l'homme de sang, l'homme couvert de crimes leur étoit substitué. Administrations, Tribunaux, Municipalités, Comités de surveillance, Gardes nationales, tout étoit régi dans le sens absolument inverse à celui de la raison et de l'ordre. On brisoit les statues des grands hommes, et on adoroit Marat; on honnissoit Montesquieu, et on panthéonisoit Lepelletier; on paralysoit les Tribunaux criminels, et l'on immoloit au Tribunal révolutionnaire; on renversoit les Autels de la Religion, et l'on élevoit les Autels de la Patrie; on détruisoit les Temples, ouvrage de la piété, et l'on créoit des Montagnes, ouvrage d'un sot orgueil; on défendoit tout acte extérieur de Culte, et chaque Décade se passoit en processions civiques, en courses, en danses, en hurlements. C'est ainsi que nous avons goûté les douceurs de cette égalité bienfaisante,

digne sœur de la liberté si chère à nos cœurs.

Mais faut-il s'étonner que l'une et l'autre aient causé tant de maux? Jamais aucun Peuple n'en a eu une idée juste, et il est impossible d'en avoir une en matière de Gouvernement sur-tout. Si elles ont été bien senties, c'est par nous sans doute; eh bien, voyons comment elles sont définies? La liberté, consiste, dit-on, *à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.* Mais une pareille définition n'est ni juste ni intelligible. Elle n'est pas juste, car se livrer, je le suppose, à l'ivrognerie, à l'intempérance, à la volupté, se détruire soi-même, sont autant d'actions qui ne nuisent certainement pas *aux droits des autres hommes.* Peut-on dire cependant que la liberté s'étende jusques là.? Non sans doute, ou cette liberté doit inspirer plus d'horreur que d'amour.

Cette définition n'est pas intelligible, car il faudroit sâvoir aussi avant tout en quoi consistent *les droits d'autrui*, pour entendre que la liberté est de pouvoir faire *tout ce qui ne leur est pas nuisible.*

L'égalité consiste, nous dit-on encore, *en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.* Mais quelle lu-

mière cela porte-t-il à l'esprit? Si dans le même genre de punition pour le coupable, et de protection pour les bons, consiste seulement l'égalité, elle n'est donc pas blessée par l'hérédité de pouvoirs, par la distinction de naissance, par l'usurpation de l'autorité? On peut donc devenir tyran, et se dire encore l'égal de ceux que l'on tyrannise? Avouons-le franchement sans nous perdre dans un pareil galimathias, *la liberté, l'égalité* en Gouvernement ne sont que des rêves. Chaque Peuple, quel qu'il soit, s'imagine en jouir, parce qu'elles sont relatives à ses principes, à ses loix et à ses mœurs. Tordre les pieds de certains enfants, jetter à l'eau ceux qui naissent contrefaits, est liberté en Chine. Se cicatriser, se mutiler, s'enterrer vivant, se jetter au milieu des flammes, est liberté en Asie. Précipiter du haut d'un rocher dans un abyme un vieillard chargé d'années, parce qu'il est inutile au monde, est liberté en Afrique. Remplir de femmes un sérail, et leur donner double et triple gardien, est liberté en Turquie. Comme nous cependant tous se croient libres, parce qu'on leur a dit qu'ils le sont, et comme nous, ils le sont en effet d'aprés nos principes; car ils peuvent faire tout ce qui *ne nuit pas aux droits des autres.*

Il en est de même de l'égalité. La loi condamne chez eux à des peines celui qui agit ouvertement contre ce qu'elle prescrit, celui qui trouble l'harmonie de la Société, celui qui s'en montre l'ennemi par quelque action odieuse. La différence qu'il y a peut-être, c'est que l'homme qui a mérité la mort est empalé, lorsque tel autre également coupable, n'est qu'étranglé ou pendu. Cette différence, on en convient, est vraiment injurieuse; elle distingue l'homme, lorsque par ses méfaits, il il s'est placé lui-même au rang des scélérats; mais convenons aussi que l'égalité n'en est pas plus aimable, parce qu'elle nous accompagne jusqu'à la guillotine; et qu'un homme obligé de figurer devant cette *Sainte* de création républicaine, n'examine guère s'il est l'égal d'un Représentant du Peuple, d'un Juge criminel, ou d'un bourreau. Quant à la protection de la loi, elle existe chez toutes les Nations, parce que sans cela il ne pourroit pas y avoir d'association politique. Le plus fort dévoreroit le plus foible, le plus adroit dévoreroit à son tour le plus fort. Ce ne seroit qu'une guerre continuelle dont le défaut de combattants seroit le terme. Mais il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'elles croient à une

égalité

égalité absolue. Elles savent au contraire, qu'elle ne peut pas plus exister entre les hommes qu'entre toutes les autres productions de la nature où l'on ne trouve pas deux animaux, deux arbres, deux fruits, deux fleurs, deux brins d'herbe absolument égaux.

Honneur, sentiment sublime dans tous les Gouvernements et dans tous les Etats, toi qui conviens à tous les hommes, parce que tu n'exaltes pas des vertus dont ils ne sont pas long-temps capables, reprends dans le cœur de quelques Français égarés ton antique et glorieux Empire. Rends-les justes, et ils seront vertueux; rends-les désintéressés, et ils seront républicains; rends-les sensibles, et ils seront égaux et libres.

CHAPITRE XVI.

Conséquences qui sortent des deux Chapitres précédents.

Ce qui vient d'être dit suffira sans doute pour que le résultat s'en présente de soi-même à l'esprit de l'homme un peu sensé. L'édifice fondé sur *des bases solides* est seul durable,

celui qui ne l'est pas, s'écoule, malgré tous les soins qu'on apporte à sa conservation. En supposant donc que les contrats faits entre la Nation et le simple Citoyen, fussent autant irréfragables qu'ils le sont peu, les acquéreurs ne pourroient pas se flatter de jouir à perpétuité de leurs Biens. Les motifs de revendication seroient trop impérieux : les circonstances les ramèneroient toujours vers le but où nous devons nécessairement revenir ; car il est pour nous des positions aussi essentielles que l'existence même. Non seulement la puissance, les richesses et tous les autres avantages sont inséparables d'une association politique ; mais encore, et plus particulièrement, la moralité, lien conservateur des Etats. Or, peut-on dire qu'il en existeroit l'ombre même parmi nous, si les acquisitions de nos Domaines n'étoient pas revoquées? Ne seroit-ce pas vouloir que l'ame de tous les Français s'endurcît sur les injustices les plus révoltantes?

Non, la voix de la vérité, plus durable que celle de l'intérêt, ne peut être toujours méconnue. Pour lui imposer perpétuellement silence, il faudroit que l'homme ne fût jamais susceptible de vertu. On croit bien cependant que, si les effets de la révolution faisoient

toujours éprouver de violentes secousses, les espérances des acquéreurs se réaliseroient peut-être, et que, quelque injuste que soit leur possession, ils y seroient maintenus; mais il n'en sera pas ainsi. La fermentation fera un jour place au calme, l'aveuglement à la raison, et la justice reprendra son empire. Qu'on s'imagine de quel œil seront vues alors ces prétendues acquisitions dont des circonstances malheureuses n'ont pas permis jusqu'ici de dévoiler l'odieux. Autant elles ont paru salutaires dans le principe, autant elles paroîtront funestes dans leurs conséquences. Seule dénuée de richesses qui lui sont essentielles, seule pauvre au milieu de toute l'Europe, seule sans moyens suffisants pour opérer tout le bien dont elle est capable, la Nation Française n'oubliera pas ce que ses droits imprescriptibles lui commanderont : elle n'oubliera pas sur-tout que ses Biens *ont été donnés* plutôt que vendus, et qu'ils sont passés dans des mains avides qui ont contribué, involontairement peut-être, à tous les malheurs qu'elle a éprouvés.

Qu'on n'ait pas cette opinion, c'est supposer qu'un Peuple dont le courage a résisté à toutes les puissances coalisées, n'aura pas assez d'énergie, assez de haine contre l'injustice,

pour arracher à une poignée d'êtres obscurs les brillantes dépouilles dont ils se sont couverts à son détriment, et auxquels ils n'auroient jamais pensé, sans un renversement de principes. On ne doit pas balancer à le dire, tout seroit perdu si un pareil malheur arrivoit. L'homme probe n'auroit plus qu'à s'envelopper de son manteau, pour attendre tranquillement le coup fatal. La mort seroit pour lui préférable à une existence dont tous les moments lui rappelleroient que, dans le cœur de ses concitoyens, il n'y auroit plus de moralité, il n'y auroit plus d'honneur.

Pourquoi ne s'en applaudiroit-on pas maintenant, puisque nous en éprouvons déja les heureux effets? L'opinion publique est formée à cet égard. C'est avec une véritable douleur, que le Peuple voit ses biens dans la main de ceux qui les possèdent. La manière sur-tout dont ils ont traité, soulève contre la plupart d'entre eux, l'indignation. Son œil ne peut se faire, sur cela, à la méthamorphose que la révolution a opérée. Il n'oublie pas que ce palais, que ce château ont été habités par des hommes, qu'il avoit l'habitude de respecter, et que dans le savetier devenu acquéreur, il ne trouvera jamais qu'un savetier. Mais ce n'est pas pour cette raison que le mécontentement et le mé-

pris se manifestent, c'est par rapport à l'injustice dont un faux patriotisme a alimenté les effets désastreux. Quelque grand que soit ce changement, il existe, parce qu'il a son principe dans le cœur de l'homme, qui revient toujours, comme à son élément naturel, vers ce qui est bon, vers ce qui est honnête, et qui s'attendrit sur le sort d'un Citoyen, ou d'un père de famille malheureux, bien plutôt que sur celui d'un acquéreur moyennant des assignats presque sans prix. Aussi voyons-nous maintenant que ce qui nous a paru d'abord digne de notre admiration, ne nous paroît plus mériter que notre indifférence, peut-être même notre mépris, triste effet de l'irréflexion, de la précipitation aveugle et de tout ce qui n'est pas avoué par la sagesse. Quel triomphe pour le bon droit! C'est la nature elle-même qui le venge des outrages de la dépravation humaine; c'est elle qui malgré les plus funestes et les plus cruelles déviations des Peuples égarés, les ramène insensiblement à la voie de leur véritable bonheur et d'une juste gloire. C'est elle qui, en répandant des alarmes continuelles dans l'ame du méchant, lui fait expier ses actions condamnables et console d'avance les infortunés, par le supplice secret, mais inévitable de l'auteur de leurs maux.

Combien elle sera puissante cette voix de la nature à l'égard de l'acquéreur, lorsque, s'appuyant des circonstances, elle lui fera entendre le langage suivant! Peux-tu dormir en paix sur ce champ dont tes pères n'approchoient qu'avec respect, dans cet asyle dont tu connois le propriétaire? As-tu donc oublié l'époque où tu les ravis à l'état? Les finances alors étoient épuisées, les campagnes désertes, les villes dévorées par la famine, les manufactures sans activité, le commerce réduit à l'agiotage, les sciences couvertes d'un crêpe funèbre, la morale foulée aux pieds, la Religion proscrite, ses Autels détruits, ses Ministres chargés d'opprobre, et de persécutions. Par-tout la Patrie déchirée répendoit des larmes de sang sur le sort de ses enfants. Ici périssoit le vieillard chargé de vertus, parcequ'il avoit combattu pour la justice aux prises avec le crime, parce que, sensible à la voix de la nature et de la piété paternelle, il avoit secouru ses fils égarés; là l'épouse fidelle, la vierge innocente, le fils reconnoissant, étoient chargés de chaînes, pour récompense de leur attachement au plus sacré des devoirs, ou envoyés à la mort avec l'objet de leur tendresse, de leur respect et de leur amour. Ailleurs c'étoit l'homme distingué

ou par ses richesses qui excitoient la cupidité et l'envie, ou par ses talents et sa probité, juste objet de terreur pour les scélérats et pour les tyrans. A tant d'horreurs, ajoutes encore la désolation de cent mille familles réduites au désespoir, par la dévastation de leurs biens, par le remboursement de leurs rentes, par la privation de leurs pensions, par le séquestre de leurs revenus, par la perte de leurs créances, par la suppression de leurs assignats. Ajoutes la destruction des hameaux et des villages consumés par les flammes, celle des cités changées en tombeaux, par les monstres les plus féroces de la nature, les Carrier, les Collot, les Lebon, les Lacroix, les Carpentier, les Laplanche, et mille autres non moins cruels et non moins dévorateurs; ajoutes les flots de sang répandus au sein de la France même, par le parti vaincu et par le parti vainqueur, parce que le premier, rempli d'honneur et de bonne foi, croyoit devoir, pour le triomphe de ses principes, combattre jusqu'au dernier soupir; ajoutes enfin des phalanges innombrables de guerriers, engraissants, de leurs cadavres, les plaines ennemies, pour soutenir les fureurs d'une société d'exaspérés, de frénétiques, de régicides, de perturbateurs du Genre humain; hommes

atrabilaires et dévorés d'ambition pour la plupart, mais hérissés d'un patriotisme sanguinaire armés d'une audace épouvantable et couvrant les crimes les plus atroces, du manteau respectable du bien public; hommes tels que les Nations n'en ont jamais produit de semblables; tantôt tyrans, tantôt esclaves, tantôt trompés, tantôt trompeurs; mais soupirant sans cesse après une domination qui pour eux passoit comme l'ombre, après la propagation de systêmes, qu'ils n'ont jamais compris, après une renommée dont ils n'ont jamais été dignes; mais respectant toujours le colosse qui les écrasoit, bénissant, jusques sur l'échafaud, la main qui leur arrachoit la vie; mais mourants consolés par l'espérance d'un bonheur chimérique pour leur postérité et pour leur Patrie, tandis qu'ils voyoient tomber de tous les yeux les larmes de la misère et de la douleur la plus profonde, tandis que la consternation régnoit dans toutes les âmes, que la France retentissoit d'un bout à l'autre de plaintes et de cris lamentables, tandis que les fleuves rougis du sang des plus infortunées victimes, ne rouloient que des cadavres, et que les calamités de tous les genres, repandues sur toutes les têtes, leur faisoient regarder la mort, comme le plus doux

bienfait de la nature. Oui : tu ne l'ignores pas, c'est au milieu de tant de désastres que tu t'es couvert de richesses, et que tu as englouti toutes les ressources de la Nation Française. Ah! tu vis, en dévorant à toi seul, la substance de tes semblables expirant sous le poids des besoins ! Tu ne serois plus, s'ils avoient eu autant de courage pour défendre leurs droits, que tu as montré d'ardeur à les usurper. C'est leur foiblesse qui t'a aveuglé, c'est elle qui t'a rendu injuste et barbare, c'est elle qui t'a rendu spoliateur. Ne balances donc pas à reconnoître tes erreurs, pour ne pas dire, à avouer tes crimes. Tu peux étouffer leurs plaintes amères ; tu peux ajouter à leurs calamités par le faste et l'insolence, mais jamais tu n'étoufferas ma voix plus forte que tes décrets iniques, elle te poursuivra jusqu'au tombeau, pour te reprocher tes actes criminels, et venger l'humanité si cruellement outragée héros immortels de courage, de patience et de fermeté dans le malheur, vous qui n'avez répondu aux outrages de vos bourreaux, que par la douceur, que par le pardon, que par l'exemple des plus généreuses vertus, vous qui, pour récompense de la liberté que vous leur *aviez vraiment donnée*, avez été traînés par eux d'abymes en abymes,

de cachots en cachots, et ensuite à l'échafaud ; illustres morts qui jouissez maintenant dans le sein de l'Être suprême de tout le bonheur que méritoient parmi nous vos ames sublimes, votre dernier vœu sera accompli, quelqu'indignes que nous en soyons. Ah ! s'il étoit permis de le rappeller en ce moment, s'il ne nous retracoit pas le plus affreux des crimes, je dirois que le peu de moralité qui nous reste, s'est sur-tout conservé par l'effusion de votre sang auguste. Oui c'est vous qui nous avez prouvé que l'ame du juste est au-dessus des revers et que son empire est vraiment inaltérable. Jamais vous n'avez été plus grands, plus dignes de notre admiration et de notre amour, qu'au moment où la fureur de toutes les passions déchaînées, vous immoloit au mépris de tous les droits. C'est alors que les rayons de votre gloire ont brillé d'un nouvel éclat, que vos ames se sont divinisées, et que nous sommes restés convaincus que le monde est vraiment fait pour les tyrans. C'est alors aussi qu'on a bravé leur rage meurtrière que l'on a envié jusqu'à votre sort, et que le souvenir de vos vertus s'est gravé en caractères ineffaçables dans le fond de nos cœurs. Eh ! Que sont pour nous les cruels poisons de leurs affreuses calomnies ! Nous feront-ils croire

que vous étiez des oppresseurs, lorsque vous nous avez rendu heureux, lorsque des siècles de bienfaisance attestent votre attachement à une Nation sensible, lorsque ne pouvant tirer votre gloire que de la notre, vous ne pouviez former des vœux que pour nôtre élévation et notre prospérité, lorsque mille monuments élevés par la reconnoissance, jusque dans les Nations étrangères, y maintiennent vos noms en bénédiction? Nous feront-ils croire qu'il faut vous haïr, qu'il faut détester votre mémoire, lorsque chaque trait de votre vie nous présente un bienfait, et que chaque point de la leur ne nous offre qu'un crime, lorsque vous avez aimé et secouru le pauvre qu'ils méprisent, lorsque vous avez été avares de son sang qu'ils ont fait verser à flots, lorsque vous avez ménagé les trésors du riche qu'ils ont follement et honteusement dilapidés? Nous feront-ils croire qu'il faut nous réjouir de votre supplice? Ah! il ne manquoit plus que cet horrible trait à leur scélératesse! Comment donc nous jugent-ils ces monstres abominables qui osent nous proposer de changer en joie féroce, le chagrin et le répentir qui nous dévorent? Ne leur a-t-il pas suffi de répandre le sang innocent, sans vouloir encore qu'il serve à expier leurs forfaits,

et sans vouloir nous forcer à les partager avec eux, pour nous ravir jusqu'au droit de les en punir. Non, ces hommes de sang ne nous démoraliseront plus : nous conserverons, malgré eux, notre amour et notre respect pour la vertu malheureuse. Qu'ils se réjouissent, en cannibales, autour de leurs victimes encore expirantes, la voix de l'humanité nous défend de nous mêler avec eux. Elle exige des pleurs sur tous les crimes dont ils nous ont couverts, elle exige le sang froid de l'innocence, le calme et la tranquillité d'une vie irréprochable ; elle exige les consolations et les douceurs d'une Religion divine. Ces biens ne sont pas faits pour eux, et ils ne les goûteront jamais.

Peuple français, il est temps de faire cesser une lutte scandaleuse et qui indigne l'Europe entière. Les intérêts sacrés de la Patrie sont en opposition avec ceux de l'envahisseur de tes Domaines qui sous le titre spécieux d'acquéreur, prétend avoir droit de les retenir. Apprends-lui qu'il ne peut y avoir de contrat obligatoire entre le sujet et le Souverain : que vouloir borner ton pouvoir, c'est porter atteinte au plus beau et au plus sacré de tes droits : que si tu veux qu'on respecte la personne et la propriété de chaque individu, tu ne respectes pas

pour cela le spoliateur de la propriété publique. Apprends-lui que c'est parce que tu es grand, qu'il faut que tu sois riche; et que c'est parce que tu es bon, qu'il faut que tu sois juste. Donnes à toutes les Nations intéressées à ta gloire, et elles le sont toutes, donnes-leur le spectacle si long-temps desiré d'un noble retour vers la clémence, vers la modération, vers la piété, vers la religion, vers toutes les vertus qui t'ont mérité si long-temps l'estime de tes voisins, et qui ont porté la gloire de ton nom jusqu'aux extrémités du monde. Et vous habitants autrefois si policés, si généreux, de ce florissant Empire; vous si compatissants, si empressés d'essuyer les larmes de vos frères infortunés; si attentifs à ne rien faire au mépris de l'honneur, divinité de vos ames délicates et fières; vous qui, après sept années de malheur, devez marcher à la lueur du flambeau de l'expérience; vous, à la veille d'exercer les droits de la souveraineté, prouvez à tous vos ennemis qui en ont douté jusqu'ici, que vous en êtes vraiment dignes, en faisant un choix d'électeurs et de fonctionnaires publics capables d'apporter quelqu'adoucissement aux calamités incommensurables de votre Patrie. Je vais vous nommer ceux que la prudence

vous défend de placer au poste dont je viens de parler, ce sera vous faire assez connoître ceux qui méritent votre confiance.

Éloignez-en d'abord trois ennemis naturels du bonheur commun : l'anarchiste qui n'aime que le trouble, et qui ne sème sur ses traces que violation de toutes les loix ; le terroriste qui n'assouvit sa fureur qu'avec des cadavres, ou plutôt qui devient insatiable de victimes à mesure qu'il les immole ; l'acquéreur à vil prix des Domaines nationaux, qui verroit d'un œil sec l'univers s'abîmer, si ses biens n'étoient pas eveloppés dans sa ruine, et qui, sourd à la voix de la probité, n'a de Patrie que le Domaine qu'il a volé à l'État. Éloignez-en en second lieu, l'homme sans caractère, qui, esclave de tous les changements, devient l'instrument du crime sans le vouloir, qui en seroit peut-être l'auteur, s'il avoit du génie, mais qui se console de ce que la nature lui a refusé cet avantage, par une lâche soumission à tous les caprices de la multitude, ou de ceux qui la gouvernent. Éloignez-en l'homme sans expérience, qui n'a qu'un zèle ardent, mais dénué de lumières, qui, méprisant les leçons du passé, ne fait voir en lui qu'un brouillon dangereux incapable de rien opérer

de bon pour l'avenir. Éloignez-en celui qui par sa jeunesse n'a pu se procurer les connoissances essentielles, ni acquérir par l'étude et la réflexion cette maturité de jugement qui donne aux facultés morales toute la perfection dont elles sont capables. Éloignez-en ces hommes sans propriété foncière, qui ne sont connus parmi vous, que par l'exaltation de leurs principes, ou par quelques talents éphémères, entrepreneurs ou manœuvres infatigables en patriotisme, qui ne savent que profaner et le nom et la chose. Éloignez-en enfin cette horde d'athées, de matérialistes, de philosophes gigantesques, nouveaux Sardanapales ou Brutus-avortons qui dans tous les temps n'ont excité que le mépris ou la pitié du Genre humain. Donnez au contraire votre confiance à ceux qui par la fermeté de leurs principes ont toujours été au-dessus de cette frénésie du moment, décorée, à la honte de la raison, du beau nom de vertu civique ; donnez-la à celui qui, ami de l'ordre, ami de tous les hommes, s'honore des sentiments de modération, d'humanité, de justice et de religion qui ont toujours été des guides infaillibles pour les Nations sages : enfin donnez-la au plus éclairé et au plus vertueux, si à ces deux

titres il réunit les qualités requises pour présenter et débattre les intérêts d'un grand Peuple. Bientôt, et puisse ce moment s'avancer à grands pas, bientôt vous aurez un Sénat vraiment auguste qui, en nous reconquérant l'estime et l'amour de toutes les Nations, leur apprendra que si un instant d'égarement a obscurci notre gloire, il ne nous a pas rendus insensibles à l'honneur inséparable de notre existence. Animé par un si noble sentiment, des décrets bienfaisants en seront l'émanation. Celui dont je vais proposer quelques idées, méritera sur-tout le titre *de loi*, et retentira vraiment au fond de tous les cœurs.

PROJET DE DÉCRET.

1.° LA propriété des Domaines nationaux, de quelque espèce qu'ils soient, n'a jamais cessé d'appartenir à l'État.

2.° La jouissance en demeurera aux acquéreurs jusqu'à ce qu'ils soient remplis de ce qu'ils ont payé en valeur réelle.

3.° Il sera fait une échelle pour fixer cette valeur, afin de ne pas confondre ceux qui ont contracté de bonne foi et payé de même, avec

ceux

ceux qui n'ont fait de ces Biens qu'un infame agiotage.

4.° Celui qui, d'après cette échelle, aura payé la valeur de la chose, en jouira pendant vingt années; celui qui n'en aura payé que la moitié, n'en jouira que pendant dix; ainsi des autres, et toujours en proportion de ce qu'ils ont payé réellement.

5.° Les acquéreurs entretiendront les objets en bon état sans rien abattre ni changer, autrement que pour leur jouissance, et s'ils prétendoient que le revenu ne valût pas l'entretien et les réparations, ils remettront ces objets au Gouvernement qui les indemnisera annuellement de ce qu'ils ont avancé.

6.° Ceux qui justifieront avoir placé nécessairement à leurs acquisitions, les assignats à eux donnés par l'État pour remboursement de créance, auront la jouissance des objets acquis, non pas relativement à la valeur des assignats au moment qu'ils ont traité, mais relativement à leur valeur au moment du remboursement.

7.° Le Gouvernement en tout temps reprendra la jouissance des bâtiments, édifices et dépendances contigues qu'il croira nécessaires au bien public, sauf cependant une juste indemnité.

8.° A l'égard des objets confisqués, quelque soit leur espèce, il les reprendra également en tout temps aux mêmes conditions.

9.° Il sera fait exception aux deux règles précédentes en faveur des pères, mères, femmes, enfants, héritiers ou parents des personnes sur lesquelles la confiscation a eu lieu, ou qui ont été condamnés révolutionnairement. A leur égard l'acquisition sera irrévocable et perpétuelle.

10.° Les ci-devant usufruitiers des Biens ecclésiastiques auront de même une possession irrévocable, mais elle s'éteindra avec eux; et en cas de mort avant qu'ils soient indemnisés par leur jouissance, du prix de leur acquisition, l'État en fera raison à leurs héritiers.

FIN.

NOTE. Des circonstances ayant forcé l'Auteur de livrer cet Ouvrage à l'impression à mesure que chaque feuille sortoit de dessous sa main, il ne lui a pas été possible d'éviter certains vices de distribution et de style, qui s'y trouvent. Il auroit fallu refondre le tout pour lui donner un meilleur ensemble, et faire disparoître un peu de sécheresse peut-être qui se trouve dans les premiers Chapitres. Comme nous sommes dans le règne des ajournements, et que les objets les plus importants sont de droit renvoyés à un temps plus favorable, l'Auteur croit pouvoir ajourner aussi à une nouvelle édition les reformes à faire dans ce eger esquisse, pourvu toutefois que le Public ne blame pas sa témérité, car c'en est une sans doute aux yeux des Acquéreurs de Domaines nationaux, d'élever la voix contre leurs acquisitions.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans cet Ouvrage.

CHAP. I.er *LES Corps législatifs de France ont-ils aliéné à perpétuité les Domaines nationaux, &c.?* page 3

CHAP. II. *Principes dont il faut se pénétrer pour juger sainement sur les Questions proposées,* 6

CHAP. III. *Autres conséquences qui sortent des principes que l'on vient d'établir,* 9

CHAP. IV. *Moyens auxquels un Gouvernement, dans ses besoins, peut avoir recours,* 14

CHAP. V. *Dangers qui naissent de la vente des Domaines nationaux,* 17

CHAP. VI. *Position fâcheuse de grand nombre de Citoyens bien plus favorables que les Acquéreurs de Biens nationaux,* 25

CHAP. VII. *Continuation du même Sujet,* 31

CHAP. VIII. *Motif irrésistible pour revendiquer les aliénations des Domaines nationaux,* 39

TABLE.

CHAP. IX. *Continuation du même Sujet*, p. 51
CHAP. X. *Conséquences qui sortent des vérités établies dans les précédents Chapitres*, 61
CHAP. XI. *Les Acquéreurs de Biens nationaux peuvent-ils invoquer la foi publique ?* 72
CHAP. XII. *Les Acquéreurs des Domaines nationaux peuvent-ils invoquer l'article 374 de la Constitution ?* 85
CHAP. XIII. *Continuation du même Sujet*, 97
CHAP. XIV. *Immoralité effrayante, Dangers qu'elle a produits, A qui doit-on les imputer ?* 117
CHAP. XV. *Continuation du même Sujet*, 136
CHAP. XVI. *Conséquences qui sortent des deux Chapitres précédents*, 161

Fin de la Table.

653